



DOCUMENT DE REFERENCE

2009/2010



En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 17 décembre 2010 sous le numéro R.10-086. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Son enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la Société BIGBEN INTERACTIVE ;
- ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2009 et le 31 mars 2008, inclus respectivement dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.09-091 le 7 décembre 2009 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.08-0105 le 29 septembre 2008 ;
- Les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2009 et le 31 mars 2008, inclus respectivement dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.09-091 le 7 décembre 2009 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.08-0105 le 29 septembre 2008.

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

SOMMAIRE 3

NOTE LIMINAIRE	9
CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES.....	10
1.1. DENOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	10
1.1.1. <i>Responsable du Document de Référence</i>	10
1.1.2. <i>Responsable de l'information financière</i>	10
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	10
1.3. CALENDRIER INDICATIF DE COMMUNICATION FINANCIERE	11
CHAPITRE 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	12
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	12
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	12
2.3. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE LA PERIODE D'OBSERVATION.....	13
2.4. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX	13
CHAPITRE 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	14
3.1. DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES	14
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DE PERIODES INTERMEDIAIRES.....	16
3.3. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	16
3.3.1. <i>Principaux chiffres statistiques</i>	16
3.3.2. <i>Evolution du cours par rapport au marché</i>	17
CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUE	19
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE	19
4.1.1. <i>Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants</i>	19
4.1.2. <i>Risques clients</i>	20
4.1.3. <i>Risques liés aux stocks et à leur gestion</i>	21
4.1.4. <i>Risques industriels - Composants</i>	21
4.1.5. <i>Risques propres aux marchés adressés par la Société</i>	21
4.2. RISQUES FINANCIERS	23
4.2.1. <i>Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement</i>	24
4.2.2. <i>Risques de taux</i>	25
4.2.3. <i>Risques de change</i>	26
4.2.4. <i>Risques sur actions</i>	26
4.2.5. <i>Risques liés aux engagements pris par la Société – Hors bilan</i>	27
4.3. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX	28
4.3.1. <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	28

4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle	28
4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution	29
4.3.4. Risques fiscaux	31
4.4. RISQUES LIES A LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	32
4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	32
4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires	32
4.5. RISQUES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR LA SOCIETE DE SON ACTIVITE	33
4.5.1. Conséquences sociales de l'activité	33
4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité	33
4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	33
4.7. AUTRES RISQUES	35
CHAPITRE 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	36
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	36
5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur	36
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	36
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	36
5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)	36
5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts)	36
5.1.6. Historique récent de la Société	37
5.2. INVESTISSEMENTS	38
5.2.1. Principaux investissements réalisés	38
5.2.2. Principaux investissements en cours	39
5.2.3. Politique future d'investissements	39
CHAPITRE 6. APERCU DES ACTIVITES	41
6.1. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	41
6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE	41
6.1.2. L'offre de produits	44
6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme	49
6.2. UN MARCHÉ EN REPLI, APRES AVOIR CONNU UNE PHASE DE PLEINE CROISSANCE	50
6.2.1. Tendances observées récemment sur les marchés de la Société	50
6.2.2. L'environnement concurrentiel du Groupe	55
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT EU UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LES ACTIVITES ET LES MARCHES DE LA SOCIETE	57
6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	57
6.5. APPRECIATION DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIETE	58
CHAPITRE 7. ORGANIGRAMME	59
7.1. DESCRIPTION DU GROUPE	59
7.1.1. Structure juridique du Groupe	59
7.2. SOCIETE MERE ET FILIALES DE L'EMETTEUR	59
CHAPITRE 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	62
8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES	62

8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE	63
CHAPITRE 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	64
9.1. SITUATION FINANCIERE	64
9.1.1. <i>Chiffre d'affaires 2009/2010</i>	65
9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION.....	67
9.2.1. <i>Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation</i>	67
9.2.2. <i>Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	69
9.2.3. <i>Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe</i>	69
CHAPITRE 10. TRESORERIE ET CAPITAUX.....	70
10.1. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DE L'EMETTEUR	70
10.2. SOURCES ET MONTANTS DE FLUX DE TRESORERIE	72
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	73
10.3.1. <i>Structure de financement</i>	73
10.3.2. <i>Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement</i>	75
10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX	76
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS.....	76
CHAPITRE 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	77
11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	77
11.1.1. <i>Savoir-faire et technologies maîtrisés par la Société</i>	77
11.1.2. <i>Profils de équipes en charge de la recherche et du développement technique</i>	81
11.2. HISTORIQUE DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT	83
11.3. BREVETS, LICENCES ET MARQUES	83
11.3.1. <i>Brevets</i>	83
11.3.2. <i>Licences</i>	86
11.3.3. <i>Marques</i>	87
CHAPITRE 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	90
12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	90
12.1.1. <i>Chiffre d'affaires et activité du 1^{er} semestre 2010/2011</i>	90
12.1.2. <i>Résultats du 1er semestre 2010/2011</i>	93
12.1.3. <i>Constats et perspectives pour l'exercice 2010/2011</i>	97
12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR	98
CHAPITRE 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	99
CHAPITRE 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	100
14.1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	100
14.1.1. <i>Direction Générale</i>	100
14.1.2. <i>Membres du Conseil d'administration</i>	100
14.1.3. <i>Profils des administrateurs</i>	102

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE	103
CHAPITRE 15. REMUNERATION ET AVANTAGES	105
15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES POUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE	105
15.1.1. Politique de fixation des rémunérations.....	105
15.1.2. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices.....	105
15.1.3. Jetons de présence	108
15.1.4. Actions de performance	109
15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux	109
15.1.6. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.....	111
15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	111
CHAPITRE 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	112
16.1. DIRECTION ET ADMINISTRATION DE LA SOCIETE	112
16.1.1. Direction de la Société.....	112
16.1.2. Administration de la Société	112
16.1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration.....	114
16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES	115
16.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMITES	116
16.3.1. Comités d'Audit et des Rémunérations	116
16.3.2. Comités de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA et Groupe	116
16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	118
16.5. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	118
16.5.1. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.....	118
16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE	132
CHAPITRE 17. SALARIES.....	134
17.1. EFFECTIFS	134
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	134
17.2.1. Participations des mandataires sociaux et dirigeants.....	134
17.2.2. Attribution gratuite d'actions.....	135
17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux	135
17.3. ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE BIGBEN INTERACTIVE	138
17.3.1. Actionnariat actuel des salariés	138
17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation	138
17.3.3. Attribution gratuite d'actions.....	139
17.3.4. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés, actions gratuites.....	139

CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	141
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2010.....	141
18.1.1. <i>Actionnariat au 31 mars 2010</i>	141
18.1.2. <i>Modification de l'actionnariat intervenue post clôture</i>	142
18.1.3. <i>Déclarations de franchissement de seuils au cours des 3 derniers exercices</i>	144
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	151
18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	152
18.4. PACTES, CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT.....	152
18.5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	153
 CHAPITRE 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	 154
19.1. DESCRIPTION DES CONVENTIONS	154
19.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	154
 CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	 161
20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	161
20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA	161
20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	162
20.3.1. <i>Bilan consolidé au 31 mars 2010</i>	162
20.3.2. <i>Comptes annuels consolidés au 31 mars 2010</i>	163
20.3.3. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	164
20.3.4. <i>Tableau de variation des flux de trésorerie</i>	165
20.3.5. <i>Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives</i>	166
20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES ANNUELLES.....	204
20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	205
20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	206
20.6.1. <i>Bilan consolidé au 30 septembre 2010</i>	206
20.6.2. <i>Comptes intermédiaires consolidés au 30 septembre 2010</i>	207
20.6.3. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	208
20.6.4. <i>Tableau de variation des flux de trésorerie</i>	209
20.6.5. <i>Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives</i>	210
20.7. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES INTERMEDIAIRES.....	235
20.8. COMPLEMENTS AUX INFORMATIONS COMPTABLES HISTORIQUES.....	236
20.9. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	238
20.10. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	238
20.11. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	238
 CHAPITRE 21 . INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	 239
21.1. CAPITAL SOCIAL	239
21.1.1. <i>Capital social (article 7 des statuts)</i>	239
21.1.2. <i>Actions non-représentatives du capital</i>	239
21.1.3. <i>Acquisition par la Société de ses propres actions</i>	239
21.1.4. <i>Instruments dilutifs</i>	240
21.1.5. <i>Capital autorisé non émis</i>	241

21.1.6. <i>Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</i>	241
21.1.7. <i>Evolution récente du capital social</i>	241
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	242
21.2.1. <i>Objet social (article 3 des statuts)</i>	242
21.2.2. <i>Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 18 à 24 des statuts)</i>	243
21.2.3. <i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 à 15 et article 37 des statuts)</i>	246
21.2.4. <i>Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires</i>	248
21.2.5. <i>Conditions régissant les convocations des Assemblées Générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)</i>	249
21.2.6. <i>Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société</i>	254
21.2.7. <i>Franchissements de seuils</i>	254
21.2.8. <i>Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)</i>	254
CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS	256
CHAPITRE 23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	257
CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	258
24.2. PUBLICATION DES 12 DERNIERS MOIS.....	259
CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	261
25.1. SOCIETE FAITIERE ET AUTRES FILIALES.....	261
ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	265

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document de référence, l'expression « BIGBEN INTERACTIVE » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société BIGBEN INTERACTIVE SA et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de BIGBEN INTERACTIVE, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur.

Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints.

Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

Chapitre 1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE

Rue de la Voyette, CRT-2

59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00

Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE

Rue de la Voyette, CRT-2

59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00

Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence, ainsi que celles figurant dans les documents de référence visés par l'Autorité des marchés financiers en date des 29 septembre 2008 et 7 décembre 2009, respectivement sous les numéros R.08-105 et R.09-091, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs

légaux, rapports relatifs aux comptes consolidés au 31 mars 2008, au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010. »

Fait à Lesquin, le 17 décembre 2010.

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE

1.3. Calendrier indicatif de communication financière

26 octobre 2010	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2010/2011
16 novembre 2010	Résultats intermédiaires du 1 ^{er} semestre 2010/2011
25 janvier 2011	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2010/2011
27 avril 2011	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2010/2011
24 mai 2011	Résultats annuels de l'exercice 2010/2011

Chapitre 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

Fiduciaire Métropole Audit (FMA), représentée par Monsieur Jean-François PANSARD
22, rue du Château
59100 Roubaix

Date de début du premier mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Co-Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

KPMG Audit IS SAS, représentée par Monsieur Laurent PREVOST
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 9 novembre 1998, dernièrement renouvelé le 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

Monsieur Pierre GILMANT
22, rue du Château
59100 Roubaix

Début de mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Co-Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

KPMG Audit ID SAS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Il est précisé que le mandat du commissaire aux comptes suppléant SCP Jean-Claude André et Autres, arrivé à expiration lors de la dernière Assemblée Générale, n'a pas été renouvelé. Cet intervenant a été remplacé par la société KPMG Audit ID SAS.

2.4. Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires suivants ont été versés aux contrôleurs légaux par la Société pour les deux derniers exercices :

Table 1. Honoraires des contrôleurs légaux

En K€	31/03/2009				31/03/2010			
	KPMG	%	FMA	%	KPMG	%	FMA	%
Commissariat aux comptes	167 500	82%	101 700	91%	150 650	95%	101 500	100%
Emetteur	154 000	75%	89 700	80%	139 500	88%	89 700	88%
Sociétés intégrées globalement (*)	13 500	7%	12 000	11%	11 150	7%	11 800	12%
Autres diligences liées à la mission de CAC	37 000	18%	10 000	9%	7 500	5%	0	0%
Emetteur (**)	37 000	18%	10 000	9%	7 500	5%	0	0%
Sociétés intégrées globalement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-total	204 500	100%	111 700	100%	158 150	100%	101 500	100%
Autres prestations	0		0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	204 500	100%	111 700	100%	158 150	100%	101 500	100%

(*) Honoraires pour ESPACE 3 GAMES sur les deux exercices.

(**) Les honoraires de KPMG comprennent entre autre choses la revue du Document de Référence.

Chapitre 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Données financières sélectionnées

L'examen de la situation financière du Groupe se base en particulier sur les derniers états financiers consolidés disponibles, et relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2010 (comptes présentés selon les normes IFRS).

Table 2. Données financières sélectionnées

<i>En K€</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS *	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	84 152	98 493	93 792
Résultat opérationnel courant	11 728	17 740	14 611
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>13,9%</i>	<i>18,0%</i>	<i>15,6%</i>
Résultat financier	-2 021	-1 204	-724
Résultat net	11 556	16 482	11 950
Actifs non courants	16 556	14 116	12 565
Capitaux Propres Groupe	12 310	29 674	43 915
Endettement financier	20 835	13 138	10 164
Trésorerie	3 194	8 013	16 395
Total du bilan	52 245	66 270	77 247

* : données retraitées au niveau de l'endettement financier (crédit bail immobilier), conformément à ce qui est présenté au paragraphe 10.1 du présent document de référence.

Pour une meilleure information du lecteur, il est présenté ci-après de manière succincte les grandes tendances observées au niveau financier au cours des 2 exercices précédents celui faisant l'objet du présent document de référence.

2007/2008 :

Au cours de l'exercice 2007/2008, la croissance de l'activité accompagnée d'une gestion rigoureuse permet au Groupe BIGBEN INTERACTIVE de voir sa rentabilité opérationnelle s'accroître de manière significative. Le résultat opérationnel courant passe ainsi de 3,2 M€ à 11,7 M€, soit une marge de 13,9 % par rapport au chiffre d'affaires. Cette réussite est le résultat de la poursuite de la stratégie de la Société en termes d'orientation du business sur des produits à plus forte marge, c'est-à-dire sur les accessoires pour consoles de jeu et les jeux en distribution exclusive. En particulier, les accessoires, sur lesquels le Groupe a mis l'accent, connaissent un grand succès dans un contexte de marché favorable, et donc d'importantes hausses en termes d'activité.

Marqué par une croissance significative de l'activité et une nette amélioration de la rentabilité, l'exercice 2007/2008 conforte le redressement du Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec un résultat net qui atteint 11,6 M€, soit une marge nette de 13,7 % par rapport au

chiffre d'affaires réalisé. Il est à noter que la Société bénéficie d'un déficit reportable toujours significatif, dont l'activation à hauteur de 2,1 M€ au cours de l'exercice 2007/2008 accroît mécaniquement le résultat net affiché.

2008/2009 :

L'exercice 2008/2009 confirme le redressement total et avéré de BIGBEN INTERACTIVE, avec un chiffre d'affaires en hausse de 17 % à 98,5 M€. Le Groupe bénéficie de la qualité de son positionnement produits et d'un environnement de marché particulièrement porteur sur l'univers des jeux vidéo.

Se concentrant sur ses activités cœur de métier (accessoires et distribution exclusive) à plus forte valeur ajoutée, activités qui représentent plus de 80 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé, BIGBEN INTERACTIVE enregistre des résultats très satisfaisants, le résultat opérationnel atteignant ainsi 17,7 M€, en hausse de plus de 50 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net s'établit lui à 16,5 M€, tirant à nouveau parti des reports déficitaires.

2009/2010 :

L'exercice 2009/2010 ayant été marqué par un marché du jeu vidéo en récession, le chiffre d'affaires de BIGBEN INTERACTIVE s'inscrit en baisse de 4,8 %, à 93,8 M€. Malgré cette tendance, la Société parvient à maintenir un résultat opérationnel très satisfaisant, qui s'établit à 14,6 M€, soit une diminution de 17,6 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle se maintient ainsi à un niveau élevé, à 15,6 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe a pu compter sur la progression toujours soutenue de ses activités de distribution exclusive, en particulier sur le segment l'Édition en propre (succès des packages Jeu Vidéo + Accessoire), et sur l'activité Audio. La croissance soutenue de ces deux segments compensent en partie le repli des métiers d'Accessoires et de Distribution Non Exclusive.

Le résultat net subit quant à lui une baisse plus marquée, après utilisation les années précédentes des derniers reports déficitaires. La charge d'impôt atteint ainsi sur l'exercice 1,9 M€. Le bénéfice net de BIGBEN INTERACTIVE s'établit donc à 11,9 M€, en régression de 27,5 % d'un exercice à l'autre.

Structure financière :

Alors qu'au 31 mars 2006, les capitaux propres étaient négatifs après les résultats déficitaires enregistrés fin mars 2005 et fin mars 2006, et ce malgré l'augmentation de capital réalisée début 2006, l'analyse des chiffres montre un redressement spectaculaire des fonds propres, conforté par les résultats enregistrés au cours des 3 derniers exercices (11,6 M€ sur l'exercice 2007/2008, 16,5 M€ sur l'exercice 2008/2009 et 11,9 M€ sur l'exercice 2009/2010). Ainsi, les capitaux propres s'établissent au 31 mars 2010 à 43,9 M€ pour un endettement financier net négatif de -6,1 M€ (hors prise en compte du poste Autres passifs non courants).

Se reporter également au chapitre 12 du présent document de référence, chapitre présentant le niveau d'activité et les résultats enregistrés par la Société au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice en cours 2010/2011.

3.2. Informations financières de périodes intermédiaires

Le présent document de référence ne contient pas d'informations financières portant sur des périodes intermédiaires.

3.3. Marché des instruments financiers

A la date du présent document, les actions BIGBEN INTERACTIVE sont admises sur le marché Euronext C de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000074072.

3.3.1. Principaux chiffres statistiques

Le nombre total d'actions composant le capital social de BIGBEN INTERACTIVE est passé de 9.839.224 titres à la clôture de l'exercice 2008/2009 à 11.399.935 actions à la clôture de l'exercice 2009/2010.

Il a ainsi été créé 1.560.311 actions nouvelles dont le détail est donné au paragraphe 21.1.7. « *Evolution du capital social au cours de l'exercice* ».

Les données boursières de l'action BIGBEN INTERACTIVE pour l'exercice 2009/2010 sont les suivantes :

- Cours d'ouverture au 1^{er} avril 2009 : 5,29 € – Nombre de titres au 1^{er} avril 2009 : 9 839 224 ;
- Cours de clôture au 31 mars 2010 : 7,95 € – Nombre de titres au 31 mars 2010 : 11 399 935 ;
- Cours le plus haut : 9,29 € le 15 octobre 2009 ;
- Cours le plus bas : 5,22 € le 1^{er} avril 2009.

Le prix moyen des transactions établi sur la base du nombre de titres échangés est de 8,00 € pour l'exercice 2009/2010 contre 6,79 € pour l'exercice 2008/2009, en hausse de 17,8 % d'une année sur l'autre.

A noter qu'au cours de l'exercice 2009/2010, les échanges ont considérablement augmenté avec en moyenne 287.000 titres échangés par mois contre 192.000 pour l'exercice précédent. Ces niveaux de transactions correspondent à un taux de rotation du capital supérieur à 30 % sur un an, sur la base du nombre de titres composant le capital à la clôture du dernier exercice, en mars 2010.

Table 3. Evolution du cours de bourse 2009/2010 vs. 2008/2009

Le tableau ci-dessous présente les cours de bourse extrêmes observés mois par mois au cours de l'exercice 2009/2010 :

En € / action	2008/2009		2009/2010	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Avril	5,34	6,79	5,22	6,35
Mai	6,40	7,43	6,11	6,69
Juin	7,41	8,35	5,45	6,70
Juillet	6,35	7,99	6,33	6,85
Août	7,29	7,70	6,35	6,79
Septembre	6,61	7,72	6,71	8,99
Octobre	5,40	6,75	8,35	9,29
Novembre	6,55	7,44	7,95	8,75
Décembre	6,00	6,60	8,00	8,28
Janvier	5,87	6,43	8,00	8,70
Février	4,11	5,82	8,00	8,36
Mars	4,45	5,41	7,70	8,30
Exercice	4,11	8,35	5,22	9,29

3.3.2. Evolution du cours par rapport au marché

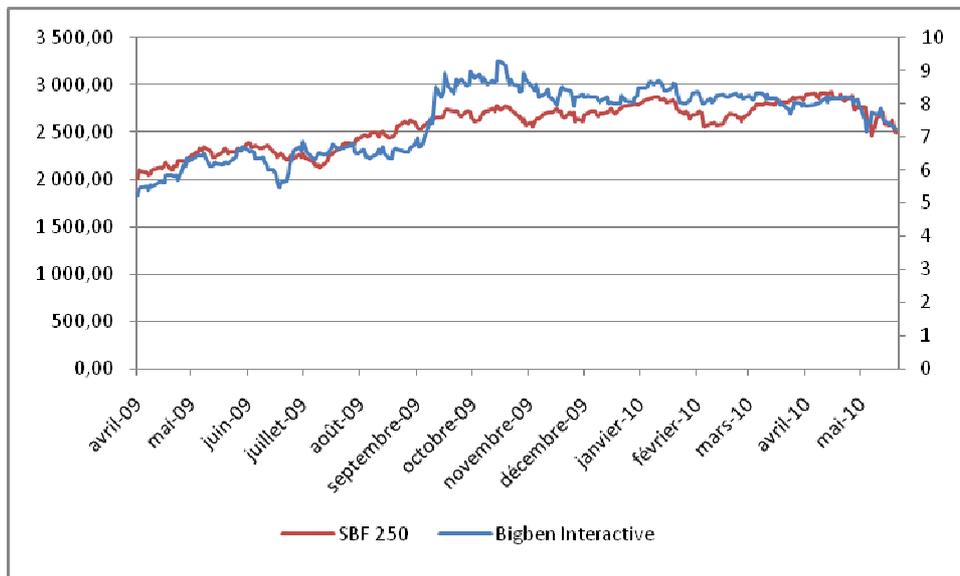
Après une hausse relativement régulière au début de l'exercice 2009/2010, le cours s'établit à 6,54 € par action en moyenne sur le mois d'août 2009. Il dépasse alors le seuil de 8,00 € au mois de septembre 2009, et ce après l'annonce de franchissement de seuil de 5 % du capital faite par Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, le 11 septembre 2009 (l'action connaît alors sa progression la plus forte : +10,97 % entre la clôture au 10 septembre et celle du 11 septembre 2009).

Le cours de l'action va ensuite progresser pour atteindre son plus haut niveau à la clôture, à 9,29 € les 15 et 16 octobre 2009, toujours porté par l'effet spéculatif lié à l'entrée de Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, au capital de BIGBEN INTERACTIVE.

Par la suite, le cours du titre va progressivement reculer, accompagnant le marché à la baisse sous le coup de la crise financière grecque, se rapprochant épisodiquement du seuil des 7,00 €, pour finalement s'établir à 7,95 € à la clôture de l'exercice 2009/2010.

A noter que, sur l'ensemble de l'exercice, l'action BIGBEN INTERACTIVE a ainsi progressé de 52 %, l'indice SBF 250, qui représente les 250 premières capitalisations de l'indice CAC AllShares, progressant lui dans le même temps de 43,2 % (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010).

Table 4. Evolution du cours de bourse de du 1^{er} avril 2009 au 20 mai 2010



Chapitre 4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Risques liés à l'activité

4.1.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

BIGBEN INTERACTIVE n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La Société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin et de réorganiser sa production en quelques semaines si nécessaire.

Environ une quinzaine de sous-traitants industriels travaillent à la fabrication des accessoires. Ces sous-traitants sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délai. La Société s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue, à répartir les fabrications entre plusieurs sous-traitants ou à prévoir une solution de remplacement en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Il n'existe aucun lien contractuel avec les usines qui fournissent les produits, autre que des commandes passées régulièrement, depuis de nombreuses années pour la plupart. Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est de 60 jours par virement bancaire ou lettre de crédit. Ce délai moyen est en hausse notable par rapport à l'exercice précédent (42 jours), du fait en particulier de la hausse de l'activité de Distribution Exclusive au dernier trimestre de l'exercice, sur le territoire belge en particulier (distribution de « Final Fantasy XIII »). Les partenariats industriels de longue durée avec les fournisseurs asiatiques qui, pour certains, travaillent en exclusivité pour BIGBEN INTERACTIVE, permettent d'assurer la sécurité des approvisionnements ; les opérations confiées à la sous-traitance ne concernent que des opérations sans éléments de maîtrise technologique.

La présence de BIGBEN INTERACTIVE auprès de ces fournisseurs et de ces sous-traitants, par l'intermédiaire de sa filiale de Hong Kong, chargée entre autres du suivi des

fabrications, lui permet de coordonner facilement la production et d'exercer son contrôle qualité.

4.1.2. Risques clients

La Société travaille en France avec l'ensemble des intervenants de la grande distribution, qui ne présentent pas à son sens un risque de solvabilité, tandis qu'elle sécurise ses transactions avec les boutiques indépendantes grâce au recours systématique au paiement par carte bancaire. Elle ne souscrit donc pas d'assurance crédit pour ses transactions sur le territoire métropolitain. Elle a en revanche recours à l'assurance crédit de type export souscrite auprès de la Coface pour ses ventes dans les Dom Tom et en dehors de la France métropolitaine. Dans ses autres pays d'implantation (Allemagne et Benelux), le Groupe souscrit une assurance crédit sur pratiquement tous ses clients.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France et au Benelux, de la distribution spécialisée en Allemagne. La concentration de la clientèle au niveau du Groupe dans les 3 principaux territoires d'implantation du Groupe est la suivante :

Table 5. Concentration de la clientèle de BIGBEN INTERACTIVE

Clients	CA 2007-2008 (en M€)	%	% cumulé	Clients	CA 2008-2009 (en M€)	%	% cumulé	Clients	CA 2009-2010 (en M€)	%	% cumulé
Client 2	8,18	9,72%	9,72%	Client 2	10,15	10,31%	10,31%	Client 1	10,37	11,06%	11,06%
Client 1	6,49	7,72%	17,43%	Client 1	8,40	8,53%	18,83%	Client 2	8,26	8,81%	19,87%
Client 3	5,42	6,44%	23,87%	Client 3	7,57	7,69%	26,52%	Client 3	7,32	7,81%	27,68%
Client 10	3,22	3,83%	27,70%	Client 4	5,24	5,32%	31,84%	Client 4	4,50	4,80%	32,48%
Client 5	2,96	3,51%	31,21%	Client 6	3,94	4,00%	35,84%	Client 5	3,92	4,18%	36,66%
Client 4	2,76	3,28%	34,49%		2,82	2,86%	38,70%	Client 6	3,85	4,10%	40,76%
Client 6	2,46	2,92%	37,41%	Client 10	2,79	2,83%	41,54%	Client 7	3,05	3,25%	44,02%
	2,18	2,59%	40,00%	Client 8	2,76	2,80%	44,34%	Client 8	2,99	3,18%	47,20%
	2,03	2,41%	42,42%	Client 5	2,75	2,79%	47,13%	Client 9	2,69	2,87%	50,07%
	1,97	2,34%	44,76%	Client 7	2,36	2,40%	49,53%	Client 10	2,25	2,40%	52,47%
Total du CA	84,15			Total du CA	98,49			Total du CA	93,79		

Ces parts de chiffre d'affaires traduisent l'importance de certains acteurs sur le marché, la Société cherchant néanmoins à diversifier ses canaux de distribution pour développer ses ventes et obtenir une répartition du chiffre d'affaires plus uniforme entre les différents acteurs. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des années l'évolution de la dépendance du Groupe à ses principaux clients (en part relative), et permettent de souligner la grande fidélité de la clientèle au Groupe, les 5 premiers clients du Groupe au titre du dernier exercice étaient déjà d'importants clients au cours des 2 exercices précédents.

Le délai de paiement moyen des clients est de 56 jours, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent, du fait de la plus forte activité enregistrée au cours du dernier trimestre de l'exercice (les délais de paiement moyen des clients étaient de 48 jours à la clôture de l'exercice 2008/2009 et de 56 jours à la clôture de l'exercice 2007/2008).

4.1.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

La Société effectue le suivi des ventes de ses produits sur une base régulière afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle dans le trimestre à venir. Ses stocks sont entreposés dans sa base logistique de Libercourt, dans un bâtiment de 9.500 m² intégralement sprinklé. Cette plate forme logistique de Libercourt a été reconfigurée en 2007 afin de traiter l'augmentation sans précédent des volumes liée à la croissance de l'activité en France et la centralisation de la logistique de l'Allemagne. Par la suite, le Groupe a décidé de centraliser également sur la plate forme de Libercourt les flux logistique Accessoires de la filiale belge, ce qui a été fait à partir de juillet 2009.

Grâce à cette organisation centralisée, aux investissements techniques consentis et à l'expérience de ses équipes, le Société se juge à même de suivre l'évolution à la hausse de l'activité tout en répondant aux contraintes de ses clients distributeurs, toujours enclins à passer leurs commandes tardivement dans un souci de limitation de leurs propres stocks.

4.1.4. Risques industriels - Composants

Tous les produits fabriqués et commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, les accessoires pour consoles de jeu répondent à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité aux utilisateurs.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs (accessoires et produits audio) est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais de tiers spécialisés. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées.

Le risque de pénurie de composants est un risque inhérent à l'activité de la Société et partagé par tous les autres constructeurs de produits électroniques (accessoires pour consoles de jeu vidéo, produits audio). BIGBEN INTERACTIVE est néanmoins en mesure, dans certains cas, d'anticiper les besoins de ses clients et également de substituer les composants indisponibles.

Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2009/2010 dont BIGBEN INTERACTIVE aurait pu subir les effets négatifs.

4.1.5. Risques propres aux marchés adressés par la Société

Dépendance à l'égard des calendriers de sorties des consoles de jeux vidéo

BIGBEN INTERACTIVE intervient sur le marché des jeux vidéo en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif), mais surtout en tant qu'éditeur et distributeur d'accessoires pour consoles de jeux. A ce titre, l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeux de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou encore

Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeux, et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact pouvant être significatif sur le niveau d'activité et les marges de BIGBEN INTERACTIVE.

Il convient toutefois de nuancer ce risque compte tenu aujourd'hui de l'expérience du Groupe et de la grande diversité des produits aujourd'hui compatibles avec les produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE. Le Groupe s'adresse ainsi à un nombre important de consoles, que cela soit des consoles portables ou des consoles de salon.

Concurrence

BIGBEN INTERACTIVE évolue sur le terrain de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains. La Société considère néanmoins pouvoir défendre ses parts de marché actuelles et en conquérir de nouvelles du fait d'une diversification unique dans le secteur avec :

- Un positionnement des produits privilégiant les fortes marges (accessoires) tout en offrant une largeur de gamme et une qualité de produits à des prix compétitifs,
- Un leadership sur les trois principaux marchés du jeu vidéo en Europe continentale (France, Allemagne et Benelux) et une présence accrue sur le reste de la Zone PAL (Europe, Australie, etc),
- La recherche d'un référencement toujours plus large auprès de la grande distribution, en direct dans ses pays d'implantation ou par l'intermédiaire de distributeurs locaux,
- Une veille marketing permanente par le biais des contacts consommateurs lors de salons et manifestations dédiés aux loisirs interactifs, etc ;
- L'exploitation de la convergence numérique pour mettre en commun clients et produits des activités d'édition/ fabrication de produits électroniques (accessoires de jeu, mémoires, lecteurs audio, etc).

Baisse régulière des prix des produits électroniques grand public

Sur le marché des produits électroniques grand public comme les accessoires et produits audio, l'érosion observée sur les prix de vente peut entraîner celle de la marge.

Les réponses à cette menace s'appuient sur la différenciation de l'offre et la recherche de la taille critique :

- La Société concentre depuis plusieurs années ses efforts sur le développement de produits innovants, le lancement de gammes ciblées à la sortie de chaque console, la création de valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités sur des produits existants et un marketing actif autour des produits qui, par la différenciation de l'offre, permettent de maintenir des niveaux de marge satisfaisants (en particulier avec le lancement régulier de packages Jeu Vidéo + Accessoire).

- Sur les produits grand public qui s'apparentent aujourd'hui à des produits génériques comme les manettes premier prix, la Société utilise sa capacité de sourcing et de négociation liée aux volumes achetés pour améliorer ses conditions d'achat.

Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

L'activité de la Société est marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). Cette période représente en moyenne 43 % du chiffre d'affaires annuel sur les 3 derniers exercices.

Table 6. Saisonnalité de l'activité

En M€	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS		31 mars 2009 consolidés Normes IFRS		31 mars 2010 consolidés Normes IFRS		Evolution 2009-2010 vs 2008-2009 en %
Chiffre d'affaires	84,2	100,0%	98,5	100,0%	93,8	100,0%	-4,8%
1er trimestre (avril-juin)	14,2	16,9%	21,4	21,7%	13,1	14,0%	-38,7%
2ème trimestre (juillet-septembre)	16,4	19,5%	20,9	21,2%	18,0	19,2%	-13,9%
3ème trimestre (octobre-décembre)	37,3	44,3%	39,5	40,1%	42,3	45,1%	7,1%
4ème trimestre (janvier-mars)	16,3	19,3%	16,7	17,0%	20,4	21,8%	21,9%

L'année 2009/2010 est caractérisée par un retour marqué à la saisonnalité de l'activité de BIGBEN INTERACTIVE, le deuxième semestre de l'exercice écoulé ayant démontré un certain effet rattrapage après un premier semestre atone. L'actualité éditoriale a en effet été peu fournie sur le début de l'exercice et les stocks dans les canaux de distribution ont été à leur plus bas niveau historique avant la haute saison (3^{ème} trimestre de l'exercice comptable de la Société).

Ainsi, la part du chiffre d'affaires annuel généré lors des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres a été la plus forte des trois derniers exercices (respectivement de 66,9 % contre 57,1 % lors de l'exercice 2008/2009 et 63,6 % lors de l'exercice 2007/2008).

Se reporter également aux informations relatives au marché du jeu vidéo depuis le début de l'année 2010 et à ses perspectives pour l'ensemble de l'année, informations présentées au paragraphe 6.2 du présent document de référence.

4.2. Risques financiers

En complément des informations présentées ci-après et relatives aux risques financiers, le lecteur peut également se référer aux informations disponibles aux paragraphes correspondant aux annexes des comptes consolidés, au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence, soit notamment aux notes 5.7 (Créances Clients), 5.9 (Actifs financiers), 5.10 (Trésorerie et équivalents de trésorerie), 5.12 (Passifs financiers courants et non courants), 6.9 (Coût de l'endettement) et 6.14 (Engagements).

4.2.1. Risques de liquidité - Financement du besoin en fonds de roulement

Au sein du Groupe, les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, les filiales ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements.

Nonobstant les mérites et les surfaces financières des filiales du Groupe, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

A l'exception de la garantie du financement de BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan.

L'exercice 2008/09 a vu disparaître le besoin d'argent frais avec l'absence de crédit de campagne pour financer les approvisionnements pour Noël 2008 et le remboursement par anticipation des deux crédits de type New Money à concurrence de 4,2 M€ au 31 mars 2009.

Après l'amélioration continue de la situation financière du Groupe ces 3 dernières années, aucun crédit de campagne n'a été nécessaire pour financer la campagne de Noël 2009, et ce comme pour l'exercice précédent.

La consolidation de 9,2 M€ de dette bancaire rachetée en prêt long terme est quant à elle amortie à concurrence de 4,1 M€ au 31 mars 2010.

Table 7. Endettement net vs. chiffre d'affaires (Social)

Social	2007/08	2008/09	2009/10	N vs. N-1
CA (en M€)	52,4	69,5	69,9	+1 %
Endettement net	13,5	2,8	-3,9	-239 %
Dette nette / CA (en jours)	94	15	ns	ns

A noter que les chiffres de dette nette présentés ci-dessus incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes, soit la dette consentis par deux investisseurs personnes physiques en 2006 ainsi que la dette sur immobilisations. La réduction de la dette nette s'est poursuivie en 2010 pour devenir négative à la clôture de l'exercice, l'amortissement régulier de la dette protocolée se conjuguant à la trésorerie dégagée par l'exploitation.

A noter que le gearing sur dette brute consolidée est quant à lui ramené de 51 % à 24 %.

Table 8. Endettement net vs. chiffre d'affaires (Consolidé)

Consolidé	2007/08	2008/09	2009/10	N vs. N-1
CA (en M€)	84,2	98,5	93,8	-5 %
Endettement net	18,3	6,9	-5,8	-176 %
dette nette / CA (en jours)	82	29	ns	ns

L'évolution du besoin en fonds de roulement est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks afin d'éviter les ruptures sur les gammes phares (Accessoires et Audio) et de saisir des opportunités destinées à alimenter des opérations promotionnelles en haute saison.

Le regroupement des prestations logistiques sur le site de Libercourt pour la clientèle française, allemande et bénéluxienne en Accessoires a néanmoins permis d'optimiser la gestion des stocks et limiter au strict nécessaire son augmentation.

La reconstitution des fonds propres a permis au fonds de roulement de redevenir positif au 31 mars 2009 (pour la 1ère fois depuis le 31 mars 2005) et de doubler au 31 mars 2010.

Au regard de l'amélioration très significative de la situation financière de la Société enregistrée ces 3 dernières années, et au vue de ses perspectives, la Société considère être à même, sans difficulté particulière, de faire face à ses échéances à venir et au financement de son développement.

4.2.2. Risques de taux

La normalisation de ses relations bancaires permet au Groupe d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. En revanche, la réduction régulière de la dette bancaire rééchelonnée par amortissement trimestriel, son échéance finale relativement proche (31 décembre 2012) et les anticipations sur l'évolution de la courbe des taux ne montrant pas de hausse significative à cet horizon, rendent peu attractive une telle couverture qu'il a été décidé de ne pas mettre en œuvre.

Table 9. Endettement net et coût d'endettement

	2007/08	2008/09	2009/10	Variation	
	M€	M€	M€	M€	%
Endettement brut	22,2	15,1	10,5	- 4,6	-30 %
Coût endettement	2,0	1,2	0,7	- 0,5	-42 %

Le coût de l'endettement (ou résultat financier) en réduction plus rapide (40 %) que celle de la dette elle-même (30 %) reflète le très faible niveau des taux depuis la brutale dégrue constatée à la fin de l'exercice précédent.

Au regard de la composition actuelle de l'endettement du Groupe, une élévation de 1 % du taux de référence (Euribor 3 mois) engendrerait un surcroît d'intérêts de 44 K€ sur la période 2010 à 2013.

L'information relative au risque de taux est complétée par le tableau en page suivante, tableau présentant la ventilation des dettes financières de la Société (hors engagements retraites) en fonction de la nature des financements concernés (taux fixe ou taux variable). Il est à noter que la trésorerie active ne faisait l'objet, au 31 mars 2010, d'aucune rémunération.

Table 10. Ventilation du risque de taux (en K€)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.
< à 1 an			736	4 533	736	4 533			736	4 533
1 an à 2 ans			750	1 706	750	1 706			750	1 706
2 ans à 3 ans			573	1 279	573	1 279			573	1 279
3 ans à 4 ans			345		345				345	
4 ans à 5 ans			242		242				242	
> à 5 ans										
Total	-	-	2 646	7 518	2 646	7 518	-	-	2 646	7 518

4.2.3. Risques de change

La part du chiffre d'affaires facturé en monnaie autre que l'euro (exclusivement en dollars) vers divers pays dont le Royaume-Uni et l'Australie, représente 7,0 % du total du chiffre d'affaires du Groupe.

En revanche, deux tiers des achats du Groupe sont libellés en dollars. Ainsi, en fonction de l'évolution de la parité euro dollar par rapport à la situation observée au cours de ces dernières années, la Société est susceptible de dégager certaines gains ou pertes de change, étant toutefois précisé que BIGBEN INTERACTIVE se couvre pour partie sur ces risques de change.

La couverture du risque de change est réalisée au travers d'opérations au fil de l'eau durant l'exercice, et ce en fonction des anticipations de la Société sur l'évolution de ses achats et de la parité euro dollar. Les niveaux de couverture mis en place par la Société dépendent également des lignes disponibles, lignes disponibles selon des accords négociés avec les banques (montants maximaux en termes d'achats de devises). Ces accords, qui étaient relativement limités lors du dernier exercice 2008/2009, sont aujourd'hui plus ouverts compte tenu du redressement du Groupe observé en 2008 et en 2009.

L'endettement du Groupe est lui exclusivement en euro.

Ces informations relatives aux risques de change sont également disponibles au paragraphe 4.4 de l'annexe des comptes consolidés, au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence.

4.2.4. Risques sur actions

Le Groupe possède un portefeuille titres exclusivement composés d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par

la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

Au 31 mars 2010, les 37.138 actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat étaient inscrites à l'actif des comptes sociaux pour 569 K€ alors que leur valeur de marché était de 301 K€, une provision pour dépréciation de 268 K€ a été constatée en conséquence.

4.2.5. Risques liés aux engagements pris par la Société - Hors bilan

La Société avait pris essentiellement des engagements en faveur de ses prêteurs sous la forme de nantissements d'actions de filiales, d'hypothèques sur des actifs immobiliers faisant l'objet de financements hypothécaires, de cession Dailly de la créance de carry back.

Compte tenu de l'évolution de la situation financière de la Société et du remboursement d'une grande partie de ses dettes, certains de ces engagements ont pris fin au 31 mars 2010.

Table 11. Engagements hors bilan - Société

en K€	2007/08	2008/09	2009/10
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Créances cédées non échues (Dailly, escompte)*	4.755	76	253
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	7.780	1.113	0
Avals, cautions et garanties données	256	256	0
Autres engagements donnés (crédit-bail mobilier)	572	682	770
Autres engagements donnés (crédit-bail immobilier)	3.210	2.490	1.694
Total	16.573	4.617	2.717

Table 12. Engagements hors bilan - Groupe

en k €	2007/08	2008/09	2009/10
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Créances cédées non échues (Dailly, escompte) *	3.931	0	0
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	8.017	1.285	103
Avals, cautions et garanties données	256	256	0
Autres engagements donnés (crédit-bail)	124	133	180
Total	12.328	1.654	283

* Les effets escomptés non échus (EENE) comptabilisés en engagements dans les comptes de la Société font l'objet d'un retraitement bilanciel dans les comptes consolidés.

Ces informations relatives aux risques liés aux engagements pris par la Société sont également disponibles au paragraphe 6.14 de l'annexe des comptes consolidés, au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence.

4.3. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

4.3.1. Faits exceptionnels et litiges

Même si la Société peut être impliquée dans certains litiges, comme toute société, il est précisé qu'il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société.

4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique. Etant donnée l'évolution de la nature de ses activités, évoluant d'un statut de distributeur à un statut de développeur, relevant beaucoup plus de problématiques de propriété intellectuelle, BIGBEN INTERACTIVE dépose depuis plusieurs années de nombreux brevets afin de protéger ses produits. La Société en a exploité par ailleurs un certain nombre pour certains de ses produits (Bodypad et Shootpad de XKPAD).

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques Bigben Interactive, Maxotec, Planet Karaoke, Patrick Arnaud, etc. sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier (voir chapitre 11 du présent document de référence).

La Société a étendu la protection de sa marque phare Bigben Interactive à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondants.

Les marques déposées par le Groupe sont des créations et développements propres, aucune de celles-ci n'est aujourd'hui valorisée comme actif incorporel.

La surveillance des marques de la Société a été confiée à un cabinet spécialisé en propriété industrielle.

En 2006, la Société a conclu une licence importante avec Nintendo dans le cadre de la sortie de la console de salon Nintendo Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS.

Le chiffre d'affaires du Groupe dépendant exclusivement de ces licences (principalement Nintendo et Microsoft) a représenté au cours de l'exercice 2009/2010 environ 3,8 % du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 13,5 % au cours de l'exercice précédent. Cette forte baisse résulte du fait que les produits licenciés par Nintendo concernaient la console NDS/DSL en fin de vie (pas de licences pour la DSi ni la DSXL) et des accessoires pour la console Wii, produits qui ont été remplacés par des versions BIGBEN INTERACTIVE tournées vers le mass market et par des produits électroniques non licenciés, mais également du fait que le volume d'affaires pour la Xbox 360 de Microsoft n'a que très faiblement progressé.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo, dans le cadre de l'activité de distribution exclusive. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion. Au cours de l'exercice 2009/2010, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dépendant de ces licences de jeux vidéo représentait environ 10,3 % de son chiffre d'affaires global.

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de ces licences (que cela soit pour des accessoires ou des jeux vidéo) reste relative, BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour environ 85 % de son chiffre d'affaires.

4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution

Il est important de noter que le Groupe développe ses activités en conformité avec les normes les plus strictes relatives aux directives émises par l'Union Européenne, en ce qui concerne :

- La protection de l'environnement,
- La santé et la sécurité du consommateur.

Le respect stricte de ces directives impacte toutes les phases de la vie des produits développés par BIGBEN INTERACTIVE :

- Conception,
- Fabrication,

- Distribution,
- Utilisation par le consommateur.

BIGBEN INTERACTIVE se conforme aux différentes normes et directives suivantes :

Directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la directive DEEE a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Entrée en vigueur en novembre 2006, cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. BIGBEN INTERACTIVE a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

Directive 2006/66/CE (Piles et accumulateurs – déchets correspondant)

Abrogeant la directive 91/157/CEE, cette directive impose le recyclage des piles et des accumulateurs et implique des restrictions à l'utilisation du mercure dans les piles. Entrée en vigueur en septembre 2008, la directive 2006/66/CE met également en place des incitations à la collecte et au recyclage de ces produits.

Directive 94/62/CE (Emballages et déchets d'emballages – Eco emballage)

Cette directive, au travers de la mise en place de contributions financières parfois importantes, implique des efforts significatifs de la part des industriels pour le recyclage des emballages utilisés sur leurs produits. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés.

Règlement CE 1907/2006 (R E A C H)

Ce règlement concerne toute production ou importation de substance chimique, y compris incorporée dans toute matière, préparation ou article, étant précisé que toute utilisation aval de ces substances est concerné par l'application de ce règlement. Il implique une analyse des risques et des tests importants pour tout fabricant ou tout importateur. Il convient alors que le fabricant apporte la preuve de l'innocuité de la substance, sous peine de retrait du marché du produit ou de la substance concernée.

Directive 88/378/CEE (Sécurité des jouets)

Cette directive concerne plus particulièrement les produits utilisés par les enfants âgés de moins de 14 ans. L'application de cette directive implique de nombreux tests de sécurité, en particulier de résistance mécanique, d'inflammabilité, portant sur les propriétés chimiques des éléments utilisés, ainsi que sur les propriétés électriques des produits.

En ce qui concerne les produits à destination des enfants, il est important de noter que cette directive a été complétée par la directive 2005/84/CE relative à l'interdiction de l'utilisation de phtalates dans la fabrication des jouets et des articles pour enfants (directive entrée en vigueur en janvier 2007).

Directive ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

Avec l'apparition de produits électriques et électroniques d'une durée de vie de plus en plus courte, les pays industriels ont considéré urgent de légiférer dans ce domaine. Ainsi, la directive européenne sur la ROHS est un signal fort dans le sens d'une prise en compte du respect de l'environnement dans les processus de production ; elle complète la directive DEEE pour le recyclage. En réduisant le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques, la production de déchets toxiques est minimisée. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par BIGBEN INTERACTIVE à partir de la date de mise en vigueur de la directive (juillet 2006) répondent aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

Directive 2004/108/CE (compatibilité électromagnétique – CEM)

Cette directive implique que la conception des produits électriques et électroniques prenne des dispositions particulières afin que ces produits ne produisent pas d'interférences électromagnétiques et ne puissent pas être perturbés par ces interférences. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive CEM.

Directive 2006/95/CE (Basse tension – DBT)

Cette directive impose que la conception des équipements électriques soit réalisée de manière à protéger les personnes, les animaux domestiques et la propriété. Par ailleurs, aucun dommage ne doit être possible en résultat d'un contact électrique ou d'une exposition à des risques mécaniques, chimiques et sanitaires entraînés par le bruit, la vibration ou des facteurs ergonomiques. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive DBT.

Matérialisation de la conformité avec les directives européennes pour la sécurité, la santé, la protection du consommateur, BIGBEN INTERACTIVE appose sur ses produits le marquage CE, permettant la libre circulation de ses produits au sein de l'Union Européenne.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation applicable au jour de l'enregistrement du présent document de référence susceptible d'avoir un impact significatif sur l'ensemble des produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE.

4.3.4. Risques fiscaux

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société estime qu'elle n'est pas sujette à des risques fiscaux significatifs.

4.4. Risques liés à la gouvernance de la Société

4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo.

Elle attache en revanche beaucoup d'importance à la fidélisation de ses collaborateurs clés et conformément au protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, il leur a été attribué une partie significative des bons de souscription d'actions remis par les nouveaux actionnaires au Président de la Société à cet effet.

Selon la même logique, en novembre 2008, la Société a émis un package d'*incentive* (BSA) à destination de 10 dirigeants et mandataires sociaux, dans un souci de fidélisation de ces équipes.

4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires

Monsieur Alain FALC, fondateur et Président – Directeur Général, était jusqu'à la réalisation du schéma d'adossement capitalistique, l'actionnaire majoritaire de la Société.

Aux termes du protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, Monsieur Alain FALC :

- A converti ses titres BIGBEN INTERACTIVE au porteur en septembre 2006 et ainsi abandonné ses droits de vote double et de facto sa majorité en termes de contrôle de la Société ;
- A vu sa participation en capital ramenée à 17 % à l'issue de l'augmentation de capital effectuée le 29 décembre 2006 grâce à la conversion des deux tiers de la dette bancaire rachetée par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank.

A l'issue de l'augmentation de capital précitée le 29 décembre 2006, Deutsche Bank a obtenu, pour son compte et celui de MI29, plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société, situation qui a perduré jusqu'à récemment.

Depuis, certaines opérations de cession ont été réalisées, en particulier par Deutsche Bank, et l'exercice des BSA émis en décembre 2006, ainsi qu'une partie de ceux émis en 2008, a impacté de manière notable la répartition du capital de la Société.

En août 2010, Monsieur Alain FALC disposait de 22,0 % du capital et MI29 de 32,8 %.

Même s'il est indiqué au niveau du chapitre 18 du présent document de référence qu'aucun actionnaire ne contrôle la Société, il convient de rappeler que ces actionnaires de la Société, à savoir le plus significatif en matière de détention (MI 29) et l'actionnaire clef dans la gestion opérationnelle (Alain FALC), peuvent tous deux avoir une influence sensible sur l'avenir du Groupe.

Se reporter aux informations figurant au chapitre 18 du présent document de référence pour suivre l'évolution de l'actionnariat de la Société et les différentes déclarations de franchissement de seuils correspondantes.

4.5. Risques résultant de l'exercice par la Société de son activité

4.5.1. Conséquences sociales de l'activité

Le Groupe poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible.

La Société et ses filiales ont adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE et veillent à ce que leurs fournisseurs appliquent les normes ROHS pour les produits livrés au Groupe.

De même, le Groupe a mis en place une structure de suivi et contrôle du respect des normes et réglementations applicables à son activité, qu'il s'agisse de normes chimiques, électriques ou mécaniques.

4.6. Assurances et couverture des risques

La Société dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Elle a notamment une assurance « tous risques » en dommages y compris les pertes d'exploitation, une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, une assurance risque clients (export) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

La Société ne souscrit pas d'assurance marchandises transportées sauf pour des expéditions exceptionnelles de marchandises à valeur unitaire élevée. Elle sélectionne en revanche ses prestataires avec la plus grande rigueur afin de limiter ses risques.

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo

mais dispose en revanche d'une assurance « responsabilité civile mandataires sociaux » depuis le 1^{er} janvier 2008.

Table 13. Polices en vigueur au 15 juillet 2010

Nature de la police d'assurance	Sociétés concernées au sein du Groupe
Multirisques	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE HK, ATOLL SOFT
Responsabilité civile	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES, ATOLL SOFT
Insolvabilité clients	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH
Transport	BIGBEN INTERACTIVE GmbH
Responsabilité Gérant	BIGBEN INTERACTIVE GmbH
Véhicules	BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES

Ces polices d'assurance concernent l'ensemble des entités du Groupe, la société mère et ses filiales.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010 s'est élevé à environ 272 K€.

Le Secrétaire Général est chargé de la gestion des dossiers de la Société et des couvertures s'appliquant à l'ensemble du Groupe (aujourd'hui essentiellement la RC Mandataires sociaux) au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font l'objet de mises à jour et de renégociations. Les polices IARD classiques sont gérées localement par chaque entité, le plus gros risque étant le site logistique de la Société à Libercourt qui centralise dorénavant la logistique pour l'ensemble des pays couverts par le Groupe : la France, l'Allemagne et la Belgique.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4.7. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

Chapitre 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

« La Société est dénommée BIGBEN INTERACTIVE. »

Siège Social (article 4 des statuts)

« Le siège de la Société est fixé à : (59818) LESQUIN Cedex - CRT 2 - Rue de la Voyette.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur. »

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° B 320 992 977.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

Date de constitution

La Société a été constituée le 17 février 1981.

Durée de vie (article 5 des statuts)

« La durée de la Société est de 65 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée. »

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

« Il existe, entre les propriétaires des actions ci-après dénombrées, une société anonyme française régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts. »

BIGBEN INTERACTIVE est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts)

« L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. »

5.1.6. Historique récent de la Société

Se reporter aux précédents documents de référence de la Société pour disposer de l'ensemble de l'historique de la Société, en particulier du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.09-091 le 7 décembre 2009 et du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.08-0105 le 29 septembre 2008.

2007/2008 et 2008/2009 (comptes en normes IFRS)

Après les difficultés rencontrées entre les années 2005 et 2006, les exercices 2007/2008 et 2008/2009 marquent le renouveau du Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec en particulier des performances très intéressantes dans le segment des accessoires, le retour à la rentabilité pour les filiales étrangères et une croissance générale de l'activité tirée par l'export.

L'exceptionnel succès de la console de salon Wii de Nintendo marque une évolution significative du monde du jeu vidéo avec des consoles induisant un nouveau mode de jeu et un élargissement croissant de la population de joueurs. L'immersion totale du joueur facilitée par l'utilisation des accessoires, l'utilisation instinctive et la forte ergonomie de cette plate forme a largement ouvert le jeu vidéo à toutes les tranches d'âge et aux femmes (67 % des nouveaux joueurs de plus de 35 ans).

Dans ce contexte, le positionnement fort de BIGBEN INTERACTIVE sur le segment des accessoires a fait de la Société l'un des grands gagnants de cette période. L'activité au cours de l'exercice 2007/2008 a progressé de plus de 23 % pour s'établir à 84,2 M€ pour 11,7 M€ de résultat opérationnel courant. De la même manière, le chiffre d'affaires de l'exercice 2008/2009 marque une nouvelle croissance significative (17 %), pour atteindre 98,5 M€, pour un résultat opérationnel de 17,7 M€. Ces résultats, en forte progression par rapport aux exercices précédents, reflètent principalement la vigueur de l'activité Accessoires dans tous les territoires, en France mais aussi au Benelux et en Allemagne, ainsi que la consolidation des activités complémentaires en France.

2009/2010 (comptes en normes IFRS)

L'exercice 2009/2010 s'inscrit dans un contexte de marché du jeu vidéo plus difficile, le secteur marquant un repli sensible après plusieurs années de croissance à deux chiffres. L'actualité éditoriale de la part des éditeurs de jeux est sensiblement plus faible et les consoles de jeu entrent dans une phase de maturité, en particulier au niveau des gammes développées par Nintendo (Wii et DS). Dans un contexte de récession marquée du marché, BIGBEN INTERACTIVE a toutefois su maintenir un niveau d'activité satisfaisant, son chiffre d'affaires s'inscrivant en baisse mesurée de -4,8 % au cours de l'exercice, atteignant 93,8 M€.

Le recul de l'activité Accessoires (-12,6 %) a été en partie compensé par la progression des activités Audio (+29,4 %) et Distribution Exclusive / Edition (+68,6 %). Sur ce dernier segment, la croissance des ventes du Groupe valide le positionnement spécifique de

BIGBEN INTERACTIVE sur les packages Jeu Vidéo + Accessoire, les ventes de cette activité étant comptabilisées en Distribution Exclusive. Les succès des jeux de la gamme « Cocoto », « Hunting Challenge », « My body Coach » ou encore « Cyberbike » ont porté cette activité. A contrario, l'activité de Distribution Non Exclusive a elle fortement chuté en 2009/2010, de -42,6 %, dans la droite ligne du marché, dans un environnement de consommation très difficile et d'une activité éditoriale peu fournie en dehors de la période de Noël.

Au-delà de nouveaux partenariats de distribution physique conclus pour couvrir l'Europe du Nord, la Société s'est développée au cours de l'exercice 2009/2010 sur la vente de jeux dématérialisés sur iPhone et DSiWare, et ce au travers de sa filiale dédiée ESPACE 3 GAMES. Cette filiale, initialement positionnée sur la vente en magasins de produits physiques, a achevé son programme de fermeture de magasins de détail à la clôture de l'exercice.

Enfin, fort de sa capacité de recherche et de développement, de son positionnement de développeur de concepts, BIGBEN INTERACTIVE a obtenu, fin octobre 2009, le label Entreprise Innovante délivré par l'OSEO.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Table 14. Principaux investissements 2009/2010 : Eléments du bilan consolidé

<i>en K€</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Investissements incorporels	1 189	1 708	2 122
Investissements corporels	877	601	398
Investissements financiers	12	3	3
TOTAL	2 078	2 312	2 523

Les dépenses d'investissement observées au cours de l'exercice 2009/2010 concernent surtout l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'activité des jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE ayant ainsi consenti 1,8 M€ d'investissements dans ce domaine.

Les dépenses d'investissement couvrent également l'équipement du site logistique de Libercourt (nouveaux chariots élévateurs informatisés pour 106 K€ et complément de la ligne de préparation du colisage pour 105 K€) ainsi que des acomptes d'un montant total de 259 K€ réglés à l'avancement sur la fourniture du nouveau système intégré de gestion commerciale AX Dynamics de Microsoft.

La stratégie de la Société, conduisant à accroître le développement de produits propres, en particulier dans le domaine du logiciel de jeux vidéo, implique une hausse régulière des investissements incorporels (software), ce qui est constaté dans le tableau présenté ci-dessus.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Au regard de la croissance de ses activités, et compte tenu de la centralisation sur la France de ses activités de logistique pour l'Europe, le Groupe s'est récemment porté acquéreur, le 10 septembre dernier, d'un terrain sur la zone d'activités de Lauwin-Planque, près de la ville de Douai.

Alors qu'aujourd'hui les opérations de logistique sont réalisées sur le site de Libercourt, sur la base d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, le Groupe entend disposer sur ce nouveau site d'un entrepôt d'environ 18 000 m², auquel s'ajoutera, dans un deuxième temps, un autre bâtiment devant lui compter environ 9 000 m².

A ce jour, l'investissement réalisé sur la base de la trésorerie disponible de la Société correspond à l'achat du terrain correspondant à la première tranche du projet (environ 6 ha), et ce pour un montant de l'ordre de 750 K€. BIGBEN INTERACTIVE dispose par ailleurs d'une promesse de vente sous 3 ans du solde du terrain identifié, pour une surface complémentaire d'environ 5 ha.

5.2.3. Politique future d'investissements

Comme précisé au paragraphe précédent, BIGBEN INTERACTIVE a engagé un projet significatif pour l'installation d'une base logistique importante sur la zone d'activités de Lauwin-Planque. A ce jour, en ce qui concerne ce projet, seul l'achat du terrain nécessaire a fait l'objet d'un accord et d'engagements de la part de la Société.

Au-delà de l'achat du terrain nécessaire, même si à ce jour aucun autre engagement n'ait été pris par BIGBEN INTERACTIVE en ce qui concerne ce projet, le Groupe a l'intention de réaliser les investissements suivants :

- Lors d'une première phase, un bâtiment d'une superficie de 17 800 m² sera constitué d'une cellule de préparation des commandes et de deux cellules de stockage. La zone d'entreposage d'une capacité avoisinant 22 000 palettes sera entièrement filoguidée pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans son exploitation.

Ce bâtiment assurera les fonctions de préparation des ventes aux clients professionnels (B to B) sur l'Europe, de conditionnement des produits « Bundle », de service après-vente du Groupe ainsi que l'intégration, dans un premier temps, de la filiale spécialisée dans la vente aux consommateurs finaux (B to C) via Internet.

Le site devrait commencer son exploitation à la fin du premier semestre 2011.

- Dans un deuxième temps, en fonction de la montée en puissance des activités de B to C et de l'extension de ces activités sur la Belgique, l'Allemagne et les Pays Bas, BIGBEN INTERACTIVE pourrait mettre en œuvre un deuxième bâtiment, d'une surface globale de près de 9 000 m². L'activité de vente en ligne, fortement consommatrice de main d'œuvre pour les opérations de colisage, y serait progressivement déployée.

Dans le cadre de ce projet, la Société envisage d'équiper les bâtiments de panneaux photovoltaïques en toiture.

Au total, l'investissement à réaliser représenterait, y compris l'acquisition des terrains, un montant compris entre 15 et 17 M€, en fonction des différentes options qui seraient in fine retenues. Cet investissement sera financé par une dette financière, à savoir un contrat de crédit-bail pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme pour le financement des panneaux photovoltaïques.

Chapitre 6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE

Positionnement du Groupe

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE est un acteur majeur de la distribution de produits de jeux et cadeaux, très largement présent dans le domaine de l'édition et de la distribution d'accessoires pour les jeux vidéo. Le Groupe est actuellement positionné sur 4 activités différentes :

- la conception et la vente d'Accessoires pour consoles de jeu vidéo : 68,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2008/2009 et 62,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2009/2010, activité présente dans chaque territoire couvert par le Groupe ;
- la Distribution Exclusive de logiciels de jeu vidéo : 11,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2008/2009 et 21,0 % du chiffre d'affaires consolidé 2009/2010, et ce en France, au Benelux et plus récemment en Allemagne ;
- la Distribution Non Exclusive de consoles et logiciels de jeu vidéo (vente en gros) : 13,9 % du chiffre d'affaires consolidé 2008/2009 et 8,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2009/2010, activité développée en France et de manière très marginale au Benelux ;
- l'activité Audio, issue de l'activité historique du Groupe, est aujourd'hui en pleine reprise sur la base d'un portefeuille de produits innovants : elle représente désormais 7,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2009/2010 (en France, principalement), contre 5,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2008/2009.

Les deux premières activités constituent le cœur de métier qui a soutenu l'expansion du Groupe en Europe. En particulier, l'activité de conception et de vente d'accessoires est l'orientation stratégique du Groupe ayant largement soutenu le redressement de BIGBEN INTERACTIVE au cours des trois derniers exercices, cette activité affichant des marges supérieures aux autres activités, en particulier à l'activité de pure distribution non exclusive.

Il est précisé que le Groupe, lors de la publication de ses résultats intermédiaires au titre de l'exercice en cours, a fait évoluer la présentation de la répartition de ses activités, et ce afin de mieux mettre en avant son offre correspondant à la conception de produits propres vs les activités de distribution pure. Ces éléments sont présentés au chapitre 12 du présent document, et en particulier les tableaux de correspondance entre la présentation historique de la répartition des activités et la nouvelle présentation que BIGBEN INTERACTIVE mettra en avant à l'avenir.

Table 15. *Répartition de l'activité par type de produits*

<i>En %</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
Accessoires	64,0%	68,6%	62,9%
Distribution exclusive	15,0%	11,9%	21,0%
Cœur de métier du Groupe	79,0%	80,5%	83,9%
Distribution non exclusive	15,4%	13,9%	8,4%
Audio	5,6%	5,6%	7,7%

Table 16. *Répartition géographique des ventes*

<i>En %</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
France	54,2%	51,9%	51,1%
Benelux	16,8%	14,3%	16,9%
Allemagne	15,2%	15,7%	14,5%
Autres pays	13,8%	18,1%	17,5%

Evolution récente

L'activité du Groupe est caractérisée par l'implantation durable des cœurs de métier (la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux) dans l'ensemble des territoires où le Groupe est présent.

Résilience des cœurs de métier

Au cours de l'exercice 2009/2010 écoulé, le chiffre d'affaires est réparti entre ses divers métiers comme suit :

- Dans un marché difficile, le segment Accessoires, le plus important au sein du portefeuille d'activités, a enregistré une diminution de son chiffre d'affaires à 59,0 M€ (contre 67,5 M€, soit un recul de 12,6 %). La baisse des ventes a été particulièrement marquée au Benelux (-19,4 %) et en Allemagne (-14,3 %), mais plus mesurée en France, en diminution de -4,1 %. Le Groupe a également connu un repli d'activité dans les autres pays où il est présent (Angleterre, Espagne, Italie, Europe du Nord et Australie), avec des ventes qui diminuent de -36,5 % ;
- Le segment de Distribution Exclusive / Edition, comprenant la distribution exclusive pour compte de tiers ainsi que l'édition de jeux en propre du Groupe, a enregistré un chiffre d'affaires en forte hausse (+68,6 %). Celui-ci s'établit à 19,7 M€ en 2009/2010, contre 11,7 M€ en 2008/2009. Grâce au succès de ses concepts de packages incluant Jeu Vidéo + Accessoire, BIGBEN INTERACTIVE bénéficie d'une

forte progression des ventes en France (+93,3 %), mais aussi au Benelux (+43,2 %). L'exercice 2009/2010 correspond également au démarrage de l'activité de Distribution Exclusive en Allemagne, même si les volumes sont aujourd'hui encore faibles (0,3 M€ de chiffre d'affaires enregistré lors de l'exercice 2009/2010) ;

- Le chiffre d'affaires du segment de Distribution Non Exclusive a, lui, baissé de 42,6 %, pour s'élever à 7,9 M€ au cours de l'exercice 2009/2010, soit une diminution sensible imputable à une actualité éditoriale peu fournie sur la première moitié de l'année et à l'arrivée à maturité de la génération de consoles actuelle. Dans ce contexte, ce segment, plus faiblement margé, n'a pas été parmi les priorités de BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice écoulé.
- L'activité Audio a réalisé un chiffre d'affaires de 7,2 M€, en progression de 29,4 % par rapport à l'exercice précédent. La Société a notamment bénéficié du démarrage de l'activité au Benelux et en Allemagne, alors que l'activité a progressé de 27,6 % en France.

Implantation des cœurs de métier dans l'ensemble du Groupe

Le Groupe dispose aujourd'hui avec la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux, de deux cœurs de métier qu'il décline à l'échelle paneuropéenne selon les compétences des implantations du Groupe dans chaque territoire.

Au cours de la période écoulée, le segment Accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, a vu sa contribution au chiffre d'affaires de la Société diminuer de 5,7 points par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, les accessoires, véritable cœur de métier du Groupe, constituent encore près des deux tiers de l'activité (62,9 %). Il convient de noter que cette moindre contribution du segment au portefeuille d'activités s'explique également par le fait que les ventes liées aux packages Jeu Vidéo + Accessoire sont comptabilisées dans le segment Distribution Exclusive (Pole Edition du groupe), et non au sein de celui des Accessoires stricto sensu.

Les difficultés rencontrées par le marché du jeu vidéo lors de l'exercice 2009/2010 (environnement de consommation difficile, actualité éditoriale peu fournie en dehors de la période de Noël, entrée en phase de maturité des consoles de septième génération, et plus particulièrement de la Wii de Nintendo) ont également engendré une baisse significative de l'activité de Distribution Non Exclusive, à hauteur de -42,6 %. Sur ce segment relativement concurrentiel, où la valeur ajoutée est moindre, le Groupe a décidé de ne pas consentir d'effort significatif dans cette période difficile. L'activité de Distribution Non Exclusive est pour le Groupe un service rendu à certains clients qui voient en BIGBEN INTERACTIVE un acteur unique pour l'ensemble de leurs approvisionnements.

L'activité de Distribution Exclusive a, quant à elle, progressé de façon notable (+68,6 % par rapport à l'exercice 2008/2009) et représente désormais 21,0 % du chiffre d'affaires de BIGBEN INTERACTIVE, contre 11,9 % lors de l'exercice précédent. Cette progression

s'explique notamment par la montée en puissance du Groupe sur son métier d'Édition de jeux en propre (packages Jeu Vidéo + Accessoire) et l'amélioration ponctuelle des revenus provenant de la Distribution Exclusive pour compte de tiers, le Groupe ayant réalisé une performance notable en fin d'exercice sur les ventes des titres de l'éditeur Square Enix (« Final Fantasy XIII »), et pour lesquels le groupe dispose d'un contrat de distribution exclusive .

Dans son ensemble, la nouvelle progression globale sur les métiers des Accessoires et de la Distribution Exclusive (83,9 % du chiffre d'affaires global en 2009/2010 contre 80,5 % l'exercice précédent), segments constituant ensemble le cœur de métier du Groupe, valide à nouveau la stratégie adoptée depuis plusieurs années par BIGBEN INTERACTIVE. Ce focus sur ces produits permet le maintien à des niveaux élevés de la marge brute du Groupe, BIGBEN INTERACTIVE ayant ainsi largement atténué son positionnement de distributeur pour compte de tiers dans son mix d'activités.

6.1.2. L'offre de produits

Conception – Édition de produits exclusifs

BIGBEN INTERACTIVE produit essentiellement des accessoires pour consoles de jeu (manettes, volants, cartes mémoires, pistolets, protections, sacoches, etc) mais aussi d'autres produits exclusifs comme les produits Audio. Ces deux activités ont représenté ensemble plus de 70 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice 2009/2010, en légère baisse par rapport aux 74 % réalisés au cours de l'exercice précédent. Il convient de noter pour expliquer cette évolution la baisse de la part relative de l'activité Accessoires (62,9 % du chiffre d'affaires / - 5,7 points) et la progression marquée de l'activité Audio (7,7 % du chiffre d'affaires / + 2,1 points).

Plus récemment, fort de son expertise, le Groupe s'est positionné sur un certain nombre de produits accessoires pour la téléphonie mobile et les périphériques nomades. Ce marché est effectivement actuellement très actif, porté par les succès des produits Apple (iPhone et Ipad) et plus largement par les téléphones Smartphones. La contribution de ces produits au chiffre d'affaires reste toutefois aujourd'hui minime.

Le métier de l'accessoire donne à BIGBEN INTERACTIVE une connaissance unique d'un marché de consommation de masse. De grande diffusion, ces produits exclusifs BIGBEN INTERACTIVE incorporent un fort contenu marketing à toutes les étapes de leur conception et de la fabrication et sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design, ergonomie comme à celle des distributeurs pour le packaging.



Du fait de sa stratégie, il est important de noter que le Groupe BIGBEN INTERACTIVE soustraite l'intégralité de sa production, quasiment exclusivement en Asie, pour des raisons de coûts. Les efforts de la Société sont ainsi focalisés sur la recherche et la conception des produits.

La conception de produits que le consommateur attend implique de créer les prototypes de nouveaux modèles, pour lesquels les spécialistes de BIGBEN INTERACTIVE (au siège de Lesquin) apportent une attention particulière au design, à l'ergonomie et au choix des matériaux et conçoivent en interne (au sein du bureau de Hong Kong), les outillages pour la production en série (moules d'injection, matrices d'estampage, etc).

Une veille technologique constante et le suivi des ventes au quotidien permettent au processus créatif d'incorporer les nouvelles possibilités technologiques, les véritables besoins de l'utilisateur et les dernières tendances en matière de design et d'ergonomie. Ces produits sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design et ergonomie de même qu'aux besoins du distributeur en matière de packaging. Le groupe diffuse en effet à prix compétitif des « packages » adaptés aux besoins de ses grands donneurs d'ordres, auprès de la grande distribution, de la distribution spécialisée et des magasins de jeux vidéo.

Les accessoires édités par BIGBEN INTERACTIVE, et pour certains desquels le Groupe dépose de brevets, se distinguent par un niveau technologique équivalent à ceux des constructeurs, tout en se situant dans une fourchette de prix inférieure. BIGBEN INTERACTIVE conçoit à la fois des produits génériques (manettes, câbles, etc), produits ayant la même vocation que les produits se trouvant au sein des catalogues des constructeurs, mais également bon nombre de produits originaux comme le Shootpad et le Bodypad, le Flip & Play, etc.



Le savoir-faire de la Société n'est plus à démontrer en matière de développement de nouveaux produits originaux. Il est par exemple à noter que les manettes sans fil à radio fréquence de 2,4 Ghz commercialisés à compter de 2002 par BIGBEN INTERACTIVE sont un développement propre qui est devenu par la suite un produit standard du marché y compris chez les fabricants de consoles.

L'activité d'édition d'accessoires pour l'univers des jeux vidéo est principalement orientée vers les consoles de jeu phares du marché (Nintendo, Sony et Microsoft), étant toutefois à noter la plus grande proportion de l'activité réalisée sur les consoles Wii et DS par BIGBEN INTERACTIVE par rapport à l'ensemble du marché.

BIGBEN INTERACTIVE a su se focaliser sur les produits Nintendo Wii et Nintendo DS (et aujourd'hui sur le produit Nintendo DSi), produits qui ont connu ces dernières années une très forte demande avec des développements de produits vraiment adaptés à ces consoles. Il est résulte, même si ces consoles sont aujourd'hui moins dynamiques, une plus grande part dans les ventes du Groupe en lien avec ces 2 produits Wii et DS.

BIGBEN INTERACTIVE exploite à ce titre une licence importante couvrant les produits développés pour les consoles Nintendo Wii et Nintendo DS. Il est toutefois à noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur (d'où la très faible proportion d'activité réalisé par la Société sur la Xbox 360 au cours de l'année 2009, alors que les produits Microsoft se sont bien comportés cette année après les baisses de prix enregistrés sur cette console), la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord-américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

Pour les exercices à venir, la mise sur le marché des produits phares de Sony et de Microsoft plus adaptés à l'ensemble de la famille (console PlayStation Move de Sony et console XBOX 360 Kinect de Microsoft) offre pour BIGBEN INTERACTIVE un nouvel horizon de développement d'accessoires dédiés à ces consoles. Ces deux produits visent en effet à recréer un univers de jouabilité beaucoup plus poussé qu'à travers une simple manette de jeu, à l'image du succès rencontré par la console Wii de Nintendo et sa Wiimote.

Les clients du Groupe sont l'ensemble des intervenants de la grande distribution européenne, servis par les implantations directes ou par des importateurs partenaires.

Distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo

La prise en charge de distributions exclusives pour un nombre limité d'éditeurs choisis a donné à BIGBEN INTERACTIVE une forte expérience en matière de marketing et de promotion :

- le marketing de « produits de l'esprit » implique l'utilisation de techniques originales pour développer un environnement marketing complet autour de tels produits et BIGBEN INTERACTIVE a en conséquence mis en œuvre des press tours, des compétitions, des promotions sur le lieu de vente (PLV) etc pour les logiciels de jeu vidéo et ensuite décliné avec succès ces techniques pour les accessoires tels que Bodypad (simulateur de combat physique) et Shootpad (simulation du jeu de football) ainsi que des produits du secteur Audio tels que les machines Planet Karaoke ;
- la volonté d'assurer une couverture intégrale du marché (prix allant de 1 à 3 voire 4 pour des titres full price) a fait investir BIGBEN INTERACTIVE dans la production et la distribution de jeux vidéo à petit prix (budget software) tels que la gamme « Cocoto » destinée à une large clientèle et obtenir un leadership de marché en France depuis 2003.



La distribution exclusive de logiciels de jeu recouvre des activités avec une implication variable dans le développement du produit. En remontant la filière, un intervenant peut être (i) un distributeur de type « grossiste exclusif » (distribution de titres avec exclusivité territoriale et un droit de retour (limité) comme la filiale de BIGBEN INTERACTIVE au Benelux

(très impliqué avec le succès du titre « Final Fantasy XIII » à la fin de l'exercice 2009/2010), puis (ii) un distributeur exclusif (achat d'un catalogue, avec minima garantis, sans droit de retour) comme BIGBEN INTERACTIVE a pu l'être au début de la décennie et enfin (iii) un éditeur qui fait développer ses propres jeux par un développeur sous-traitant (comme cela est notamment le cas avec la gamme à succès « Cocoto »). La rentabilité est une fonction proportionnelle de la position dans la filière, l'investissement initial est plus élevé mais le risque plus maîtrisé.

Fort de ses expériences passées, BIGBEN INTERACTIVE concentre aujourd'hui son activité sur l'édition, surtout sur les packages Jeu Vidéo + Accessoire, limitant ainsi ses engagements et ses positions de simple distributeur (Benelux). Les équipes dédiées à l'activité d'édition (sourcing, suivi de la production, marketing, etc.) sont situées au siège de la Société.

L'approche du Groupe au niveau de ses activités de distribution exclusive suit le concept stratégique de BIGBEN INTERACTIVE depuis sa création, concept visant à remonter au maximum la filière pour optimiser le couple risque-rentabilité sans jamais assumer le risque « industriel ». Ainsi, le Groupe n'entend pas internaliser le développement de jeux, les développements étant assurés au travers de partenariats par des développeurs externes, comme par exemple le studio Neko Entertainment, auteur de la gamme « Cocoto ». Le Groupe lui se focalise sur les aspects marketing et commercialisation des produits.

Cette association est particulièrement visible sur la gamme des produits packagés Jeu Vidéo + Accessoire (« Bundle ») dont BIGBEN INTERACTIVE s'est fait le spécialiste. Ainsi, fort de ses savoir faire dans les domaines de l'accessoire et de l'édition de jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE s'est engagé dans une stratégie visant à capitaliser sur cette expérience reconnue dans la profession, avec le développement et la mise sur le marché de plusieurs packages Jeu Vidéo + Accessoire, produits qui ont connu un succès prometteur au cours de l'exercice 2009/2010.

Cette stratégie vise à profiter des attentes toujours plus fortes des joueurs souhaitant s'immerger pleinement dans l'univers du jeu. Ainsi, le segment de distribution exclusive devrait dans les années à venir bénéficier des sorties échelonnées des projets en cours de développement (« Hunting Challenge », « Body Coaching », « Cyberbike »...).

Cette stratégie de conception et d'édition de jeux vidéo et d'accessoires associés constitue un relais de croissance important pour le Groupe, positionnement clairement en phase avec les attentes du marché et la diversification significative de la population adepte du jeu vidéo...



La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par type de clients dans le domaine de la distribution exclusive peut être décomposée de la manière suivante :

Table 17. Répartition du chiffre d'affaires par type de clients

En %	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Spécialistes	53%	43%	39%
GMS	19%	22%	27%
Grossistes	18%	19%	13%
Export	6%	13%	16%
Indépendants et autres	4%	1%	2%
VPC	1%	2%	2%
Total	100%	100%	100%

Distribution non-exclusive (vente en gros)

BIGBEN INTERACTIVE intervient ici en tant que grossiste sur des produits accessoires, des logiciels et des consoles de jeu vidéo, servant une importante clientèle diversifiée. Sans pour autant négliger sa clientèle traditionnelle de chaînes de magasins spécialisés dans le jeu vidéo et de boutiques indépendantes, le Groupe est aussi référencé auprès de tous les intervenants de la grande distribution, qu'il s'agisse d'hypermarchés, de multi-spécialistes et de véricistes.

L'activité de distribution non exclusive (ou distribution tierce) recouvre ainsi une activité de grossiste classique pour tous les produits des fabricants de consoles (consoles, jeux et accessoires officiels) et les éditeurs de jeux. Dans les enseignes où BIGBEN INTERACTIVE intervient comme grossiste, l'une de ses livraisons pourra en conséquence par exemple comporter des manettes « officielles » d'un constructeur pour sa console et des manettes « adaptables » BIGBEN INTERACTIVE pour la même console.

Les succès commerciaux du Groupe et l'efficacité de sa distribution repose sur l'efficacité de son organisation interne et notamment :

- une charte logistique répondant à trois exigences qui sont (i) la prise de commande précise et la livraison en flux tendus (« just in time »), (ii) la mise en place simultanée de produits chez tous les clients et (iii) un très faible taux de retours lié à un contrôle très strict des arrivages de produits ;
- un système d'information lui permettant de gérer au quotidien les activités de gros (fabrication et distribution) et la distribution en direct (VPC et boutiques), et aussi de conseiller sa clientèle professionnelle sur l'état du marché, grâce à une vision claire de l'activité, des réassorts et retours nécessaires.

BIGBEN INTERACTIVE continue à investir dans ce secteur, à la fois en termes de logistique et d'organisation afin d'être en mesure de développer sa position de marché et assure le succès de ses activités d'édition et fabrication y compris les accessoires et son propre catalogue de jeux. Toutefois, au cours du dernier exercice, cette activité a souffert d'un marché du jeu vidéo pauvre en sortie de nouveaux titres phares et d'un contexte de

consommation de la part des ménages marqué par la crise. Dans cet environnement difficile, l'activité de Distribution Non Exclusive, présentant moins de valeur ajoutée, n'a pas été au cœur des priorités du Groupe en 2009/2010.

Par ailleurs, le Groupe disposait, encore très récemment, au travers de sa filiale ESPACE 3 GAMES, de magasins de distribution en propre. Le Groupe s'est toutefois désengagé de la distribution en direct via son réseau de magasins, l'ensemble des magasins ESPACE 3 GAMES ayant été cédé ou fermé à la clôture de l'exercice, au 31 mars 2010. Pour cette filiale, dont le niveau de chiffre d'affaires généré au cours du dernier exercice était légèrement inférieur à 2,5 M€, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne, activité dont les premières ventes sont conformes avec les objectifs du management.

La Société attend un niveau d'activité généré par les ventes en ligne compris entre 7,0 et 9,0 M€ à horizon 2012, grâce à la dématérialisation progressive du portefeuille de titres distribué par la Société.

6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme

Les deux industries servies par BIGBEN INTERACTIVE (les jeux vidéo de même que les produits audio) ont été une source récurrente d'apports réciproques (cross fertilisation) en termes marketing et promotion. Lors de sa diversification vers le jeu vidéo en 1993, BIGBEN INTERACTIVE put utiliser son savoir-faire en matière de conception technique, de design et de sourcing acquis auparavant dans l'activité « montres et cadeaux » afin de progressivement développer des relations solides avec les grands distributeurs.

Dix ans plus tard, BIGBEN INTERACTIVE a pu tirer profit du leadership obtenu dans le secteur du jeu vidéo pour diversifier son offre avec la grande distribution et trouver un nouveau canal de distribution pour ses produits audio et autres produits électroniques. Le Groupe est désormais solidement encré sur son marché au travers de ses positions significatives sur les Accessoires et sur la Distribution Exclusive, en particulier avec le succès de ses gammes de produits Jeu Vidéo + Accessoire.

Aujourd'hui, BIGBEN INTERACTIVE entend bénéficier de ses savoir-faire pour accroître l'éventail de ses produits Accessoires, en adressant l'univers du Smartphone, en particulier avec la mise en avant d'une gamme complète de produits adaptés à l'univers Apple (iPhone et iPad). Ce marché, pour lequel la Société sera un nouvel entrant, est un nouveau défi pour le développement à moyen terme de l'activité du Groupe.

Plus généralement, le succès de BIGBEN INTERACTIVE dans le secteur des jeux vidéo repose sur une triple exigence que s'est imposé le Groupe :

- un partenariat durable avec ses fournisseurs, destiné à accompagner leur développement au fil des années et à assurer la promotion de leurs produits dans tous les canaux de distribution ;
- une gestion rigoureuse des flux logistiques dans une logique « juste à temps », permettant d'assurer la mise en place simultanée de nouveaux produits dans l'ensemble des points de vente ;

- une connaissance approfondie du consommateur

Conforté par le retour avéré à la rentabilité de ses activités, le Groupe doit aujourd'hui trouver l'espace nécessaire à des développements supplémentaires de son activité. Etant donné l'absence objective d'espace dans le cœur de métier des accessoires pour consoles de jeu vidéo où le Groupe a obtenu une position de marché unique sur les deux plus grands marchés d'Europe continentale (France et Allemagne) et n'attend pas de position comparable sur le marché britannique du fait de sa configuration spécifique, une nouvelle expansion significative ne peut venir que de deux sources de développement « transversal » :

- la déclinaison du savoir faire du cœur de métier sur d'autres zones géographiques à travers l'export (Europe du Nord et de l'Est),
- la déclinaison du savoir faire du cœur de métier par des diversifications prudentes vers des activités connexes à travers la convergence numérique, en particulier avec le développement de gammes d'accessoires pour Smartphones.

6.2. Un marché en repli, après avoir connu une phase de pleine croissance

6.2.1. Tendances observées récemment sur les marchés de la Société

Il est précisé dans les paragraphes ci-après certaines informations concernant les marchés adressés par la Société, informations basées assez largement sur les données et estimations fournies par le cabinet GfK, cabinet faisant référence au niveau européen sur les activités de BIGBEN INTERACTIVE. Sauf mention contraire, les données datent de décembre 2009.

Le marché global de la console de jeux et des accessoires associés

Alors que le secteur avait réalisé en 2008 un chiffre d'affaires au niveau mondial de 49 Md€, soit une croissance de +11 % par rapport à l'année précédente, l'activité s'est inscrite en net recul au cours de l'année 2009, à environ 44 Md€ (source : DFC Intelligence), le marché enregistrant ainsi une baisse supérieure à 10 %. L'arrivée à maturité de la console de salon Nintendo Wii, l'actualité moins fournie par les éditeurs en termes de jeux et enfin les baisses de prix enregistrés sur les consoles Nintendo Wii et PlayStation 3 de Sony ont renforcé cette évolution du marché sur l'année 2009.

Il n'en demeure pas moins que le marché reste extrêmement important en terme de taille et que la tendance à moyen terme reste positive, avec notamment un rebond attendu de l'activité au cours des prochains semestres, grâce aux répercussions liées à l'arrivée sur le marché des nouveaux produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft, 2 concepts permettant d'accroître significativement la jouabilité sur les consoles PlayStation 3 et Xbox 360, et enfin, la sortie à venir de la console portable 3DS de Nintendo... en attendant la Wii 2...

Sur ce marché en croissance permanente mais qui reste cyclique, dont l'Europe représente le tiers, la console de jeux avec son environnement (logiciels de jeux et accessoires) est le principal moteur, avec des accélérations rapides à chaque nouvelle génération de consoles. En effet, l'activité du jeu vidéo sur l'univers PC n'a cessé de décliner au cours de ces dernières années.

C'est sur ce marché tourné vers le grand public et qui représente la plus grande part du marché mondial du jeu vidéo que BIGBEN INTERACTIVE s'est positionné il y a plus de quinze ans.

Produit de masse, la console a un prix très inférieur au PC et est accessible au plus grand nombre par sa facilité d'utilisation, offre une réelle pérennité avec une durée de vie commerciale moyenne de 4 à 5 ans et présente une configuration stable, propice au développement des logiciels de jeux tout en permettant la coexistence des générations de machines.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat. A titre d'illustration, il est indiqué que le nombre d'accessoires vendus en France en 2009 est 2,7 fois supérieur au nombre de consoles vendues (Source GfK - Avril 2010)...

Sur la base des informations fournies par GfK fin novembre 2009, la répartition entre les 3 composantes du marché du jeu vidéo (consoles, jeux pour consoles et accessoires) se présentait en France de la manière suivante au cours des 3 dernières années :

Table 18. Marché français des jeux vidéos, consoles et accessoires

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	Croissance moyenne
Consoles	568	1 122	1 297	997	
<i>croissance annuelle</i>		97,5%	15,6%	-23,1%	20,6%
Jeux pour consoles	797	1 131	1 460	1 277	
<i>croissance annuelle</i>		41,9%	29,1%	-12,5%	17,0%
Accessoires pour consoles	123	199	275	271	
<i>croissance annuelle</i>		61,8%	38,2%	-1,5%	30,1%
Total	1 488	2 452	3 032	2 545	
		64,8%	23,7%	-16,1%	

Sources : Panel France GfK

La tendance baissière observée en 2009 s'est confirmée lors des 9 premiers mois de l'année 2010, les ventes de consoles atteignant 416,8 M€ contre 503,2 M€ lors des 9 premiers mois de l'année 2009 (- 17 %). Pour les logiciels, les ventes s'élèvent à

652,5 M€ sur la période allant de janvier à septembre 2010, contre 697,9 M€ en 2009, alors que les ventes d'accessoires passent de 141,1 M€ à 131,0 M€ sur la même période (source : Panel France GfK – octobre 2010).

Il est précisé que le marché français représente environ 20 % du marché européen et 6 % du marché mondial, et qu'il est assez représentatif du marché dans son ensemble.

Toujours selon GfK, le marché souffre aujourd'hui avec des décroissances d'activité sur l'ensemble des produits (consoles, jeux et accessoires) depuis le début 2009, et ce après une année 2008 exceptionnelle. Alors que les prix des consoles phares de Nintendo et de Sony sont restés élevés jusqu'à mi 2009 et que les sorties de jeux importants ont été plus rares depuis le début de l'année, la période de Noël 2009 ayant marqué une légère reprise, tout en étant relativement inférieure aux attentes des professionnels. Au sein du marché, c'est précisément l'univers des accessoires qui s'est montré le plus résistant en 2009 avec une baisse limitée de l'activité (léger repli de seulement 1,5 % de l'activité). Au cours des 9 premiers mois de l'année 2010, les logiciels sont les produits ayant le mieux résisté à la récession qu'a connue le secteur, les ventes n'étant en repli que de 6,5 % par rapport à la période janvier-septembre 2009 (-7,2 % pour les accessoires et -17,2 % pour les consoles).

Le marché des consoles de salon et des consoles portables

C'est au cours de l'année 2007 que le marché français des consoles de salons et des consoles portables a véritablement explosé avec un doublement des dépenses sur le marché de la console de jeux. L'année 2007 a été extrêmement dynamique pour les consoles de salon avec la poursuite de la phase de lancement de la Nintendo Wii et de la Microsoft Xbox 360, mais aussi avec les débuts de la plateforme Sony PlayStation 3, cette dernière console et la Nintendo Wii étant de véritables hits pour l'année 2007 en termes de ventes. Cette année 2007, marquée par le triomphe de la Nintendo Wii et de la console portable Nintendo DS, a permis au marché de s'inscrire en hausse très sensible, le chiffre d'affaires du marché français des consoles de jeu s'établissant ainsi à 1,1 Mds€.

Au cours de l'année 2008, le marché a poursuivi sa hausse avec l'extension du parc installé de machines, en particulier avec le succès ininterrompu de la Nintendo Wii malgré un prix de vente maintenu au prix de vente retenu lors de sa sortie, une première dans l'histoire des consoles de jeu... Le nombre de consoles de salon installées a également profité de la bonne performance des produits Sony PlayStation 3 et Microsoft Xbox 360. Le marché des consoles portables a lui commencé à souffrir d'un certain attentisme avant la sortie de la nouvelle console Nintendo DSi, annoncée dès l'automne pour une sortie réalisée finalement en avril 2009.

Au cours de l'année 2009, un recul significatif est apparu sur les ventes de consoles portables DS/DSi et PSP. Ces consoles arrivent progressivement au terme de leur cycle de vie, une nouvelle génération étant attendue courant 2011. Ainsi, Nintendo a d'ores et déjà annoncé la sortie avant fin mars 2011 de sa nouvelle console portable 3D, la 3DS, venant remplacer la DSi. Selon la cyclicité habituelle du secteur, les consommateurs se montrent

attentistes et freinent leur consommation de jeux sur les plateformes en déclin, mais également d'accessoires, dans l'attente du lancement de nouveautés hardware.

Concernant les consoles de salon, la Nintendo Wii, dont le parc installé est très important, amorce sa phase de maturité, les ventes de consoles ne pouvant aujourd'hui surperformer une base de comparaison très élevée.

Le repli de l'activité du secteur s'est poursuivi, tout en se ralentissant, au cours des 9 premiers mois de l'année 2010. La sortie des nouvelles consoles PlayStation Move de Sony et Xbox Kinect de Microsoft lors du dernier trimestre 2010, avec pour chacune d'elle des innovations fortes en termes d'expérience de jouabilité, devrait être un moteur devant redynamiser les ventes hardware et tirer à nouveau le marché mondial du jeu vidéo vers de nouveau sommet en termes de volume d'activité. C'est ainsi que ces deux concepts (Move de Sony et Kinect de Microsoft) visent à profiter des parcs de consoles déjà installés (en particulier du parc de Xbox 360, qui compte déjà 40 millions de plateformes à travers le monde) pour leur adjoindre des systèmes accroissant très significativement la jouabilité de ces plateformes. Ainsi, ceci augmente le potentiel de joueurs adressés (casual gamers, femmes, seniors,...), cibles qui n'étaient pas privilégiées à l'origine pour ces consoles.

Table 19. Marché français de la console de jeux

Marché français de la console de jeux	2007	2008	2009	Evol. 2009 vs. 2008
Volume de vente (en milliers d'unités)	5 065	5 859	4 729	-19,3%
Valeur des ventes (en millions d'euros)	1 122	1 297	997	-23,1%

Sources : GfK

Avec l'engouement du public pour la console de salon Nintendo Wii, un élément particulièrement important a été mis en avant : l'ouverture du monde du jeu vidéo à l'ensemble des tranches d'âge de la population et une féminisation des utilisateurs de ce type de produits. Ce facteur devrait largement soutenir le marché du jeu vidéo au cours des années à venir, marché qui devrait par ailleurs bénéficier des nouvelles possibilités offertes par la haute définition et la démultiplication des échanges possibles entre consoles et des outils permettant de jouer en ligne. C'est dans ce contexte que les nouveaux produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft souhaitent s'inscrire.

Dans l'attente de la sortie de ces nouveaux produits, tout comme dans l'attente de la sortie de la nouvelle console portable 3DS de Nintendo (prévue en mars 2011), les ventes de consoles lors des 9 premiers mois de l'année 2010 s'inscrivent toujours en baisse par rapport à l'année dernière, à hauteur de - 16 % en volume et de -17 % en valeur.

Le marché des logiciels pour consoles

Après une croissance modérée en 2006 (+8 %), le marché du logiciel pour consoles a affiché une très nette progression en 2007 avec une croissance de 42 % induite par la croissance du parc installé et en particulier le succès des Nintendo Wii, Nintendo DS et Sony

PlayStation 3, dépassant la barre du milliard d'euros (1,1 Mds€ : Source GfK – Février 2008). Cette période a été marquée par la poursuite de la tendance positive observée pour les logiciels pour consoles portables avec une hausse de plus de 70 % des volumes de ventes, à 14,9 millions d'unités, soit 50 % du marché global des logiciels pour consoles (consoles portables et consoles de salon).

En 2008, le marché français des logiciels pour consoles s'est à nouveau inscrit en forte hausse, profitant de l'accroissement rapide du parc installé, que cela soit sur les consoles de salons ou sur les consoles portables. Le chiffre d'affaires des logiciels pour consoles s'établit ainsi à près de 1,5 Mds€ (Source GfK – Avril 2009), en hausse de 29 % par rapport à 2007. Le nombre de produits vendus atteint près de 35 millions de pièces, en hausse de 17 %. Plusieurs produits phares ont permis cette nouvelle croissance de l'activité, produits parfaitement adaptés aux consoles de salons plébiscitées par le public : Wii Fit, Mario Kart et Grand Theft Auto IV ont été de véritables succès planétaires.

L'importance du parc de consoles installées ces deux dernières années et la sortie réussie de la nouvelle console portable Nintendo DSi en avril 2009 ont permis au marché des logiciels pour consoles d'assurer une sage consolidation au cours de l'année 2009. Après les baisses de prix enregistrés mi 2009 sur les consoles de salon Nintendo Wii et Sony PlayStation 3, la fin d'année 2009 a permis au marché de se redresser, après un premier semestre extrêmement difficile, l'activité sur l'ensemble de l'année restant inférieure aux attentes. Ainsi, l'activité de vente de logiciels pour consoles atteint en 2009 un peu moins de 1,3 Mds€, en repli contenu de -13 %.

Au cours des 9 premiers mois de l'année 2010, les ventes de logiciels pour consoles ont atteint 652,5 M€, en repli de 6,5 % par rapport à l'année dernière..

Le marché des accessoires pour consoles

Avec le marché des consoles de jeu en très forte croissance, l'univers des accessoires avait connu une année 2007 très favorable, poussé en particulier par toutes les déclinaisons possibles autour de la plateforme Nintendo Wii. Ainsi, à titre d'illustration, le marché français des accessoires a affiché une croissance de plus de 60 % de son activité à près de 200 M€, le volume de produits vendus en France s'inscrivant en hausse de 65 % à 10,1 millions de produits. Dans cette activité, la part des accessoires développés et commercialisés pour les supports de Nintendo, que cela soit pour la console de salon Wii ou pour la console portable DS, représente la moitié du marché : 99 M€, dont 62 M€ d'accessoires pour la seule Nintendo Wii.

Poursuivant sur sa lancée engagée en 2007, le marché s'est inscrit à nouveau en forte hausse au cours de l'année 2008, à la fois en volume et en valeur. Le nombre de produits accessoires vendus sur le marché français s'établit ainsi à 13,3 millions de pièces, en progression de 31 %, pour des ventes atteignant le montant de 275 M€ en 2008.

L'année 2009 a été marquée par un très léger recul de la vente d'accessoires pour consoles en France, celle-ci ne reculant que de 1,5 % en valeur et de 7 % en volume. Ce segment

continue de bénéficier notamment d'une base installée de consoles élevée et des importantes ventes de logiciels enregistrées en 2008.

Au cours des 9 premiers mois de l'année 2010, la baisse des ventes d'accessoires s'est accentuée, celle-ci s'élevant à 7,2 % en valeur et à 15 % en volume. Ce segment devrait néanmoins bénéficier en fin d'année 2010 de l'arrivée à maturité de la Playstation 3, qui devrait correspondre avec une hausse de la vente d'accessoires associés, surtout après l'ajout à cette console du système Move, ainsi que, en 2011, de la sortie de la nouvelle console portable 3DS de Nintendo.

6.2.2. L'environnement concurrentiel du Groupe

Sur le marché français des accessoires pour consoles

Les informations concernant l'environnement concurrentiel, données par le cabinet GfK, présentent le Groupe comme l'un des leaders sur le marché des distributeurs sur consoles de salon avec une part de marché en volume de 14,5 % et une part de marché en valeur de 11,5 % au titre de l'année 2009. Sur le marché des distributeurs sur consoles portables, BIGBEN INTERACTIVE est, toujours selon les études réalisées par le cabinet GfK, le leader du secteur, avec une part de marché en volume de 57,6 % et une part de marché en valeur de 56,2 % au titre de l'année 2009.

Au cours des 9 premiers mois de l'année 2010, le Groupe est un des leaders sur le marché des distributeurs sur consoles (salon et portable), avec une part de marché de 19,3 % en valeur et 30,5 % en volume.

Il convient de noter qu'au cours de l'année 2009, les performances des consoles portables (Nintendo DS et Sony PSP, notamment), consoles sur lesquels les accessoiristes tiers sont très présents et peu concurrencés par les consolistes, ont été en déclin, marqué par la fin de vie de ces produits. Ceci a eu pour conséquence de réduire l'activité possible d'intervenants comme BIGBEN INTERACTIVE.

Par contre, au sein des plateformes de salon Sony PlayStation 3, Nintendo Wii et Microsoft Xbox 360, marché qui lui aussi a souffert en 2009, la bataille concurrentielle est elle alors intense entre les accessoiristes tiers et les consolistes eux-mêmes, consolistes qui produisent leurs propres accessoires.

De manière générale, la part de marché des consolistes dans les ventes d'accessoires pour consoles a ainsi progressé au cours de l'année 2009, et ce au détriment des accessoiristes tiers, atteignant 56,4 % du marché français, contre 53,5 % en 2008. Cette tendance s'est poursuivie au cours des 9 premiers mois de l'année 2010, avec une part de marché des consolistes dans les ventes d'accessoires de 59,1 %, part de marché portée en septembre 2010 par les ventes des systèmes Move de Sony.

Les tableaux ci-dessous présentent, toujours selon GfK, les parts de marché des intervenants sur le marché français des accessoires pour consoles (de salon et portables), marché qui correspond aujourd'hui à une très grande part des activités de la Société.

Table 20. Part de marché en volume entre janvier et décembre 2009 en France

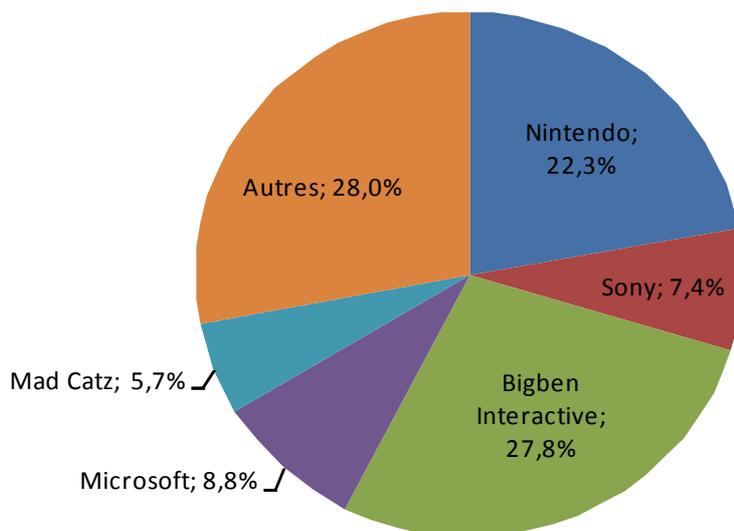
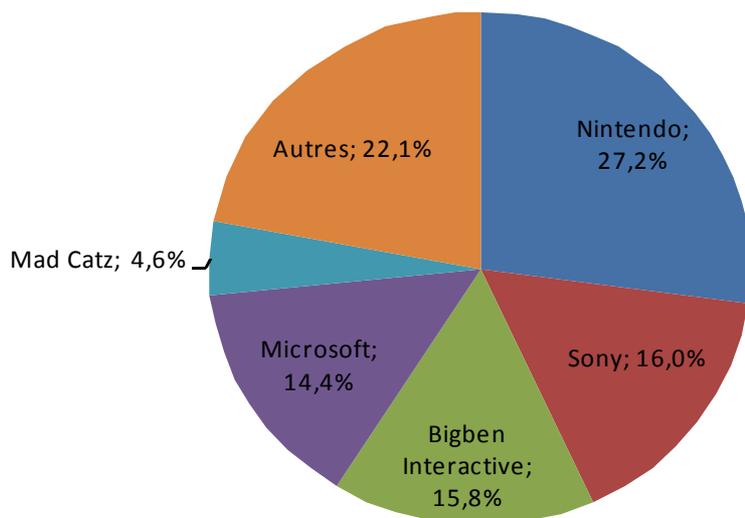


Table 21. Part de marché en valeur entre janvier et décembre 2009 en France



BIGBEN INTERACTIVE confirme sa position de premier fabricant indépendant tous supports confondus, acquise depuis de nombreuses années. Le Groupe maintient sa position de leader indépendant pour les accessoires de consoles de salon, segment particulièrement concurrentiel, et de premier fabricant (constructeurs compris) pour les consoles nomades.

La Société ne dispose pas des mêmes informations pour les autres pays dans lesquels elle intervient, mais considère disposer d'une position significative en Europe, en particulier en Allemagne et au Benelux.

Sur le marché français de la distribution exclusive et non exclusive dans l'univers du jeu vidéo

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits dans l'univers du jeu vidéo. Toutefois, le positionnement de BIGBEN INTERACTIVE est assez significatif dans les pays où il est présent (France et Benelux). Les concurrents dans cet univers peuvent être représentés par des groupes tels qu'Innelec Multimédia, SDO ou encore DEG Multimédia au niveau du marché français. Il est précisé également que les éditeurs et constructeurs peuvent également se positionner comme des distributeurs de leurs propres produits ou de produits tiers.

6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Accessoires

Le Groupe fait concevoir ses accessoires pour consoles de jeu vidéo par son équipe d'ingénieurs localisés dans sa filiale de Hong-Kong et a ainsi développé lui-même nombre d'accessoires innovants.

La Société, forte de sa position de 1^{er} éditeur européen d'accessoires pour jeux vidéo, a conclu en mai 2005 un accord de licence avec Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu vidéo de Microsoft, la Xbox 360. De la même manière, courant 2006, un contrat de licence a été conclu avec Nintendo pour le développement d'accessoires dédiés notamment à la console de salon Nintendo Wii et pour les consoles Nintendo DS.

Cependant, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur cet aspect. En effet, il est précisé que le chiffre d'affaires directement dépendant des licences conclus avec Microsoft et Nintendo ne représentait, lors du dernier exercice 2009/2010, que 3,8 % des ventes totales du Groupe.

Distribution exclusive de logiciels de jeux

Le Groupe s'est depuis plusieurs années concentré sur une stratégie de niches, répartissant des investissements de faible montant unitaire sur une multitude de titres de jeu et d'intervenants.

La filiale belge BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM (anciennement ATOLL SOFT) a, de nombreuses années durant, été le distributeur exclusif d'Electronic Arts et THQ, leaders mondiaux de l'édition de jeux vidéo, et a vu son activité progresser en fonction du succès de ces éditeurs. En revanche, son chiffre d'affaires s'est réduit à partir de 2005 de près des deux tiers, et ce jusqu'en 2009, du fait d'une réduction drastique du périmètre d'activité, ses deux plus importants éditeurs de jeux ayant décidé de reprendre en direct leur distribution dans cette zone. Aujourd'hui, cette filiale a vocation à être extrêmement sélective dans les titres distribués pour compte de tiers, comme cela fût le cas au cours de l'exercice 2009/2010, avec le succès du titre distribué pour le compte de l'éditeur Square Enix (« Final Fantasy XIII »). Par ailleurs, cette filiale vise à développer ses activités de distribution de jeux propres au Groupe et édités par lui. Cette stratégie implique de facto une réduction des risques de dépendance aux éditeurs de jeux tiers, étant rappelé que dans le même temps, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM s'investit plus largement sur le métier de l'accessoire.

Ainsi, tout comme pour ses activités sur les produits Accessoires, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur ses activités de Distribution Exclusive. Les licences conclues de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de cette activité de Distribution Exclusive, même si elles ont vocation à croître, n'ont représenté au cours de l'exercice 2009/2010 que 10,3 % du chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE.

6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

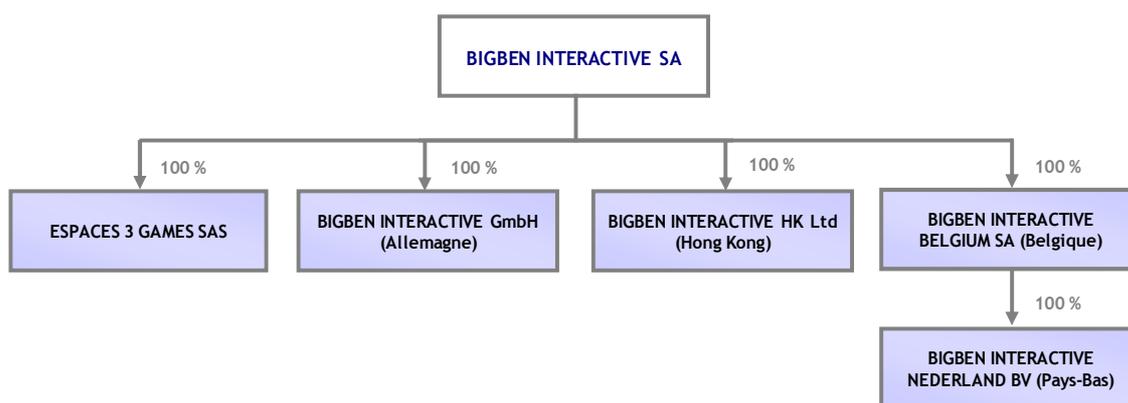
Cf paragraphe 6.2.2.

Chapitre 7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

7.1.1. Structure juridique du Groupe

Table 22. *Organigramme juridique simplifié du Groupe*



7.2. Société mère et filiales de l'émetteur

BIGBEN INTERACTIVE SA

Société anonyme au capital de 23.039.064 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 – 59818 Lesquin – France

BIGBEN INTERACTIVE est la société-mère du Groupe assurant :

- l'édition et l'achat des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE pour toutes les unités d'Europe Continentale,
- la négociation et l'achat des accords de distribution « paneuropéens » de logiciels de jeu vidéo,
- les ventes à l'export en dehors des zones de chalandises gérées par ses filiales étrangères,
- la centralisation de la logistique Accessoires pour les unités d'Europe continentale (France et Allemagne auxquelles s'est ajouté le Benelux en 2009),
- l'adossement financier du groupe (garantie vis-à-vis de l'environnement bancaire des filiales étrangères si nécessaire).

Cette société d'exploitation exerce quatre métiers qui peuvent être décomposés en 2 grandes familles de produits :

- les « cœurs de métier groupe » avec la distribution d'accessoires et la distribution exclusive de logiciels de jeux vidéo,
- les métiers « historiques » avec la distribution non exclusive de tous les produits liés au jeu vidéo (consoles, logiciels et accessoires) et la conception fabrication de montres et objets promotionnels.

ESPACE 3 GAMES SAS

Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 – 59818 Lesquin – France

L'entité ESPACE 3 GAMES était à l'origine une chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo, implantés dans de grandes agglomérations françaises (centres villes et centres commerciaux). Cette orientation sur la vente en magasins propres a été progressivement arrêtée au cours des 2 derniers exercices, l'ensemble des magasins ESPACE 3 GAMES ayant tous été cédés ou fermés sur la période. Ainsi, à la clôture au 31 mars 2010, le Groupe ne détenait plus aucun magasin en activité. En conséquence, il est à noter que l'activité de cette filiale était relativement faible lors du dernier exercice 2009/2010, inférieur à 2,5 M€.

Pour cette filiale, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne, activité dont les premières ventes sont conformes avec les objectifs du management.

BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA

Société anonyme de droit belge au capital de 300.000 euros

Siège social : Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize – Belgique

Acquise en 1999, anciennement ATOLL SOFT, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM est une société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires, soit en direct en Belgique et au Luxembourg, soit au travers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND aux Pays-Bas. Elle représente également en distribution exclusive les plus grands éditeurs de jeu vidéo sur son territoire et a commencé au cours du dernier exercice à commercialiser les produits édités en propre par le Groupe. De la même manière, cette filiale a également amorcé en 2009/2010 la vente de produits Audio sur son territoire.

BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND BV

Société à responsabilité limitée de droit néerlandais au capital de 20.000 euros

Siège social : Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht – Pays-Bas

Cette société, anciennement ATOLL SOFT NEDERLAND, acquise en 1999, est filiale de la société BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM pour la commercialisation de produits sur le

territoire des Pays Bas. Elle est consolidée dans les comptes de BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM qui gère pour son compte ses approvisionnements.

ATOLL SOFT (Belgique) et ATOLL SOFT NEDERLAND (Pays Bas) sont devenues respectivement BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND à compter du 15 octobre 2009. Ce changement de nom reflète l'évolution de ces filiales vers les métiers Groupe, avec l'acquisition d'un leadership de marché en Accessoires sur les 2 derniers exercices sur ces pays, et aujourd'hui le développement sur les produits du Groupe en Edition et en Audio.

BIGBEN INTERACTIVE GmbH

Société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 500.000 euros

Siège social : Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim – Allemagne

Créée en 2000, BIGBEN INTERACTIVE GmbH assure la distribution d'accessoires en Allemagne, Autriche et Suisse alémanique. Tout comme pour les filiales BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND, l'activité de BIGBEN INTERACTIVE GmbH a été entendue aux produits édités en propre par le Groupe et aux produits Audio au cours de l'exercice 2009/2010.

BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 2.000.000 HKD

Siège social : 5, Fifteen Floor – 148 Electric Road North Point – Hong Kong

Elle aussi créée en 2000, la société BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd assure la conception des accessoires de jeu vidéo sous les marques BIGBEN INTERACTIVE et 4 Gamers. Elle assure également le sourcing des composants et la gestion industrielle des fabrications sur ces produits.

Des informations concernant les participations sont également disponibles au Chapitre 25. « *Informations sur les participations* ».

Chapitre 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités de distribution, BIGBEN INTERACTIVE a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Ne sont détaillés ci-après que les locaux toujours utilisés par le Groupe à la date d'établissement du présent document de référence :

Table 23. Contrats de bail toujours en cours à la date d'établissement du présent document

Implantation	Localisation	Surface m ²	Activité sur le site	Propriété	Nature du contrat	Echéance	Montant loyer/charges 2009-2010
BIGBEN INTERACTIVE	Lesquin France	1 733 + 2 500	Siège social	Externe	Crédit bail	déc-14	357 689
BIGBEN INTERACTIVE	Libercourt France	9 407	Entrepôt	Externe	Crédit bail	oct-12	262 646
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	Tubize Belgique	1 000	Activité commerciale et Entrepôt	Propriété	ns	ns	ns
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Bergheim Allemagne	348	Activité commerciale	Externe	Location simple	janv-11	41 298
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	Hong Kong	240	Activité commerciale	Externe	Location simple	déc-10	51 627

Il est précisé que la Société n'est pas aujourd'hui propriétaire des locaux qu'elle occupe, en dehors du site de Tubize en Belgique. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels sont regroupés au niveau du site de Libercourt, l'activité de logistique Accessoires de Tubize (Belgique) ayant été intégrée sur le site de Libercourt à compter du 15 juillet 2009. Le site de Libercourt correspond ainsi aujourd'hui à l'ensemble des activités de logistique et de stockage des produits Accessoires du Groupe. Ces locaux regroupent une part importante des équipes opérationnelles et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par BIGBEN INTERACTIVE à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention,...

Par ailleurs, l'ensemble des locaux opérationnels de BIGBEN INTERACTIVE disposent des systèmes informatiques et de gestion permettant au Groupe de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau,...).

Il est précisé qu'aucune immobilisation corporelle importante n'a été planifiée et qu'aucune charge majeure de type grands travaux n'est applicable au Groupe.

Il est rappelé que l'hypothèque pour le siège belge de Tubize couvre 103 K€ de financement hypothécaire résiduel (31 mars 2010).

De manière générale, après l'optimisation réalisée pour une meilleure gestion opérationnelle de l'activité en Allemagne et en Belgique et le regroupement des opérations logistiques sur le site de Libercourt, la Société estime ainsi que la taille de ses locaux est suffisante pour exercer à court terme son activité.

Toutefois, comme précisé aux paragraphes 5.2.2 et 5.2.3 du présent document de référence, pour faire face à sa croissance à moyen terme, le Groupe a engagé de nouveaux investissements opérationnels afin d'accroître ses capacités de traitement.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Se reporter également au paragraphe 4.5.2 du présent document de référence.

Chapitre 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2010 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2009 et le 31 mars 2008 sont disponibles respectivement dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers sous les numéros R.09-091 et R.08-0105, le 7 décembre 2009 et le 29 septembre 2008.

9.1. Situation financière

Table 24. Evolution de l'activité

<i>En K€</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	84 152	98 493	93 792
<i>Evolution</i>	32%	17%	-5%

Table 25. Répartition par type de produits

<i>En %</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
Accessoires	64,0%	68,6%	62,9%
Distribution exclusive	15,0%	11,9%	21,0%
Cœur de métier du Groupe	79,0%	80,5%	83,9%
Distribution non exclusive	15,4%	13,9%	8,4%
Audio	5,6%	5,6%	7,7%

Table 26. Répartition géographique des ventes

<i>En %</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%
France	54,2%	51,9%	51,1%
Benelux	16,8%	14,3%	16,9%
Allemagne	15,2%	15,7%	14,5%
Autres pays	13,8%	18,1%	17,5%

Table 27. *Effet saisonnalité*

En M€	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS		31 mars 2009 consolidés Normes IFRS		31 mars 2010 consolidés Normes IFRS		Evolution 2009/2010 vs 2008/2009 en %
Chiffre d'affaires	84,2	100,0%	98,5	100,0%	93,8	100,0%	-4,8 %
1er trimestre (avril-juin)	14,2	16,9%	21,4	21,7%	13,1	14,0%	-38,7 %
2ème trimestre (juillet-septembre)	16,4	19,5%	20,9	21,2%	18,0	19,2%	-13,9 %
3ème trimestre (octobre-décembre)	37,3	44,3%	39,5	40,1%	42,3	45,1%	7,1 %
4ème trimestre (janvier-mars)	16,3	19,3%	16,7	17,0%	20,4	21,8%	21,9 %

9.1.1. Chiffre d'affaires 2009/2010

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS et selon un périmètre de consolidation comparable à l'exercice précédant 2008/2009. Sont ainsi intégrées globalement BIGBEN INTERACTIVE SA, ESPACE 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM (anciennement ATOLL SOFT SA) et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND (anciennement ATOLL SOFT NEDERLAND BV).

L'activité de BIGBEN INTERACTIVE s'est inscrite en légère baisse au cours de l'exercice 2009/2010, à 93,8 M€, soit une diminution de 4,8 %, principalement en raison d'un marché du jeu vidéo en récession. La cyclicité de l'activité s'est accentuée, le 3^{ème} trimestre (octobre-décembre) contribuant à hauteur de 45,1 % au chiffre d'affaires de l'exercice, contre 44,3 % en 2008/2009.

Au cours de l'exercice, les évolutions trimestrielles de l'activité d'une année sur l'autre sont très diverses.

- Le 1^{er} trimestre s'est inscrit en forte baisse par rapport à l'exercice précédent (-38,7 %), les ventes ayant été impactées par la conjoncture et par une actualité éditoriale beaucoup plus faible que lors de l'exercice précédent. Par ailleurs, cette baisse d'activité a été alimentée par l'attitude des distributeurs, acteurs ayant pour objectif dans ce contexte économique de limiter au maximum leurs stocks en magasins.
- Le 2^{ème} trimestre a lui aussi été difficile pour le Groupe, avec une baisse d'activité de 13,9 %. Ce n'est, en effet, qu'en toute fin de trimestre que l'actualité éditoriale a été plus dense et que le marché a pu profiter de la baisse du prix de la console PlayStation 3 de Sony.
- Au 3^{ème} trimestre, alors que les espoirs de redressement rapide de l'activité étaient forts, après les baisses de prix réalisées successivement sur les consoles PlayStation 3 de Sony et Wii de Nintendo, les ventes du Groupe, bien qu'en hausse de 7,1 %, sont restées inférieures aux attentes du management. En effet, le marché a été particulièrement touché par les baisses d'activité enregistrées sur les consoles portables (DS et DSi de Nintendo).

- Profitant d'un effet de base relativement favorable, l'activité au cours du 4^{ème} et dernier trimestre de l'exercice s'inscrit en progression notable de 21,9 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité a été ainsi soutenue en particulier par les activités Audio et Distribution Exclusive en France, par la sortie en Belgique des jeux « Final Fantasy XIII » et « Just Cause 2 », ainsi que par les ventes de produits Accessoires sur le marché Allemand.

L'accentuation de la saisonnalité de l'activité s'explique par la crise de la consommation qui a durement impacté le marché du jeu vidéo, les consommateurs réduisant fortement leurs achats en dehors de la période de Noël. De plus, de nombreuses consoles arrivent progressivement à maturité, ce qui a pour conséquence la réduction notable des achats de logiciels et d'accessoires qui y sont associés.

En ce qui concerne la répartition des ventes par type de produits, BIGBEN INTERACTIVE a vu l'activité Accessoires diminuer de 5,7 points dans sa contribution au chiffre d'affaires, celle-ci représentant toujours tout de même sur l'exercice 2009/2010 environ 62,9 % du volume d'activité. La ligne de métiers relative à la Distribution Exclusive, second cœur de métier de la Société, progresse quant à elle de manière significative et représente désormais 21,0 % du chiffre d'affaires. Elle bénéficie à plein du succès des packages Jeu Vidéo + Accessoire, en particulier « Hunting Challenge », « My body Coach » ou encore « Cyberbike », produits classés au sein de cette catégorie Distribution Exclusive.

Au total, les deux cœurs de métier de BIGBEN INTERACTIVE contribuent désormais à hauteur de 83,9 % à l'activité de la Société (contre 80,5 % au titre de l'exercice 2008/2009). Cette tendance est dans la droite lignée de la stratégie du Groupe, celui-ci souhaitant se focaliser sur cet univers, qui affiche des niveaux de marge supérieurs aux autres activités.

De son côté, l'activité Audio a réalisé un chiffre d'affaires de 7,2 M€, soit une progression de près de 30 % par rapport à l'exercice précédent. Malgré un environnement difficile, le renouveau de ces activités pour la Société se confirme grâce à de très bons positionnements sur des produits de niche, comme les tourne disques encodeurs ou les minichaines pour enfants.

En dehors des activités cœurs de métiers, le segment de la Distribution Non Exclusive a baissé de plus de 40 % avec 7,9 M€ de ventes à la clôture de l'exercice. Cette baisse brutale est une ligne avec celle du marché, dans un environnement de consommation très difficile et d'une activité éditoriale peu fournie en dehors de la période de Noël.

Au niveau géographique, les ventes du Groupe ont été soutenues à l'export au cours de l'exercice 2009/2010, la part des ventes en France diminuant de 0,8 point. Ainsi, en dehors de l'hexagone, la Société a bénéficié d'une forte augmentation de l'activité de Distribution Exclusive au Benelux (+44,1 %) et du démarrage de l'activité Audio en Allemagne et au Benelux.

9.2. Résultat d'exploitation

9.2.1. Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Résultat opérationnel

Table 28. Compte de résultats synthétisé

<i>En K€</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	84 152	98 493	93 792
Résultat opérationnel courant	11 728	17 740	14 611
<i>Marge opérationnelle</i>	13,9%	18,0%	15,6%
Résultat financier	-2 021	-1 204	-724
Résultat net	11 556	16 482	11 950

Le contexte de marché, particulièrement difficile, ainsi que la contraction de l'activité la plus contributrice et la mieux margée du Groupe, à savoir l'activité Accessoires, expliquent la baisse notable (-17,6 %) du résultat opérationnel. Au titre de l'exercice 2009/2010, celui-ci atteint 14,6 M€, soit une marge s'établissant tout de même à 15,6 % du chiffre d'affaires. Il est ainsi à noter que la baisse du résultat opérationnel est plus marquée que celle du chiffre d'affaires, les charges opérationnelles n'ayant pas diminué dans les mêmes proportions que celle du volume d'activité.

Les charges de personnel sont quasiment stables d'un exercice à l'autre, et représentent en conséquence 9,5 % du chiffre d'affaires 2009/2010, contre 9,1 % du chiffre d'affaires enregistré au cours de l'exercice 2008/2009.

Les achats consommés diminuent de 5,2 %, soit une évolution proche de celle du chiffre d'affaires, et ne représentent désormais que 59,2 % du chiffre d'affaires, contre 59,5 % précédemment.

L'évolution importante au niveau des postes de charges concerne les autres achats et charges externes, poste qui augmente de plus de 1,0 million d'euros entre les exercices 2008/2009 et 2009/2010. Cette évolution résulte exclusivement des efforts plus importants consentis par le Groupe pour la publicité et le marketing des packages Jeu Vidéo + Accessoires, les dépenses de publicité du Groupe étant ainsi passées de 1,8 M€ à 2,9 M€ entre les exercices 2008/2009 et 2009/2010. Avec la hausse des dotations aux amortissements et aux provisions, l'évolution du poste autres achats et charges externes est celui qui a le plus impacté le résultat opérationnel enregistré par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2009/2010, comparativement à l'exercice précédent.

Comme précisé précédemment, la rentabilité du Groupe dans son ensemble reste tout à fait satisfaisante, à plus de 12,7 % du chiffre d'affaires, performance qu'il convient de

souligner comparativement à certains autres acteurs du jeu vidéo, particulièrement touchés durant cette période difficile.

Table 31. Détail des charges opérationnelles courantes

<i>En K€</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Achats consommés	52 472	58 614	55 568
	62,4%	59,5%	59,2%
Impôts et taxes	529	677	636
	0,6%	0,7%	0,7%
Charges de personnel	8 607	8 992	8 904
	10,2%	9,1%	9,5%
Autres achats et charges externes	10 026	11 450	12 499
	11,9%	11,6%	13,3%
Dotations aux amortissements et provisions	1 356	1 694	2 687
	1,6%	1,7%	2,9%
TOTAL Charges opérationnelles courantes	72 990	81 427	80 294
<i>% de Charges courantes / Chiffre d'affaires</i>	<i>86,7%</i>	<i>82,7%</i>	<i>85,6%</i>

D'un point de vue géographique, la contribution des entités françaises au résultat opérationnel est passée de 10,4 M€ en 2008/2009 à 9,2 M€ (16,1 % du chiffre d'affaires) en 2009/2010, celle au résultat Groupe est passée de 10,4 M€ à 7,5 M€ (13,1 % du chiffre d'affaires). Cette évolution, très légèrement à la baisse, s'explique par la résilience de l'activité Accessoires, la bonne performance des packages Jeu Vidéo + Accessoire portant le segment Distribution Exclusive et la croissance de 27,6 % de l'activité Audio. Seule l'activité de Distribution Non Exclusive a subi une chute brutale d'activité, ce segment, faiblement margé, n'a dans ce contexte pas été parmi les priorités de BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice écoulé.

A l'international, le Benelux améliore significativement sa rentabilité par rapport à l'exercice précédent, avec une contribution au résultat opérationnel de 1,6 millions d'euros (10 % du chiffre d'affaires) et au résultat Groupe de 1,0 million d'euros (6,3 % du chiffre d'affaires). La chute d'activité enregistrée par l'activité Accessoires (-19,4 %) a été compensée par la forte progression de l'activité Distribution Exclusive (+44,1 %, grâce à la distribution des packages Jeu Vidéo + Accessoire et à l'exclusivité de la distribution au Benelux du jeu « Final Fantasy XIII »). Par ailleurs, le développement régulier de l'activité Audio contribue à la progression de la rentabilité opérationnelle générée par cette zone. La pleine intégration des opérations de logistique pour les Accessoires et l'Audio sur le site français de Libercourt participera elle aussi à la poursuite de l'amélioration de la marge générée au Benelux.

Enfin, en Allemagne, la contribution au résultat opérationnel (1,9 M€, 12,8 % du chiffre d'affaires), et au résultat Groupe (1,8 M€, 12,1 % du chiffre d'affaires) s'inscrit elle en forte baisse. La diminution de l'activité a été relativement importante en Allemagne, notamment

en ce qui concerne le marché Accessoires (-14,3 %). Par ailleurs, après une phase de surcroissance lors de l'année 2008, les distributeurs ont été extrêmement prudents en 2009 dans leurs approvisionnements et dans la gestion de leurs stocks. Dans ce contexte, même si les activités allemandes de BIGBEN INTERACTIVE ont commencé à profiter de la commercialisation des produits Audio et Distribution Exclusive, la zone a particulièrement souffert lors de l'exercice 2009/2010 au niveau des ratios de rentabilité présentés.

Résultat financier

Lors de l'exercice 2009/2010, le résultat financier du Groupe s'est élevé à - 0,7 M€, marquant une amélioration par rapport à l'exercice précédent (-1,2 M€). La Société bénéficie en effet de l'amélioration notable de sa structure financière, avec une dette financière nette passant de 6,9 M€ au 31 mars 2009 à - 5,8 M€ au 31 mars 2010 (hors prise en compte du poste Autres passifs non courants). Les frais financiers de la Société baissent ainsi sensiblement, BIGBEN INTERACTIVE devant toutefois, dans le même temps, assumer des pertes de change pour 0,4 M€, et ce du fait de la très forte volatilité de la parité euro/dollar sur l'exercice.

Résultat net

Au cours de l'exercice 2009/2010, le résultat net de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 11,9 M€, en décroissance par rapport à l'exercice précédent, et ce en raison de la baisse de l'activité et de la rentabilité du Groupe, mais également en raison d'une charge d'impôt de 1,9 M€ sur l'exercice 2009/2010. Pour rappel, au cours des exercices antérieurs, la charge d'impôt était quasi inexistante du fait des reports déficitaires utilisés par le Groupe à cette période.

9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

BIGBEN INTERACTIVE réalise en 2009/2010 un chiffre d'affaires de 93,8 M€, en baisse de 4,8 % par rapport à l'exercice 2008/2009. Les changements significatifs relatifs au chiffre d'affaires sont expliqués en détails, ci-avant, au paragraphe 9.1.1. « Chiffre d'affaires 2009/2010 ».

9.2.3. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Se reporter également au chapitre 12 du présent document de référence, chapitre présentant le niveau d'activité et les résultats enregistrés par la Société au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice en cours 2010/2011.

Chapitre 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2010 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions de la trésorerie et des capitaux propres pour les exercices clos le 31 mars 2009 et le 31 mars 2008 sont disponibles respectivement dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers sous les numéros R.09-091 et R.08-0105, le 7 décembre 2009 et le 29 septembre 2008.

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont détaillées ci-dessous.

Table 32. Evolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE

<i>En K€ - Normes IFRS</i>	Capital	Primes	Réserves consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres Groupe
Au 31 mars 2007	19 580	23 038	-41 575	-168	875
Ecart de change				-173	-173
Résultat de l'exercice			11 556		11 556
Augmentation de capital	35	22			57
Frais augmentation de capital		-5			-5
Au 31 mars 2008	19 615	23 055	-30 019	-341	12 310
Ecart de change				505	505
Eléments portés directement			36		36
Résultat de l'exercice			16 482		16 482
Augmentation de capital	63	39			102
Prime BSA Managers 2008		244			244
Frais augmentation de capital		-5			-5
Au 31 mars 2009	19 678	23 333	-13 501	164	29 674
Ecart de change				20	20
Eléments portés directement			77		77
Résultat de l'exercice			11 950		11 950
Augmentation de capital	3 122	1 952			5 074
Frais augmentation de capital		-39			-39
Dividendes versés aux actionnaires		-23 333	20 492		-2 841
Au 31 mars 2010	22 800	1 913	19 018	184	43 915

Alors qu'au 31 mars 2006, les capitaux propres étaient négatifs après les résultats déficitaires enregistrés fin mars 2005 et fin mars 2006, malgré l'augmentation de capital enregistrée au 31 mars 2006, le tableau ci-dessus montre le redressement spectaculaire depuis cette date des fonds propres, confortés par les résultats enregistrés (11,6 M€ sur l'exercice 2007/2008, 16,5 M€ sur l'exercice 2008/2009 et enfin 11,9 M€ sur l'exercice 2009/2010).

Table 33. Calcul du gearing de la Société

<i>En K€</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Actifs non courants	16 556	14 116	12 565
Capitaux Propres Groupe	12 310	29 674	43 915
Endettement financier	20 835	14 267	10 164
Trésorerie	3 194	8 013	16 395
Total du bilan	52 245	67 378	77 247
<i>Gearing net</i>	143%	21%	-14%

La structure financière de la Société s'est encore améliorée au cours de l'exercice 2009/2010, les fonds propres ayant progressé de 48 % par rapport au 31 mars 2009. Par ailleurs, dans le même temps, l'endettement financier a diminué et la trésorerie a plus que doublé, pour atteindre 16,4 M€ au 31 mars 2010.

Dans ce contexte, d'une position assez critique en termes de ratios financiers (gearing) il y a 2 ans, la situation s'est aujourd'hui largement améliorée, avec un gearing qui devient négatif à -14 %.

Il convient de préciser à ce niveau que les éléments présentés ci-dessus correspondent aux informations financières publiées historiquement par le Groupe. En effet, lors de la dernière publication des comptes clos au 31 mars 2010, la Société a procédé à certains retraitements au niveau de l'endettement présenté dans les comptes de l'exercice 2008/2009, par cohérence aux informations présentées au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010, conformément à ce qui est retranscrit dans les annexes de comptes consolidés au chapitre 20 du présent document. Sur la base de ces retraitements, le tableau doit être ajusté de la manière suivante :

Table 34. Calcul du gearing de la Société après retraitement relatif à l'exercice 2008/2009

<i>En K€</i>	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS retraité	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Actifs non courants	14 116	14 116	12 565
Capitaux Propres Groupe	29 674	29 674	43 915
Endettement financier	14 267	13 138	10 164
Trésorerie	8 013	8 013	16 395
Total du bilan	67 378	66 270	77 247
<i>Gearing net</i>	21%	17%	-14%

Ainsi, lors de l'établissement des comptes 2009/2010, la présentation de la prise en compte des contrats de crédit bail immobilier a été modifiée : la durée d'amortissement des emprunts de crédit bail correspond à la durée prévue dans les contrats, elle était auparavant alignée sur la durée d'amortissement économique de l'immobilisation. Cette modification engendre une diminution des dettes financières, en contrepartie d'une diminution des charges constatées d'avance à l'actif.

En conséquence, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ont été modifiés de la façon suivante :

- Minoration du poste « Débiteurs divers » de 1 108 K€ ramenant le poste de 9 690 K€ à 8 582 K€.
- Minoration du poste « Passifs Financiers à long terme » de 1 347 K€ ramenant le poste de 8 485 K€ à 7 138 K€.
- Majoration du poste « Passifs financiers à court terme » de 218 K€ portant le poste de 5 782 K€ à 6 000 K€.
- Majoration du poste « Autres créditeurs » rubrique « Produits constatés d'avance » de 21 K€ portant le poste de 11 601 K€ à 11 622 K€.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

Table 35. Tableau synthétique des flux de trésorerie

<i>En K€</i>	31 mars 2008 consolidés Normes IFRS	31 mars 2009 consolidés Normes IFRS	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	11 556	12 504	11 787
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	12 831	19 038	15 652
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	-1 275	-6 534	-3 865
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 405	-1 178	-2 485
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-7 273	-9 677	-321
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 878	1 649	8 981
Trésorerie à l'ouverture	-400	2 350	4 445
<i>Incidence des variations de devises</i>	128	-446	-143
Trésorerie à la clôture	2 350	4 445	13 569

2009/2010 : Comptes en normes IFRS

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

La baisse du résultat enregistré par le Groupe au titre de l'exercice 2009/2010 entraîne une dégradation notable de la marge brute d'autofinancement, qui s'établissent à 15,7 M€ contre 19,0 M€ au 31 mars 2009. Dans le même temps, en dépit de la contraction de

l'activité, le Groupe fait face à une augmentation de son besoin en fonds de roulement de 3,9 M€, montant certes plus faible que celui enregistré l'exercice précédent (6,5 M€). Ainsi, en conséquence, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se maintiennent à des niveaux relativement confortables, à 11,8 M€ pour l'exercice 2009/2010, contre 12,5 M€ pour l'exercice 2008/2009.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les dépenses d'investissement ont sensiblement progressé au cours de l'exercice 2009/2010, atteignant 2,5 M€, contre 1,2 M€ au 31 mars 2009. L'évolution à la hausse de ces dépenses d'investissement concerne surtout l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'activité des jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE ayant ainsi consenti 1,8 M€ d'investissements dans ce domaine.

Ces dépenses d'investissement couvrent également l'équipement du site logistique de Libercourt (nouveaux chariots élévateurs informatisés pour 106 K€ et complément de la ligne de préparation du colisage pour 105 K€) ainsi que des acomptes d'un montant total de 259 K€ réglés à l'avancement sur la fourniture du nouveau système intégré de gestion commerciale AX Dynamics de Microsoft.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés au financement sont en très nette diminution au 31 mars 2010, et s'établissent à -0,3 M€ (contre -9,7 M€ durant l'exercice 2009/2010). L'augmentation de capital de 5,1 M€ effectuée par exercice des BSA émis lors de la recapitalisation de la Société fin 2006 a été compensée en tant que ressource financière par les remboursements d'emprunts (2,5 M€) et le versement de dividendes aux actionnaires (2,8 M€).

Au global, la génération de trésorerie sur l'exercice 2009/2010 est positive et s'élève à 9,1 M€ (après prise en compte de l'incidence des variations de devises), contre un montant plus limité de 2,1 M€ lors de l'exercice précédent (toujours après prise en compte de l'incidence des variations de devises).

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

10.3.1. Structure de financement

Après avoir largement apuré ses passifs financiers au cours des exercices 2007/2008 et 2008/2009, notamment en ce qui concerne les différents financements New Money mis en place lors de la recapitalisation de la Société en 2006, la structure de financement de BIGBEN INTERACTIVE s'est grandement détendue. Au cours de l'exercice 2009/2010, la dette brute affichée par le Groupe s'est à nouveau réduite significativement, passant de 13,1 M€ au 31 mars 2009 à 10,1 M€ au 31 mars 2010.

La dette financière brute de 10,1 M€ présente au bilan à la clôture du 31 mars 2010 se décompose ainsi de :

- 4,8 M€ de dettes d'origine long terme (dette protocolée lors de la recapitalisation),

- 2,5 M€ d'emprunts sur des locations financements,
- 2,8 M€ de concours bancaires courants

Tout comme au cours de l'exercice 2008/2009, aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2009 n'a été demandé.

Engagements hors bilan

Table 36. Engagements donnés

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2009	Montant au 31 mars 2010	Objet de l'engagement
Nantissement de titres BBI UK Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	1 113	0	Emission de caution bancaire
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	172	103	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	150	0	Redressement IS de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	106	0	Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)

Autres engagements :

- Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette positive de la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH au 31 mars 2010, la déclaration signée le 23 octobre 2008 par la maison mère BIGBEN INTERACTIVE SA sur ses créances à concurrence d'un montant réduit à 2 M€ est caduque à la clôture du dernier exercice.
- Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 5 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 K€. Le solde restant dû au 31 mars 2010 est de 213 K€.

Table 37. Engagements reçus

Engagements reçus (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2009	Montant au 31 mars 2010	Objet de l'engagement
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	1 113	0	Acquisition BBI UK Holdings
Caution	MI 29	Bail Actéa	500	500	Ligne de colisage automatique

Table 38. Loyers non annulables

Date de clôture	31-mars-09			31-mars-10		
Echéance	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables (en K€)	386	336	0	283	501	0

Crédits documentaires import

Au 31 mars 2010 étaient en place 3 opérations libellées en USD, échéance mai à juillet 2010, pour un montant total de 595 KUSD, soit 441 K€.

Couverture de change

Au 31 mars 2010, étaient en place les différentes stratégies de couvertures suivantes :

- une couverture de change (achat à terme) de 1,0 MUSD, ayant pour échéance avril 2010, soit 0,7 M€.
- une couverture de change (accumulateur à rebond) de 1,0 MUSD de notionnel, ayant pour échéance février 2010, le montant accumulé au 31 mars 2010 étant de 100 KUSD, soit 74 K€. Cette couverture a été annulée le 6 juin 2010.
- une couverture de change (vente à terme) de 0,700 MGBP, ayant pour échéance avril 2010, soit 0,8 M€.

10.3.2. Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

L'évolution du besoin en fonds de roulement est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks pour éviter les ruptures sur les gammes phares (Accessoires et Audio) et saisir des opportunités destinées à alimenter des opérations promotionnelles en haute saison. Le regroupement des prestations logistiques sur le site de Libercourt pour la clientèle française, allemande et bénéluxienne en Accessoires a néanmoins permis d'optimiser la gestion des stocks et limiter au strict nécessaire son augmentation.

La reconstitution des fonds propres a permis au fonds de roulement d'être de nouveau positif pour le second exercice consécutif, doublant ainsi au 31 mars 2010 par rapport au montant enregistré au 31 mars 2009.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

Aucun covenant n'est applicable dans le cadre de l'un ou l'autre des financements contractés par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation courante. Toutefois, compte tenu du niveau acceptable – toutes choses égales par ailleurs – de son endettement actuel, la Société pourra décider de financer certains investissements par emprunts si elle l'estime nécessaire. Cela sera ainsi le cas dans le cadre de l'investissement significatif décrit aux paragraphes 5.2.2 et 5.2.3 du présent document de référence et relatif à l'installation sur la zone d'activités de Lauwin-Planque d'une nouvelle base logistique afin de traiter l'accroissement de l'activité du Groupe.

Au total, l'investissement à réaliser représenterait, y compris l'acquisition des terrains, un montant compris entre 15 et 17 M€, en fonction des différentes options qui seraient in fine retenues. Cet investissement sera financé par une dette financière, à savoir un contrat de crédit-bail pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme pour le financement des panneaux photovoltaïques.

Chapitre 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

Le Groupe n'a pas activé de frais en matière de recherche & développement au sens de la terminologie comptable, y compris les frais de moule qui sont dorénavant incorporés directement au prix de revient des marchandises. Elle a en revanche recensé des frais de protection de la propriété industrielle (dépôts brevets, marques et modèles) de 117 K€.

La recherche s'attache à développer des accessoires innovants permettant un réalisme accru du jeu tout en offrant une prise en main accessible à tous les joueurs. Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE développe des partenariats avec des développeurs de jeux vidéo pour la mise en place de packages Jeu Vidéo + Accessoire. Cette stratégie de plus en plus volontariste en termes de frais de recherche et développement implique des dépenses comprises entre 3 et 4 M€ chaque année dans ce domaine.

A ce titre, l'OSEO Innovation a, le 29 octobre 2009, attribué à BIGBEN INTERACTIVE la qualification d'Entreprise Innovante, qui marque la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise acquis par le Groupe au cours de la décennie pour la conception d'accessoires innovants pour consoles de jeu vidéo et plus récemment pour l'édition de jeux vidéo. La certification OSEO Innovation rend l'action BIGBEN INTERACTIVE immédiatement éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

11.1.1. Savoir-faire et technologies maîtrisés par la Société

Compétences techniques

Pour le développement de ses produits et pour saisir l'ensemble des opportunités de marché que recèle l'univers des jeux vidéo et des accessoires liés à ce marché, BIGBEN INTERACTIVE dispose de nombreux atouts et savoir faire technologique.

Les paragraphes ci-après visent à mettre en avant un certain nombre de ces atouts, mais n'ont pas vocation à être exhaustif, loin de là.

L'un des savoir faire pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE est largement reconnue par la profession réside dans la **technologie de radiofréquence**, technologie parfaitement maîtrisée et intégrée dans de nombreux produits développés par la Société. Cette technologie de radiofréquence appliquée au jeu vidéo dès 2002 par BIGBEN INTERACTIVE mais malheureusement non brevetée en son temps, a permis le développement sur le marché des manettes de jeux sans fil, rendant ainsi encore plus attrayant le jeu vidéo au sein de la famille...

C'est ainsi que l'ensemble des manettes de jeu sans fil fonctionnant sur la base de la technologie de radiofréquence mise au point par la Société est devenu un standard du

marché. Aujourd’hui, BIGBEN INTERACTIVE a décliné cette technologie sur l’ensemble des consoles de jeu disponibles sur le marché...

Pistolet Radio Fréquence pour PlayStation 2	Manette de Jeu Radio Fréquence pour PlayStation 3	Manette de jeu Radio Fréquence multi support PS3, XBox et PC
		

Fort de ce savoir-faire, BIGBEN INTERACTIVE a toutefois développé des accessoires spécifiques pour améliorer le produit phare actuellement dans l’univers du jeu vidéo. Ainsi, les accessoires permettant de jouer à la console Nintendo Wii sont habituellement reliés par un câble. Ainsi, la Wiimote et le Nunchuck sont reliés par un cordon, par nature limité en termes de longueur, ce qui peut entraver la jouabilité générale du produit. Alors que la Wiimote communique avec la console au travers d’une technologie bluetooth, l’ajout d’un accessoire BIGBEN INTERACTIVE sur le Nunchuck, sur la base d’une technologie radiofréquence, permet ainsi de faire communiquer Wiimote et Nunchuck sans plus aucun lien physique entre les deux manettes de jeu...

Les deux technologies bluetooth et radiofréquence cohabitent ainsi pour une jouabilité maximale, pour le plaisir de tous...

Le système développé par BIGBEN INTERACTIVE consiste actuellement à brancher un récepteur et un transmetteur sur chacune des manettes Wii. A l’avenir, ces récepteurs et transmetteurs seront directement intégrés à l’intérieur même de la Wiimote et du Nunchuck, avec des options spécifiques.



Le positionnement de la Société, consistant ainsi à offrir plus aux joueurs, sur la base d'une vraie valeur ajoutée, semble en conséquence conforté par cette innovation et ce savoir faire maîtrisé et dupliqué fort à propos au travers de cette application.

L'objectif de BIGBEN INTERACTIVE est de capter entre 2 et 3 % du marché européen des accessoires manettes de jeu sur la console Nintendo Wii.

La Société BIGBEN INTERACTIVE est également un spécialiste de l'association Jeu Vidéo + Accessoires, et ce afin de mettre en avant un véritable duo, sur la base d'un jeu et d'un accessoire parfaite adaptés. Sur ce type de développement, les choses sont très ouvertes et les développeurs restent ainsi très libres, partant d'aucune contrainte particulières. Les savoir faire techniques des spécialistes de la Société en termes de **mécanique**, **électronique**, **connectique** s'expriment alors à plein, en accompagnement de l'ensemble des **développements logiciels** en tant que tels, avec des contrats de partenariats, selon des cahiers des charges extrêmement précis.

Plusieurs produits importants ont été développés au sein des équipes techniques du Groupe au cours de ces dernières années, avec de très beaux succès commerciaux enregistrés au cours de l'exercice 2009/2010.

Hunting Challengee est un jeu de ball trap, adapté sur la console Nintendo Wii. L'objectif de la Société a ainsi été de mettre sur le marché un jeu et l'accessoire correspondant, sur la base d'un prix public comparable au prix de vente d'un jeu majeur seul (environ 60 euros). Il est important de noter que de nombreux développements ont été réalisés afin de disposer d'une jouabilité maximale, avec intégration des manettes Wii (Wiimote et Nunchuck), au sein de la réplique du fusil de chasse.



C'est ainsi que les problématiques de gâchette du fusil, de cassé du fusil pour recharger, d'équilibre physique du produit ont dû être traitées. L'enjeu et le succès du concept développé par la Société résident dans le réalisme et la jouabilité de l'ensemble Jeu Vidéo + Accessoire.



De la même manière, BIGBEN INTERACTIVE a mené d'importants développements pour la mise au point de son produit Body Coaching. Ce produit est complémentaire au système Wii Fit de Nintendo. L'objectif du jeu est ainsi d'accompagner les efforts du joueur dans ses séances de sport et de fitness. Le package correspond à un jeu de simulation et de suivi des séances de sport réalisées par le joueur, avec deux haltères. Les manettes de jeu Wii s'intègrent au sein de ces haltères, pour un poids après intégration d'exactly 500 grammes par haltère. Là encore, ergonomie et jouabilité sont restés les maîtres mots des développeurs.

Un autre point fort du savoir faire et des compétences de la Société s'exprime en particulier sur le marché des consoles portables. Sur ce marché, les produits BIGBEN INTERACTIVE font office de référence par leur qualité, leur simplicité, l'ergonomie des produits en parfaite adéquation avec la console et les attentes des joueurs en termes de jouabilité. Ces compétences résultent de la grande connaissance de la Société en matière de **résistance des matériaux**, de **micromécanique**, de **connectique**...

A titre d'illustration, peuvent être cités les succès des produits de BIGBEN INTERACTIVE accompagnant la sortie de la console Nintendo DSi, sortie en avril 2009. Pour ce lancement, BIGBEN INTERACTIVE a développé un ensemble de coque rigide en polycarbonate et revêtement métal. Le produit semble basique de premier abord, mais il correspond en fait à une réelle seconde peau du produit Nintendo DSi, produit relativement onéreux pour les consommateurs, et donc produit qu'il convient de protéger.



Le développement de ce produit a nécessité d'importants développements, en particulier sur ses aspects mécaniques (clapés d'ouvertures, système breveté de fixation à la console), de résistance des matériaux (résistance aux chocs, usures des revêtements étant rappelé que cette console s'adresse à des enfants...). Par ailleurs, cette seconde peau a été mise au point tout en préservant, bien entendu, l'ensemble des fonctionnalités de la console, en particulier en ce qui concerne les connectiques, la caméra, la portabilité du produit...

Avec le développement de sa gamme de produits adaptés aux iPhone et iPad d'Apple, le Groupe entend capitaliser sur ses savoir-faire technique et sur la qualité de ses réalisations pour s'ouvrir de nouveaux marchés, dans de larges volumes de vente. C'est ainsi que des systèmes de protection ont été mis sur la marché par BIGBEN INTERACTIVE au cours de ces derniers mois, avec des ventes tout à fait en phase avec les attentes du management, pour un nouvel entrant.



Enfin, BIGBEN INTERACTIVE s'attaque aux problématiques de recharge des manettes de jeu. Après avoir développé un produit permettant de recharger les manettes de jeu via câble USB en lieu et place d'un câble électrique, BIGBEN INTERACTIVE s'implique sur les problématiques de **connectique** liées à ces systèmes de recharge. Ainsi, aujourd'hui, les manettes de jeu Wiimote et Nunchuck sont généralement recouvertes d'une enveloppe de silicone dans un souci de protection. Ces protections ne permettent pas le rechargement des manettes sur leur socle respectif, les manettes de jeu devant jusqu'à aujourd'hui être connectés à ce socle (cf ci-contre).



Au cours du dernier exercice 2009/2010, BIGBEN INTERACTIVE a mis sur le marché un produit basé sur une technologie par **induction** permettant de recharger les manettes de jeu au travers de leur enveloppe de protection en silicone, les ondes électromagnétiques permettant de recharger sans contact les batteries situées à l'intérieur de la manette...

Au-delà des différents savoir faire et technologies évoqués plus haut, il est important de noter que la Société est particulièrement soucieuse du respect des normes les plus strictes, se détachant ainsi de certaines sociétés ayant une approche plus qu'opportuniste... Par ailleurs, une veille continue des évolutions technologiques est mise en œuvre, afin de faire profiter la Société de tout développement applicable à ses activités.

Eléments différenciateurs

BIGBEN INTERACTIVE dispose aujourd'hui de vrais éléments différenciateurs par rapport à d'autres acteurs du marché, au carrefour du développement technique, du marketing produit et de la veille de marché.

D'abord, il faut souligner la grande réactivité que peut avoir une société comme BIGBEN INTERACTIVE, société de taille moyenne, aux équipes de développement restreintes, mais parfaitement focalisées sur l'univers ciblé par la Société. Dans un marché riche et complexe, il convient d'identifier parmi les premiers les tendances et de les intégrer le plus rapidement possible à ses produits. C'est ainsi qu'en 2004 BIGBEN INTERACTIVE était le premier intervenant à proposer des packages dédiés mettant largement en avant l'accessoire destiné à assurer une meilleure jouabilité (Body Pad), bien avant l'explosion de ce concept avec le succès de Wii Fit.

Ensuite, BIGBEN INTERACTIVE se positionne dans la logique même de l'éditeur, avec des développements de produits parfois en marge des jeux traditionnels à destination des gamers. C'est ainsi que la Société a développé une gamme de produits plus ludiques pour tous : décoration, voyages, code de la route... Ces développements s'inscrivent toujours dans une recherche de qualité des produits, comme cela a pu être le cas avec le jeu de judo en 3 dimensions « David Douillet Judo », avec une disponibilité multi-supports. Des recherches très importantes ont été menées en partenariat avec le développeur du logiciel, selon un cahier des charges très stricte, afin d'intégrer l'ensemble des paramètres liés à ce sport...

Enfin, compte tenu de ces éléments, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui un acteur largement reconnu de la profession, et les plus importants éditeurs de jeux souhaitent désormais travailler avec la Société, en particulier pour bénéficier de son savoir faire et de son expertise pour le développement des accessoires de jeu vidéo (Sony, Electronic Arts, Ubi Soft,...).

11.1.2. Profils de équipes en charge de la recherche et du développement technique

Les équipes de développement technique sont principalement représentées par des effectifs au sein de l'entité française BIGBEN INTERACTIVE (15 personnes) et au sein de l'entité hongkongaise BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (10 personnes). L'ensemble de ces

11.2. Historique des budgets d'investissement

Au cours des 3 dernières années, la Société a vu ses budgets d'investissement largement augmenter, accompagnant sa stratégie de développement de produits, en particulier sur les packages Jeu + Accessoire. En l'espace de 3 exercices, le montant global des budgets a ainsi été multiplié par deux.

Table 39. Budgets opérationnels R&D

<i>En K€</i>	31 mars 2008 consolidés	31 mars 2009 consolidés	31 mars 2010 consolidés
Charges de personnel interne et autres charges opér.	1 201 9,9%	1 345 12,0%	1 654 23,0%
Charges de développement Logiciels (externe)	951 57,5%	1 792 88,4%	2 283 27,4%
Budgets d'investissements Moulés	70 -30,7%	176 151,4%	224 27,3%
TOTAL Budgets opérationnels R&D	2 222 23,6%	3 313 49,1%	4 161 25,6%

Cette tendance à la hausse se poursuit sur l'exercice en cours et devrait se maintenir à des niveaux relativement élevés pour les exercices suivants. Il est en effet important de noter que la Société est impliquée dans un grand nombre de développement de produits.

11.3. Brevets, licences et marques

11.3.1. Brevets

La Société n'a pas historiquement déposé de brevets. En revanche, elle a exploité des brevets européens déposés par la société française Xkpad pour développer ses produits Bodypad et Shootpad soit :

- Bodypad : demande acceptée de brevet européen N°99957355.3 / 1 137 978, dans le cadre du dépôt de la demande PCT N°FR99/02991 réalisée le 2 décembre 1999 sous l'intitulé « Dispositif indicateur de mouvements pour logiciels ».
- Shootpad : demande de brevet enregistrée sous le n°05 10780 et déposée le 21 octobre 2005 sous l'intitulé « Dispositif interactif pour jeux vidéo ».

L'exploitation de ces brevets préfigurait l'explosion de l'ensemble des systèmes d'immersion des joueurs au sein d'un univers de jeu vidéo, avec la reconnaissance du mouvement du joueur comme clef de cette immersion... Ces brevets et leur exploitation par la Société anticipaient, à leur échelle, le succès incontestable de ces dernières années des systèmes mis au point par Nintendo pour sa console Nintendo Wii.

A partir de 2007 et 2008, BIGBEN INTERACTIVE a déposé un nombre significatif de brevets correspondant à ses développements de produits innovants ainsi que divers dessins et modèles sur une large gamme d'accessoires. La Société est accompagnée par le groupe Novagraaf spécialisé en propriété industrielle afin de préserver ses intérêts. Ces brevets et modèles sont détaillés dans les tableaux présentés pages suivantes.

Table 40. Synthèse des brevets déposés à ce jour par la Société

Description	Pays	N°de dépôt	Date de dépôt	Date d'expiration
Boîte de rangement avec logements superposés (Magic Tube)	Allemagne	20 2008 002 162.6	16.02.2008	16.02.2018
Idem	France	07/06577	19.09.2007	19.09.2027
Pochette de protection pour console de jeux vidéo (Flip & Play Protector)	Allemagne	20 2008 002 161.8	16.02.2008	16.02.2018
Idem	Espagne	200 801 335	16.06.2008	16.06.2018
Idem	France	707 899	08.11.2007	08.11.2027
Idem	Angleterre	815 865.1	01.09.2008	01.09.2028
Idem	Angleterre	914 175.5	01.09.2008	01.09.2028
Idem	Italie	U 000171	06.11.2008	06.11.2018
Boîte de rangement pour console de jeux vidéo (Slim Alu Case)	France	801 243	07.03.2008	07.03.2028
Accessoire immersif pour console de jeux vidéo portable (Guitar Legend I)	Office Européen Des Brevets	08 290 516.7	05.06.2008	05.06.2028
Idem	France	08/03121	05.06.2008	05.06.2028
Accessoire immersif ambidextre pour console de jeux vidéo portable (Guitar Legend – 2)	France	803 606	26.06.2008	26.06.2028
Système de réalité virtuelle pour jouer de la guitare avec effet spécial visuel et sonore (Guitar Legend III - Slide effect)	France	803 120	05.06.2008	05.06.2028
Accessoire immersif pour jeux vidéo	Espagne	U 2009 00967	08.06.2009	08.06.2019
Idem	France	803 584	25.06.2008	25.06.2028
Idem	Italie	U 000096	03.06.2009	03.06.2019
Haltère pour jeux vidéo (Dumbbell 1)	France	803 583	25.06.2008	25.06.2028
Accessoire immersif de remise en forme pour console de jeux vidéo (Dumbbell 2)	Office Européen Des Brevets	9 163 684	24.06.2009	24.06.2029
Idem	France	803 582	25.06.2008	25.06.2028
Pochette de protection pour console de jeux vidéo	France	902 349	15.05.2009	15.05.2019
Idem	Angleterre	910 318.5	16.06.2009	16.06.2029
Dispositif pour la pratique de la gymnastique interactive de type "step"	France	314 150	02.12.2003	02.12.2023
Idem	Office Européen Des Brevets	4805605.5	01.12.2004	01.12.2024
Idem	Etats-Unis	11/445,367	01.12.2004	01.12.2024

Dispositif pour la pratique du football interactif utilisant une manette de jeu constituée d'un couple d'unités de contrôle	France	703 227	04.05.2007	04.05.2027
Idem	Office Européen Des Brevets	8805540.5	05.05.2008	05.05.2028
Idem	Etats-Unis	12/598,737	05.05.2008	05.05.2028
Idem	Japon		05.05.2008	05.05.2028
Etui de protection pour console de jeux vidéo	France	904 361	14.09.2009	14.09.2029
Accessoire pour console muni d'un écran tactile	France	905 945	08.12.2009	08.12.2029

Table 41. Synthèse des modèles déposés à ce jour par la Société

Description	Pays	N° de dépôt	Date de dépôt	Date d'expiration
Boîtes (<i>Magic Tube</i>)	Union Européenne	785399	06.09.2007	06.09.2032
Boîte de rangement pour jeux vidéo et/ou stylets	Union Européenne	000 797 808	27.09.2007	27.09.2032
idem	Union Européenne	000 797 808	27.09.2007	27.09.2032
Stylet rétractable	Union Européenne	000 798 624	28.09.2007	28.09.2032
Pochette de protection pour console de jeux vidéo"	Union Européenne	000 825 153	13.11.2007	13.11.2032
Coque de protection pour console de jeu vidéo	Union Européenne	000 798 608	28.09.2007	28.09.2032
Support portatif pour contrôleur de jeu (<i>Grip for Wii</i>)	Union Européenne	000 870 829	01.02.2008	01.02.2033
Manette de jeu active avec écran tactile	Union Européenne	000 960 505	30.06.2008	30.06.2033
Supports pour haut-parleurs	Union Européenne	890926	05.03.2008	05.03.2033
Fusil (Noir et blanc)	Union Européenne	0010 10573	29.09.2008	29.09.2033
Fusil (Bleu et blanc)	Union Européenne	0010 10573	29.09.2008	29.09.2033
Fusil (Blanc)	Union Européenne	0010 10573	29.09.2008	29.09.2033
Fusil (Bois)	Union Européenne	0010 10573	29.09.2008	29.09.2033
Guitare	Union Européenne	0010 05656	19.09.2008	19.03.2033
Haltères (Noir et blanc)	Union Européenne	0010 10631	29.09.2008	29.09.2033
Haltères (Bleu et blanc)	Union Européenne	0010 10631	29.09.2008	29.09.2033

Boite pour console de jeux vidéo	Union Européenne	0011 10308	23.03.2009	23.03.2034
Récepteurs de radio	Union Européenne	1 616 921	28.09.2009	28.09.2034
Lecteurs de disques audio numériques combinés avec récepteur radio	Union Européenne	1 616 921	28.09.2009	28.09.2034
Idem	Union Européenne	1 616 921	28.09.2009	28.09.2034
Enceintes pour haut-parleurs	Union Européenne	1 616 921	28.09.2009	28.09.2034
Réveille-matin	Union Européenne	1 916 939	28.09.2009	28.09.2034
Idem	Union Européenne	1 916 939	28.09.2009	28.09.2034
Idem	Union Européenne	1 916 939	28.09.2009	28.09.2034
My Mote	Union Européenne	1 705 021	06.05.2010	06.05.2035
Idem	Union Européenne	1 705 021	06.05.2010	06.05.2035
Idem	Union Européenne	1 705 021	06.05.2010	06.05.2035
Controller My Mote	Union Européenne	1 705 021	06.05.2010	06.05.2035
My Mote	Etats-Unis	nc	17.06.2010	17.06.2035
Balance board pour Wii	Union Européenne	nc	15.07.2010	15.07.2035
New rifle (blanc)	Union Européenne	1 734 567	22.07.2010	22.07.2035
New rifle (bois)	Union Européenne	1 734 567	22.07.2010	22.07.2035

11.3.2. Licences

La Société exploite, ou a exploité récemment, un certain nombre de licences pour son univers d'accessoires :

- Nintendo ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS.
- Microsoft Corporation ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Xbox 360.

Dans le cadre des contrats de licence Nintendo Wii et DS et Microsoft Xbox 360, le Groupe n'est en aucun cas sous-traitant pour le compte de ces constructeurs de consoles mais se positionne comme un intervenant indépendant développant ses propres accessoires et les commercialisant après avoir reçu l'accord de ces fabricants.

Le volume de ventes attendu de l'exploitation de ces licences, applicables sur les produits Accessoires, prises collectivement, représente environ 3,8 % du chiffre d'affaires consolidé au titre du dernier exercice 2009/2010, en baisse sensible par rapport à l'exercice précédent (environ 13,5 %). Cette forte baisse résulte du fait que les produits licenciés par

Nintendo concernaient la console NDS/DSL en fin de vie (pas de licences pour la DSi ni la DSXL) et des accessoires pour la console Wii, produits qui ont été remplacés par des versions BIGBEN INTERACTIVE tournées vers le mass market et des produits électroniques non licenciés, mais également du fait que le volume d'affaires pour la Xbox 360 de Microsoft n'ont que très faiblement progressé. D'un point de vue du coût de ces licences, les droits versés sont directement liés aux quantités de produits vendus par BIGBEN INTERACTIVE.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo, dans le cadre de l'activité de distribution exclusive. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion. Au cours de l'exercice 2009/2010, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dépendant de ces licences de jeux vidéo ne représentait que 10,3 % de son chiffre d'affaires global.

Les licences dont dispose aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE ont été accordées pour l'Europe avec une extension pour d'autres pays – zone Asie Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, Pays du Golfe).

Il est important de noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur, la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

11.3.3. Marques

Le Groupe commercialise ses accessoires pour consoles sous la marque BIGBEN INTERACTIVE et la décline aujourd'hui pour d'autres gammes numériques et certains produits audio.

Table 42. Synthèse des marques dont dispose aujourd'hui le Groupe

Pays	Marques	Classes	Date 1er dépôt	N° de dépôt	Date du dernier renouvel	N° d'enregistr.	Echéance
UE	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28, 38	07/02/2002	2 568 293	07/02/2002	2 568 293	07/02/2012
France	BIGBEN INTERACTIVE (logo)	9, 14, 28	14/04/1998		14/04/1998	98/729.159	30/04/2018
Internat.	BIGBEN INTERACTIVE (logo)	9, 14, 28	02/10/1998	703 202	02/10/1998	703 202	02/10/2018
UE	BIGBEN INTERACTIVE avec fond rectangulaire noir	9, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	nc	18/02/2005	4 295 581	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE avec fond ovale noir	9, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	nc	18/02/2005	4 295 606	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE accessoires jeux vidéo	9, 16, 28, 38, 42	17/02/2008	nc	18/02/2005	4 294 666	17/02/2015
France	BIGBEN (verbale)	14	16/11/1994	94545540	16/11/1994	94/545.540	30/11/2014
UE	B B I	9, 18, 28, 38	04/09/2002	nc	04/09/2002	2 838 951	04/09/2012
France	BBB (figuratif)	18, 24	18/07/2001	nc	18/07/2001	3122085	18/07/2011
UE	CONFORT TACTILE SOFT TOUCH	9, 18, 28	01/04/2003	nc	01/04/2003	3117355	01/04/2013
UE	DOUBLE FORCE	28	08/02/2000	nc	08/02/2000	1496728	08/02/2010
France	FAIS PLAISIR A TA MERE	20	30/03/1999	nc	30/03/1999	99784821	30/03/2019
UE	EPOK (semi-figuratif)	9, 18, 22	21/01/2003	nc	21/01/2003	5 325 576	21/01/2013
France	EPOK PARIS (semi-figuratif)	9, 14, 18	21/07/2003	nc	21/07/2003	3 238 512	21/07/2013
UE	EPOK PARIS (semi-figuratif)	9, 18, 22	22/01/2003	nc	22/01/2003	5 325 584	22/01/2013
France	ETHYLOSCOPE	9	31/12/2003	nc	31/12/2003	3 266 197	31/12/2013
France	ETILOSKOP	9	31/12/2003	nc	31/12/2003	3 266 198	31/12/2013
France	MAXOTEC	9, 11, 28	03/04/1995	nc	03/04/1995	95566550	30/04/2015
UE	MAXOTEC	9, 11, 28	09/12/2004	nc	09/12/2004	4 183 885	09/12/2014
UE	MAXOTEC avec fond ovale noir	9, 11, 28	17/02/2005	nc	17/02/2005	4 294 641	17/02/2015
France	PATRICK ARNAUD	14	18/05/2002	nc	18/05/2002	94221252	18/05/2012
Italie	PATRICK ARNAUD	14	nc	nc	24/04/1998	693 164	24/04/2018
France	PATRICK ARNAUD	9, 18, 28	15/05/1998	nc	15/05/1998	98734160	31/05/2018
Allemagne	PATRICK ARNAUD	14	nc	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Autriche	PATRICK ARNAUD	14	nc	nc	24/04/1998	nc	24/04/2018
Benelux	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Chine	PATRICK ARNAUD	14	nc	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Espagne	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Monaco	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Pologne	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Portugal	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
Suisse	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	nc	24/04/1998	693164	24/04/2018
France	PIERRE RUCCI	14	05/07/1993	nc	05/07/2003	93475870	05/07/2013
UE	PLANETE KARAOKE	9	19/11/2003	nc	19/11/2003	3544459	19/11/2013
UE	PLANET KARAOKE	9	19/11/2003	nc	19/11/2003	3545316	19/11/2013
UE	logo PLANET KARAOKE	9	15/03/2004	nc	15/03/2004	3 712 461	15/03/2014
FR	logo PLANET KARAOKE (hibou)	9	03/02/2005	nc	03/02/2005	3340775	28/02/2015
UE	logo PLANET KARAOKE	9	17/02/2005	nc	17/02/2005	4 294 617	17/02/2015
UE	SPEEDFORCE II	9, 18, 28	17/01/2002	nc	17/01/2002	2538718	17/01/2012
France	VIRTUAL SIMULATION	9	06/12/1999	nc	06/12/1999	99828877	06/12/2009
Australie	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Chine	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
UE	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Croatie	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
France	Flip and Play	9, 18, 28	23/04/2008	08 3 572 108	23/04/2008	08 3 572 108	30/04/2018
Norvège	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Russie	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Suisse	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018
Ukraine	Flip and Play	9, 18, 28	nc	nc	16/10/2008	1 002 093	20/10/2018

France	Kick Party	9, 28	15/09/2008	08/3598833	15/09/2008	08/3598833	15/09/2018
France	Hunting Challenge	9, 28	15/09/2008	08/3598830	15/09/2008	08/3598830	15/09/2018
France	Dance Floor	9, 28	15/09/2008	08/3598832	15/09/2008	08/3598832	15/09/2018
France	Rock Session	9, 28	15/09/2008	08/3598831	15/09/2008	08/3598831	15/09/2018
France	Camera horizontale (logo)	9, 18, 28	10/12/2008	08/3616985	10/12/2008	08 3 616 985	10/12/2018
UE	Camera horizontale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016562	nc
Norvège	Camera horizontale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016562	nc
Suisse	Camera horizontale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016562	nc
France	Camera verticale (logo)	9, 18, 28	10/12/2008	08/3616984	10/12/2008	08 3 616 984	10/12/2018
UE	Camera verticale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016561	nc
Norvège	Camera verticale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016561	nc
Suisse	Camera verticale (logo)	9, 18, 28	nc	nc	nc	1016561	nc
France	3 bandes	9, 18, 28	27/03/2009	09/3640137	27/03/2009	09 3 640 137	27/03/2019
France	My Body Coach	9, 28, 42	19/05/2009	09/3651840	19/05/2009	nc	nc
Australie	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
Chine	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
UE	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
Croatie	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
Norvège	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
France	BIGBEN	9, 18, 28	07/04/2008	08/3568179	nc	08 3 568 179	07/10/2018
Ukraine	BIGBEN	9, 18, 28	nc	nc	07/10/2008	1002092	07/10/2018
Australie	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28	nc	nc	20/01/2009	997955	22/01/2019
France	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28	11/12/2008	08/3617250	nc	08 3 617 250	22/01/2019
Norvège	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28	nc	nc	20/01/2009	997955	22/01/2019
Suisse	BIGBEN INTERACTIVE	9, 18, 28	nc	nc	20/01/2009	997955	22/01/2019
UE	Hunting Challenge (logo)	9, 28, 42	27/10/2009	8 642 167	nc	8 642 167	nc
UE	3 bandes	9, 18, 28	23/09/2009	8 569 253	nc	nc	nc
UE	My Body Coach (logo)	9, 28, 42	19/10/2009	8 623 191	nc	nc	nc
France	Pétanque Master	9, 28, 42	18/02/2009	10/3714935	nc	nc	nc
France	My Mote	9, 28, 42	24/04/2010	10/3733500	04/06/2010	10/3733500	24/04/2020
France	You and	28, 35,41	28/05/2008	08/3578155	nc	08/3578155	nc
France	You and the game	28, 35,41	28/05/2008	08/3578156	nc	08/3578156	nc
Allemagne	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Autriche	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Benelux	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Espagne	BIGBEN INTERACTIVE	9, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Pologne	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Portugal	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 28	nc	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
Royaume-Uni	BIGBEN INTERACTIVE	9, 28	02/10/1998	nc	02/10/1998	703 202	02/10/2018
France	NDS-CODE DE LA ROUTE	9, 28	20/02/2007	nc	nc	3 484 019	28/02/2017
Allemagne	TEN 11	3, 10, 14, 20, 21, 24, 25, 30, 32, 33, 34	20/03/2000	300 215 428	05/07/2000	30 021 542	29/03/2010
Allemagne	TEN 11	9, 16, 28, 35, 38, 42	20/03/2000	300 215 401	27/06/2000	30 021 540	29/03/2010
Allemagne	BIGBEN	3, 10, 14, 20, 21, 24, 25, 30, 32, 33, 34	23/02/2000	300 135 793	23/06/2000	30 013 579	28/02/2010
Allemagne	BIGBEN	9, 16, 28, 35, 38, 42	23/02/2000	300 135 785	08/08/2000	30 013 578	28/02/2010
Royaume-Uni	SKINS SKINS	16	26/10/2004	nc	01/04/2005	2 376 577	26/10/2014

Chapitre 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

12.1.1. Chiffre d'affaires et activité du 1^{er} semestre 2010/2011

Au 1^{er} trimestre de l'exercice 2010/2011, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 16,6 M€, en progression de 26,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2009/2010. Au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2010/11, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 20,75 M€, en progression de 15,4 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2009/10. Le chiffre d'affaires semestriel consolidé atteint ainsi 37,31 M€ soit + 20,0 % par rapport à la période de référence l'année dernière.

Le secteur du jeu vidéo ne s'est pas durablement redressé depuis 21 mois et reste toujours en recul sur les 9 premiers mois de l'année calendaire 2010, l'activité décroissant en moyenne de 10 à 20 % selon les territoires européens. La bonne santé commerciale de la console de salon Playstation®3 de Sony qui atteint sa phase de maturité en 2^{ème} partie de cycle ne peut compenser le déclin des consoles nomades (DS™ de Nintendo et PSP® de Sony) en fin de vie ainsi que l'essoufflement de la console de salon Wii™ de Nintendo, à l'aube d'une nouvelle génération de consoles.

Table 44. Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2010/2011

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Variation 2010/2011 vs 2009/2010
	M€	M€	M€	%
Chiffre d'affaires 1er trimestre	21,37	13,10	16,56	26,5%
Chiffre d'affaires 2ème trimestre	20,89	17,98	20,75	15,5%
Total chiffre d'affaires 1er semestre	42,26	31,08	37,31	20,1%

En pratique, l'exercice 2010/11 devrait se caractériser par une saisonnalité classique au 2^{ème} semestre de l'exercice en cours, avec des stocks dans les canaux de distribution à nouveau à un niveau très faible, fin septembre 2010, et ce avant la haute saison. Malgré cette saisonnalité de l'activité, le volume d'affaires a permis de dégager un résultat opérationnel en forte progression sur le 1^{er} semestre.

Sur les 6 premiers mois de l'exercice 2010/11, le chiffre d'affaires a été réalisé pour 34,0 % par les implantations du Groupe hors de France. Les ventes à l'export effectuées par l'ensemble des entités Groupe dans les pays tiers, augmentent de 52 % pour représenter 23,7 % du chiffre d'affaires consolidé par marché de destination contre 18,7 % au 1^{er} semestre 2009/10.

Malgré un contexte de marché encore difficile, le 2ème trimestre de l'exercice en cours a été globalement positif pour BIGBEN INTERACTIVE avec :

- En France, les ventes enregistrent une hausse globale de + 32 % par rapport à la même période de l'exercice 2009/10, l'ensemble des secteurs étant en progression marquée, avec non seulement les Accessoires (+24 %) mais surtout les produits Audio (+62 %) et la Distribution Exclusive (+82 %), avec le succès des titres édités par le Groupe (96 % du total distribué). Après un trimestre précédent marqué par la sortie de titres à succès, l'activité de Distribution Non Exclusive (grossiste) se replie par rapport à l'exercice précédent (-16%), en l'absence de grandes nouveautés éditoriales.
- Hors de France, les ventes de BIGBEN INTERACTIVE ont été en recul de 10 % par rapport à la même période de l'exercice 2009/10, avec une évolution néanmoins contrastée selon les territoires et les produits. L'Accessoire régresse de 7 % et la Distribution Exclusive de 48 % au Benelux, alors que les ventes de produits Audio, certes dans de faibles volumes, sont elles en forte progression (+240%). La hausse d'activité de la filiale allemande dans un environnement concurrentiel difficile (+9 %) résulte de la bonne tenue de l'Accessoire (+4%) et de la montée en puissance de la distribution des packs « jeu + accessoire » édités par le groupe (Distribution Exclusive). Les livraisons hors Groupe de la filiale de Hong Kong sont en progression (+ 23%), du fait d'un élargissement de la gamme et d'une implantation commerciale renforcée sur le marché australien.

L'Accessoire, premier métier du groupe, représente 63,5 % des ventes semestrielles consolidées. Cette part est en recul par rapport au 1er semestre 2009/10 mais reste toujours supérieure à la moyenne constatée (62,9 %) pour les 12 mois du dernier exercice écoulé. La montée en puissance dans la structure d'activité de la Distribution Exclusive, qui comprend en particulier les packs « jeu + accessoire », est ainsi liée au succès des titres édités par le Groupe.

Table 45. Répartition de l'activité par type de produits au cours du 1er semestre 2010/2011

En %	30/09/08	30/09/09	30/09/10
Accessoires	68,5%	66,6%	63,5%
Distribution exclusive	13,4%	18,3%	18,8%
Cœur de métier Groupe	81,9%	84,9%	82,3%
Audio & Cadeaux	4,5%	7,3%	10,6%
Non exclusif	13,6%	7,8%	7,7%
Total	100,0%	100,0%	100,6%

Cette nouvelle évolution du mix produits avec une position toujours prépondérante des Accessoires et la montée en puissance des jeux édités par le Groupe (74,3 % des ventes en Distribution Exclusive) impacte favorablement la marge brute et l'exploitation du Groupe pour le premier semestre de l'exercice en cours.

Les niveaux d'activités enregistrés au cours de l'exercice 2010/11 confirment à nouveau les choix stratégiques effectués par le groupe BIGBEN INTERACTIVE en matière de produits.

Accessoires :

La diversité de la gamme d'accessoires pour consoles proposée par BIGBEN INTERACTIVE a permis de composer avec les différents niveaux de vente des consoles, des gammes étant disponibles pour toutes les consoles à toutes les phases de leur cycle de vie :

Ainsi, les manettes compatibles pour la console Playstation®3 de Sony, ont connu de bonnes ventes, la phase de maturité de la console poussant la consommation d'accessoires adaptables en 2ème partie de cycle ;

Les gammes pour les consoles Wii™ et DS™ Nintendo connaissent un succès récurrent, y compris les solutions de recharge et de protection ;

La gamme resserrée d'accessoires pour Xbox 360™ enregistre des ventes régulières malgré la diffusion plus restreinte de cette console.

Au cours du 3e trimestre 2010/11, le dynamisme commercial de la PlayStation®3 devrait être favorable à l'offre BIGBEN INTERACTIVE avec :

- la sortie programmée du jeu « Gran Turismo 5 » sur PlayStation®3 qui devrait favoriser les ventes du « Racing Seat », un siège baquet incluant un volant compatible PC et PlayStation®3 et offrant une solution de rangement particulièrement compacte ;
- la déclinaison de la stratégie de packs accessoires avec la livraison du « Suprême Pack » qui, avec sa manette sans fil à vibration, son câble HDMI, son oreillette sans fil et les gâches de jeu pour une meilleure ergonomie, sera l'un des produits phares de la fin de l'année ;
- le lancement d'une gamme de produits destinée au « Move® », la manette à détection de mouvement pour PlayStation®3, cela afin de répondre aux besoins des joueurs avec en particulier diverses solutions de recharge.

Arrivée à la fin de l'exercice précédent, la gamme d'accessoires de BIGBEN INTERACTIVE pour iPhone® poursuit son implantation dans les linéaires et a vu ses ventes tripler sur le trimestre pour représenter 1,2 % du chiffre d'affaires consolidé sur la période. Ainsi, l'ensemble « Must-Have » ou pack des accessoires indispensables, noir ou blanc, reconnu par le fabricant Apple®, devrait être bien accueilli par les possesseurs de iPhone® 3G, iPhone® 3GS et iPhone®4.

Jeux en édition :

Le 2e trimestre 2010/11 a été marqué principalement par la sortie de trois jeux dont les ventes confirment que les niches choisies par BIGBEN INTERACTIVE sont en adéquation avec la demande du public : « Petanque Master », sur Wii™, une simulation du jeu de pétanque développé en partenariat avec Obut®, le leader mondial de la boule de pétanque, « Shimano Extrem Fishing », un jeu de pêche livré avec un accessoire sous forme de canne à pêche à moulinet et « Deer Drive », un jeu de chasse au gros gibier.

Par ailleurs, la vente de jeux en téléchargement se développe quant à elle régulièrement et représente déjà 1% des ventes de titres édités par le Groupe.

Cinq jeux immersifs sur console Wii™ vont compléter l'offre au 3ème trimestre de l'exercice en cours avec :

- « Remington » pour chasser différents types d'oiseaux avec le fusil de chasse à canon basculant qui a fait le succès de Hunting Challenge en 2009 en Europe ;
- « Sniper Elite », un jeu d'action et d'infiltration sur un thème historique (Berlin 1945) avec un fusil à lunette ;
- « Western Heroes », qui plonge le(s) joueur(s) dans une ambiance « Western Spaghetti », renforcée par la réplique d'un fusil à canon scié ;
- « Marvel Super Heroes », destiné aux enfants qui pourront s'identifier à leur super héros préféré, grâce à l'un des masques intégrant une technologie de type « 3D » compatible avec tous les téléviseurs ;
- « Pucca - la course aux bisous », un jeu que la presse enfantine a déjà plébiscité pour son originalité et le traitement de cette licence reconnue en Corée et de plus en plus courue en Europe.

12.1.2. Résultats du 1er semestre 2010/2011

Au titre du 1er semestre de son exercice en cours, le groupe BIGBEN INTERACTIVE a réalisé un résultat net de 1,89 M€, contre 1,44 M€ au 1er semestre 2009/10, tandis que le chiffre d'affaires progressait de manière purement organique de 20,0 %. Le résultat opérationnel de 2,46 M€ reflète le maintien des parts de marché de l'activité Accessoires dans tous les territoires, en France mais aussi au Benelux et en Allemagne, ainsi que la nouvelle vigueur de l'Édition et de l'Audio en France.

Table 46. Chiffres clés consolidés au 1er semestre 2010/2011

	2008/2009	2009/2010	2010/2011
	M€	M€	M€
Chiffre d'affaires	42,3	31,1	37,3
Résultat opérationnel courant *	7,4	1,7	2,5
Résultat opérationnel	7,2	1,6	2,5
Résultat financier	-0,9	0,0	-0,4
Impôt**	0,2	-0,2	-0,2
Résultat Groupe	6,5	1,4	1,9

* : avant perte de valeur

** : dont activation d'impôt différé de 0,7 M€ en 2008/2009, 0,1 M€ en 2009/2010 et 0,0 M€ en 2010/2011

L'exercice 2010/11 est caractérisé par une saisonnalité classique au 2ème semestre de l'exercice, l'essentiel du résultat devant être réalisé au 2ème semestre. Malgré cette très

forte saisonnalité de l'activité, le résultat opérationnel est néanmoins en progression significative (+58 %) au 1^{er} semestre.

En France, les entités du groupe BIGBEN INTERACTIVE enregistrent un résultat opérationnel de + 2,17 M€ (contre 0,77 M€ sur le 1^{er} semestre 2009/10) et une contribution au résultat net consolidé de + 1,38 M€ (contre 0,94 M€), résultats qui reflètent la progression de toutes les activités, à l'exception de la Distribution non exclusive, avec l'Accessoire (+24 %), l'Audio (+62 %) et la Distribution Exclusive (+82 %) ainsi que le dynamisme de l'Export (ventes réalisées à l'étranger via l'entité opérationnelle française).

En Allemagne, l'environnement concurrentiel difficile, malgré une nouvelle progression de l'Accessoire (+ 4 %) et la montée en puissance de la distribution des packs « jeu + accessoire » édités par le groupe, fait enregistrer à la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH une perte opérationnelle de - 0,24 M€ et une contribution au résultat net de 0,00 M€ après un résultat opérationnel de -0,12 M€ et un résultat net de - 0,15 M€ sur le 1^{er} trimestre 2009/10.

Au Benelux, BIGBEN INTERACTIVE Benelux enregistre avec une activité soutenue en Belgique et une décroissance aux Pays Bas une perte opérationnelle de -0,28 M€ et une contribution au résultat net de - 0,23 M€, après un résultat opérationnel de + 0,38 M€ et un résultat net de +0,24 M€ sur le 1^{er} semestre 2009/10.

Le solde de la contribution au résultat consolidé provient de la filiale de Hong Kong qui, avec la bonne tenue de l'export, enregistre un résultat opérationnel de 0,80 M€ contre 0,53 M€ sur le 1^{er} semestre 2009/10 et un résultat net de 0,74 M€ contre 0,41 M€.

En considération de l'évolution du profil d'activité du Groupe et de l'ajout de lignes de produits complémentaires (accessoires pour smartphones et jeux en téléchargement), il a paru nécessaire de reconfigurer la définition des métiers exercés par le Groupe afin de tenir compte de leur position sur la filière et de traduire l'intensité du processus de conception.

Ainsi, après revue, BIGBEN INTERACTIVE souhaite désormais mettre en avant la segmentation de ses activités de la manière suivante :

- L'Accessoire qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles, le métier phare, ou des accessoires pour smartphones. Les fonctionnalités sont très proches voire similaires et l'expérience montre que les smartphones sont de plus en plus utilisés pour jouer, traduisant une réelle convergence du numérique vers le ludique.
- L'Edition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement, un segment appelé à progresser rapidement.

- L'Audio est une activité historique qui connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.

- La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, est soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion. Elle permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à mettre en avant des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution.

Sont mis en avant ci-après les informations de répartition de l'activité selon l'ancienne et la nouvelle présentation des segments d'activité occupés par BIGBEN INTERACTIVE :

Table 47. Ancienne et nouvelle présentation de la répartition de l'activité par type de produits au cours du premier semestre 2010/2011 (en valeur)

Ancienne définition (en M€)	30/09/09	30/09/10	Nouvelle définition (en M€)	30/09/09	30/09/10
Accessoires (consoles)	20,69	23,68	Accessoires (consoles +téléphonie)	20,69	24,00
Distribution exclusive (édition + distribution exclusive)	5,68	7,00	Edition (physique +online)	2,42	5,20
			Audio	2,27	3,65
Cœur de métier Groupe	26,37	30,68	Conception	25,38	32,85
Audio (+ téléphonie)	2,27	3,97			
Non exclusif	2,44	2,66	Distribution (distribution exclusive +non exclusif)	5,70	4,46
Total	31,08	37,31	Total	31,08	37,31

Hormis la position de l'accessoire toujours dominante, cette nouvelle présentation met en exergue l'essor de l'Édition liée au succès des titres édités par le Groupe et particulièrement des packs « jeu + accessoire ». L'Audio voit sa part relative progresser et devient plus qu'une simple activité complémentaire dans cette configuration Métiers centrée autour de la conception.

Table 48. Ancienne et nouvelle présentation de la répartition de l'activité par type de produits au cours du premier semestre 2010/2011 (en pourcentage)

Ancienne définition (en %)	30/09/09	30/09/10	Nouvelle définition (en %)	30/09/09	30/09/10
Accessoires (consoles)	66,6%	63,5%	Accessoires (consoles + téléphonie)	66,6%	64,3%
Distribution exclusive (édition + distribution exclusive)	18,3%	18,8%	Edition (physique + online)	7,8%	13,9%
			Audio	7,3%	9,8%
Cœur de métier Groupe	84,8%	82,2%	Conception	81,7%	88,0%
Audio (+ téléphonie)	7,3%	10,6%			
Non exclusif	7,9%	7,1%	Distribution (distribution exclusive + non exclusif)	18,3%	12,0%
Total	100,0%	100,0%	Total	100,0%	100,0%

Le résultat opérationnel consolidé est passé de + 1,70 M€ au premier semestre 2009/10 à + 2,46 M€ à la même période de l'exercice 2010/11. La concentration de l'activité sur l'Accessoire dans tous les territoires a permis de maintenir l'exploitation générale. Si l'effort s'est poursuivi sur les frais généraux, ceux-ci sont néanmoins impactés par l'importance des dépenses réalisées sur la période pour le développement des produits.

M€ - Chiffres consolidés	30/09/2009	30/09/2010	Sept10 / sept09	
Stocks	22,6	28,5	+ 5,9	+ 26,1%
Endettement net	10,3	5,8	- 3,4	- 37,3%
BFR	29,1	35,0	+ 7,0	+ 25,1%
CA	31,1	37,3	+ 6,2	+ 20,0%
Frais généraux	9,4	10,4	+ 1,0	+ 10,5%
Coût endettement	0,0	0,3	- 0,3	ns

Les besoins d'exploitation liés au financement de la fabrication des produits exclusifs en Asie (Accessoires et Audio) ont, malgré la trésorerie de la société, enregistré une progression de 25 % du fait de livraisons de plus en plus tardives pour la saison de Noël conjugué à des volumes commandés importants de produits à coût unitaire élevé (accessoires à fort contenu électronique, packs « jeu + accessoire », produits audio) afin de pouvoir répondre à la demande des canaux de distribution.

Nonobstant une nouvelle réduction de 37% de l'endettement financier par rapport à la période de référence de l'exercice précédent, l'impact de taux durablement bas sur une dette exclusivement à taux variable et l'absence de tout crédit de campagne pour Noël 2010, la progression des frais financiers sur la période est à rapporter à l'effet de change euro/dollar.

Données consolidées	04/09 – 09/09		04/10 – 09/10		Sept10 / sept09	
	M€	% du CA	M€	M€	M€	
Chiffre d'affaires	31,1	<i>ns</i>	37,3	<i>ns</i>	+ 6,2	+20,0%
Résultat opérationnel	1,6	5,02%	2,5	6,59%	+ 0,9	+57,7%
Résultat avant impôts	1,6	5,04%	2,1	5,66%	+ 0,5	+34,7%
Résultat net	1,4	4,62%	1,9	5,05%	+ 0,5	+31,2%

La comparaison des ratios de rentabilité, à périodes équivalentes, montre une progression sensiblement supérieure à celle du chiffre d'affaires, malgré le renforcement du dispositif de recherche & développement, l'anticipation des achats pour Noël 2010. La progression naturelle des ratios au second semestre 2010/11, soutenue par les ventes de produits à valeur ajoutée (Accessoires et jeux en Edition), devrait permettre au groupe d'atteindre à la clôture du présent exercice une rentabilité conforme à ses ambitions.

12.1.3. Constats et perspectives pour l'exercice 2010/2011

BIGBEN INTERACTIVE connaît une activité soutenue au 3ème trimestre sur son activité liée aux Accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, la part de marché, devenue stable en France dans un environnement particulièrement concurrentiel, progresse encore dans certains territoires à l'export notamment en Espagne.

Ce métier-phare représente aujourd'hui deux tiers du chiffre d'affaires (63,5%) au 1er semestre, et combiné avec les packs (jeu+accessoire) en Edition, devrait dégager plus des quatre cinquièmes de la marge brute consolidée à l'issue de l'exercice 2010/11.

Les principales constatations qui sous-tendent les perspectives de chiffre d'affaires et de résultat pour l'exercice 2010/11 sont les suivantes :

- la prééminence de la conception dans la structure d'activité du Groupe avec une part prépondérante de l'Accessoire (63,5%) et celle croissante de l'Edition (14,0%) et de l'Audio (9,8%), ayant pour corollaire la progression de la marge en valeur absolue ;
- un niveau global de commandes et de livraisons en cours pour la saison de Noël 2010 et des « sorties-caisse » des produits achetés par les consommateurs finaux à des niveaux équivalents à ceux enregistrés à la même période de l'exercice précédent ;
- un catalogue de packs « jeu+accessoire » bien plus fourni qu'à l'exercice précédent, avec en particulier Cyberbike Magnetic Editon, Western Heroes, Sniper Elite et Marvel Heroes 3D, tous destinés à la console Wii TM de Nintendo ;
- la montée en puissance des accessoires pour smartphones.

Nonobstant une situation mitigée du secteur du jeu vidéo de janvier à septembre 2010 et l'importance des enjeux commerciaux et logistiques liés à la concentration extrême de l'activité sur les semaines en cours, les commandes en portefeuille et la sortie des packs « jeu + accessoire » devraient permettre au Groupe BIGBEN INTERACTIVE d'atteindre son objectif de chiffre d'affaires annuel d'au moins 100 M€ (soit une croissance organique

supérieure à 7 %) et de résultat opérationnel supérieur à 15 % du chiffre d'affaires, sur la base de ventes de Noël 2010 marquant le retour à une saisonnalité appuyée comme le laissent présager la tendance de ces dernières semaines.

12.2. Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur

Hormis les éléments décrits ci-avant et ceux décrits au Chapitre 4. « *Facteurs de risque* », la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2010/2011.

Chapitre 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

BIGBEN INTERACTIVE a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice. Des précisions concernant les perspectives de la Société et de son secteur sont disponibles au Chapitre 6. « *Aperçu des activités* » et au Chapitre 12. « *Informations sur les tendances* ».

Chapitre 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Direction Générale

A la date d'enregistrement du présent document, la direction de la Société est organisée de la manière suivante :

- Monsieur Alain FALC, Directeur Général de la Société ;

14.1.2. Membres du Conseil d'administration

A la date d'enregistrement du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

- Monsieur Alain FALC : Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Nicolas HOANG : Administrateur ;
- Madame Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur ;
- Monsieur Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur ;
- Monsieur Sébastien BOLLORE : Administrateur ;
- Monsieur Richard MAMEZ : Administrateur.

Il est précisé que Monsieur Maxence HECQUARD a assumé au cours de l'exercice 2009/2010 les fonctions d'administrateur de la Société. Son mandat n'a pas été renouvelé lors de la dernière Assemblée Générale du 28 juillet dernier. Lors de cette même Assemblée Générale, Messieurs Sébastien BOLLORE et Richard MAMEZ ont intégré le Conseil d'administration.

Le tableau ci-après précise pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

Table 49. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)	
Alain FALC	Président Directeur Général	septembre-06	2012	-	Mandats actuels : Président SAS Espace 3 Games Gérant SCI Falc Gérant SCI J.A.F.A. Administrateur BBI BELGIUM SA (Benelux) Administrateur BBI HK Ltd (Hong Kong)
					Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président SAS King Games Vidéo Administrateur de BBI UK Holdings Ltd
Nicolas HOANG	Administrateur	juillet-07	2012	-	Mandats actuels : Directeur général SAS Majorette Président SARL Saint Gervais Co Gérant SARL CDB Finances Directeur Général SAS Schmid Laurent Finances Administrateur SGCE Gérant SARL Patricentre
					Mandat actuel : Directeur Général SAS Espace 3 Games
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	juillet-09	2015	-	Autre mandat exercé au cours des 5 dernières années : Responsable SAS King Games Vidéo
					Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Gérant SARL RH Gérant SARL BD Strata Président SAS Wilshire Invest 1 Gérant SC AMS
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	juillet-09	2015	-	Mandats actuels : Directeur du Développement Groupe Bolloré Administrateur de Bolloré Participations Administrateur de Bolloré Administrateur de Financière V Administrateur d'Omnium Bolloré Administrateur de Sofibol Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge
					Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Représentant permanent de Financière de l'Odet au Conseil de la Compagnie des Glénans Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge
Sébastien BOLLORE	Administrateur	juillet-10	2016	-	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président de Majorette Gérant unique Opus Musique

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associé commandité ou fondateur ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun Directeur Général Adjoint ou Délégué non membre du Conseil d'administration nommé par celui-ci. Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

14.1.3. Profils des administrateurs

Alain FALC : Président du Conseil d'administration

Ingénieur en électronique (ISEN 1981).

Monsieur Alain FALC crée BIGBEN INTERACTIVE en 1981 à la fin de ses études et acquiert rapidement un savoir-faire industriel et commercial dans le domaine de la montre et des produits électronique promotionnels.

En 1993, il décide d'investir le secteur naissant des jeux vidéo pour y décliner son savoir-faire. Devenu leader de la conception-fabrication d'accessoires pour consoles de jeux vidéo en France en 1999, il fait introduire la Société en bourse et mène son développement à l'international avec des implantations au Benelux, en Grande Bretagne, en Allemagne et à Hong-Kong.

Après avoir connu l'hyper croissance de 1999 à 2002, Monsieur Alain FALC doit gérer la restructuration du Groupe de 2003 à 2005 avant d'adosser le Groupe au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank fin 2006.

Nicolas HOANG : Administrateur

IEP Paris (2001), master en droit de l'Université Paris 2 Panthéon Assas.

Après avoir été analyste à la Deutsche Bank AG London (titrisations immobilières et créances non performantes), Monsieur Nicolas HOANG rejoint le groupe MI29 où il prend en charge différentes structures de gestion foncière et d'investissement immobilier avant d'intervenir sur les investissements dans les sociétés en retournement.

Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur

Autodidacte.

Après une première expérience dans le domaine des soins de la personne (salon de coiffure et institut d'esthéticiennes) de 1976 à 1987, elle crée une entreprise de gymnastique douce et de soins esthétiques dans un centre de remise en forme.

En 1989, elle rejoint la société de magasins de vente au détail de jeux et gadgets ESPACE 3 GAMES comme responsable de magasins avant d'en devenir la directrice en 1995.

Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur

Ingénieur agronome, maîtrise ès sciences naturelles, DEA de marketing, gestion et administration des entreprises.

Après avoir été assistant à la chaire de marketing agroalimentaire au CESA (centre d'enseignement supérieur des affaires du groupe HEC-ISA), Monsieur Jean-Marie DE CHERADE devient consultant à la BANQUE MONDIALE avec la conduite de projets pour la zone de l'Afrique de l'Ouest.

Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise où il sera entre autres Président et Cofondateur de la société EOS MARKETING. Il est aujourd'hui chargé de missions pour le groupe MI29.

Sébastien BOLLORE : Administrateur

Après des études commerciales en France et aux Etats-Unis, il rejoint le Groupe Bolloré en 2005 pour participer à différents projets stratégiques du Groupe dont le développement de la voiture électrique Blue Car et le lancement de la chaîne de télévision Direct8. Il est aujourd'hui responsable du pôle Nouvelles Technologies au sein de la Direction du Développement du Groupe Bolloré.

Richard MAMEZ : Administrateur

Après une première expérience marketing dans l'agroalimentaire à l'international chez Ferrero en Italie, il rejoint le secteur du loisir tout d'abord dans le ski (Look, Lange) comme directeur marketing international pendant une dizaine d'années avant d'assumer la direction générale de diverses entreprises du secteur (Browning, Look, Jeanneau). C'est en 1996 qu'il aborde le secteur du jouet avec la direction générale de Majorette jusqu'à sa reprise par Smoby en 2005. Il devient alors directeur associé du Groupe B&S (Instruments de musique à vent) de 2006 à 2008 avant de revenir à la demande de MI29 chez Majorette comme Président à compter de 2009, Majorette dont il réalise la cession au Groupe Simba en 2010.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

En dehors des points indiqués au Chapitre 19. « *Opérations avec des apparentés* » du présent document de référence et relatifs aux différentes conventions réglementées, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur des

personnes présentées au paragraphe 14.1. « *Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs* » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes présentées au paragraphe 14.1. « *Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs* » a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou membre de la direction générale.

Il est rappelé qu'à la date du présent document, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 22,0 % du capital et 21,8 % des droits de vote, que MI29, qui détient 32,8 % du capital et 32,5 % des droits de vote de la Société, est représenté au sein du Conseil d'administration par Messieurs Jean-Marie DE CHERADE, Richard MAMEZ et Nicolas HOANG, et enfin que Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, qui détient 15,2 % du capital et 15,0 % des droits de vote, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Sébastien BOLLORE.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes présentées dans le paragraphe 14.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

15.1.1. Politique de fixation des rémunérations

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

15.1.2. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des mandataires sociaux se sont élevées à 262 K€ au titre de l'exercice 2008/2009 et 244 K€ au titre de l'exercice 2009/2010.

Les engagements de retraite en faveur des mandataires sociaux étaient nuls au titre de l'exercice 2008/2009. La Société n'a pas souscrit d'autres engagements en faveur des mandataires sociaux.

Table 50. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Monsieur Alain FALC		
Président du Conseil d'administration - Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	191 000 €	182 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Monsieur Maxence HECQUARD ***		
Administrateur - Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Madame Jacqueline DE VRIEZE		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	56 000 €	56 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	8 590 €	0 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE **		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0 €	2 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Monsieur Nicolas HOANG ***		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Monsieur Jean-Marie BOISSON*		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
	261 590 €	244 000 €

(*) M. BOISSON, ayant démissionné le 18 avril 2008, a reçu le jeton payé en juin 2008 au titre de l'exercice écoulé.

(**) M. DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 54 000€.

(***) MM. HECQUARD et HOANG n'ont pas reçu de rémunération directe mais ont fait l'objet d'un contrat de mise à disposition de personnel par MI 29 sur l'exercice 2008-09 avec un montant total facturé de 204 000€. Ce contrat devenu contrat de service avec MI 29 a expiré le 30 juin 2009, le montant total facturé s'élevant à 51 000€.

Il est précisé que les montants de rémunérations dues et versées au cours de l'exercice sont identiques.

Table 51. Détails des rémunérations dues au titre des deux derniers exercices

	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Monsieur Alain FALC		
Président du Conseil d'administration - Directeur Général		
Rémunération fixe	189 000 €	180 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	191 000 €	182 000 €
Monsieur Maxence HECQUARD ***		
Administrateur - Directeur Général Délégué		
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €
Madame Jacqueline DE VRIEZE		
Administrateur		
Rémunération fixe	54 000 €	54 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	56 000 €	56 000 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE **		
Administrateur		
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0 €	2 000 €
Monsieur Nicolas HOANG ***		
Administrateur		
Rémunération fixe	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	2 000 €	2 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 000 €	2 000 €

(**) M. DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 54 000€.

(***) MM. HECQUARD et HOANG n'ont pas reçu de rémunération directe mais ont fait l'objet d'un contrat de mise à disposition de personnel par MI 29 sur l'exercice 2008-09 avec un montant total facturé de 204 000€. Ce contrat devenu contrat de service avec MI 29 a expiré le 30 juin 2009, le montant total facturé s'élevant à 51 000€.

Il est à noter que Monsieur Jean-Marie DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société, contrat représentant un montant total facturé de 54 K€ sur l'exercice 2009/2010.

Par ailleurs, Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG n'ont pas reçu de rémunération directe, leurs prestations rendues faisant l'objet historiquement d'un contrat de mise à disposition de personnel par MI29 au profit de BIGBEN INTERACTIVE. Ce contrat, devenu par la suite contrat de prestations de services entre les deux parties, a expiré le 30 juin 2009, permettant ainsi à MI29 de facturer un total de 51 K€ au cours de l'exercice 2009/2010.

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou

susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Table 52. Détails des éventuels avantages consentis au profit de Monsieur Alain FALC

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général	Oui	Non	Non, en dehors des indemnités légales	Non

La question du maintien du contrat de travail de Monsieur Alain FALC a été débattue par les administrateurs, conformément à ce qui figure dans le rapport sur le contrôle interne. Lors des débats, les administrateurs ont constaté que le contrat de travail de Monsieur Alain FALC avec la société BIGBEN INTERACTIVE remonte à la création de celle-ci en 1981 et que ses fonctions principales restent la direction générale de la Société. Dans ces conditions, le Conseil d'administration a considéré, nonobstant la recommandation AFEP/MEDEF, qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain FALC de renoncer, en raison de son mandat de Président Directeur Général de la société BIGBEN INTERACTIVE, à son contrat de travail avec la Société.

15.1.3. Jetons de présence

Nous rappelons que dans sa huitième résolution, l'Assemblée Générale du 28 juillet 2008 a porté à 10.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration, les Assemblées Générales des 30 juillet 2009 et 28 juillet 2010 ayant elles décidé de maintenir ce montant de jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration.

Table 53. Jetons de présence versés au cours des deux derniers exercices

	Montants versés au cours de l'exercice 2008/2009	Montants versés au cours de l'exercice 2009/2010
Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général	2 000 €	2 000 €
Monsieur Maxence HECQUARD Administrateur - Directeur Général Délégué	2 000 €	2 000 €
Madame Jacqueline DEVRIEZE Administrateur	2 000 €	2 000 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE Administrateur	2 000 €	2 000 €
Monsieur Nicolas HOANG Administrateur	2 000 €	2 000 €
TOTAL Jetons de présence	10 000 €	10 000 €

15.1.4. Actions de performance

La Société (ainsi que toute société du groupe) n'a pas attribué, au cours de l'exercice 2009/2010, ou au cours d'exercices précédents, d'actions de performance à des mandataires sociaux.

Pour mémoire, le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe dont 21.750 pour les salariés et mandataires de la Société BIGBEN INTERACTIVE. Lors de cette attribution, concernant les administrateurs, seule Madame Jacqueline DE VRIEZE, non bénéficiaire de BSA Managers, a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution gratuite du 14 octobre 2008.

Au regard de l'importance somme toute très relative de l'attribution gratuite d'actions accordée à Madame Jacqueline DE VRIEZE, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile de placer l'attribution effective de ces actions à de quelconques conditions de performance, contrairement aux recommandations de l'AFEP / MEDEF sur ce sujet.

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée au cours de l'exercice 2009/2010, que cela soit au profit des salariés ou au profit des mandataires sociaux.

15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux

Emission de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Les caractéristiques détaillées de ces BSA Managers sont disponibles au paragraphe 17.2.3. « *Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux* ».

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

Table 54. Détail des BSA Managers attribués aux administrateurs au cours de l'exercice 2008/2009

	Date du plan	Nature des options	Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (€)	Période d'exercice
Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général	03-nov-08	Souscription	Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 €	90 000	Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 €	Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche
Monsieur Maxence HECQUARD Administrateur - Directeur Général Délégué	03-nov-08	Souscription	Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 €	45 000	Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 €	Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche
Monsieur Jean Marie DE CHERADE Administrateur	03-nov-08	Souscription	Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 €	18 000	Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 €	Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche
Monsieur Nicolas HOANG Administrateur	03-nov-08	Souscription	Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 €	45 000	Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 €	Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche

En novembre 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles.

Postérieurement à l'exercice 2009/2010, la Société a par ailleurs constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles.

A la date d'établissement du présent document de référence, la tranche 1 des BSA Manager a été soit exercée, soit est devenue caduque.

Restent en circulation les tranches 2 et 3 des BSA Manager, soit 132.000 BSA pour des Administrateurs (ou ex Administrateur) et 108.000 BSA pour les salariés.

Bons de souscription d'actions émis en décembre 2006 dans le cadre de la recapitalisation de la Société

Il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSAs et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société. Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9.790.173, l'exercice de la totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1.631.695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5.303.008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune.

Conformément au protocole en date du 14 janvier 2006, dans un souci d'incentive des différents managers du Groupe, le consortium d'investisseurs a cédé 5.450.000 BSA au Président Directeur Général, Monsieur Alain FALC, et à ses proches collaborateurs pour une

valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période. Monsieur Alain FALC et ses collaborateurs se sont engagés à ne pas céder plus d'un quart du nombre de BSA obtenus durant les six premiers mois de la signature du protocole le 14 janvier 2006, puis à ne pas céder plus d'un quart de ce même nombre de bons entre les septième et le douzième mois et enfin, à ne pas céder plus d'un troisième quart de ce même nombre de bons entre le treizième et le dix-huitième mois suivants cette signature. Cet engagement est donc éteint depuis le 14 juillet 2007. L'engagement ne couvrait que les BSA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2008 a, compte tenu des incertitudes pour les investisseurs liées à la crise financière, prorogé de 6 mois la date limite d'exercice des BSA émis le 29 décembre 2006. Celle-ci était fixée initialement au 31 décembre 2008 et a été portée au 30 juin 2009.

Au cours de l'exercice 2008/2009, 188.688 BSA 2006 ont été exercés donnant lieu à la création de 31.448 actions nouvelles.

Au total, 294.306 BSA 2006 ont été exercés du 1er avril 2007 au 31 mars 2009, donnant lieu à la création de 49.051 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 98 K€ et des fonds propres (nominal et prime d'émission) à hauteur de 160 K€.

Pour information, en juillet 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,1 M€ par exercice de la quasi intégralité du solde des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.609.362 actions nouvelles.

A la date du présent document de référence, plus aucun BSA 2006 n'est en circulation.

Plans d'options de souscription d'actions de la Société

Néant.

15.1.6. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 236 K€ au 31 mars 2010, provisions non affectées nominativement.

Chapitre 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction et administration de la Société

16.1.1. Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Cette fonction a été définie par le Conseil d'administration du 27 septembre 2001 et confirmée par celui du 14 septembre 2006 qui a renouvelé le mandat de Monsieur Alain FALC.

Monsieur Maxence HECQUARD a par ailleurs été nommé Directeur Général Délégué le 17 août 2006 avec une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière. Monsieur Maxence HECQUARD a été révoqué de ses fonctions de directeur général délégué par le Conseil d'administration du 22 janvier 2010.

16.1.2. Administration de la Société

Composition du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date d'enregistrement du présent document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Table 55. Mandats des membres du Conseil d'administration

	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	décembre-88	septembre-06	31 mars 2012
Nicolas HOANG	Administrateur	mars-07	juillet-07	31 mars 2012
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	septembre-03	juillet-09	31 mars 2015
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	mai-08	juillet-09	31 mars 2015
Sébastien BOLLORE	Administrateur	juillet-10	juillet-10	31 mars 2016
Richard MAMEZ	Administrateur	juillet-10	juillet-10	31 mars 2016

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Il est à noter que le mandat d'administrateur de Monsieur Maxence HECQUARD est venu à expiration à la fin de l'exercice 2009/2010. Le Conseil d'administration du 21 mars 2010 a décidé de ne pas proposer le renouvellement de son mandat à l'Assemblée. Ainsi, l'Assemblée a décidé de ne pas renouveler Monsieur HECQUARD dans ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale a toutefois nommé Monsieur Richard MAMEZ au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur HECQUARD.

Le Conseil d'administration a également considéré nécessaire de tenir compte de l'évolution de l'actionnariat de la Société en proposant la nomination de Monsieur Sébastien BOLLORE, celui-ci représentant les intérêts de Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE. Ainsi, Monsieur Sébastien BOLLORE est devenu administrateur à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale du 28 juillet dernier.

Administrateurs indépendants

En date du 10 novembre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce sur la base et dans le respect des recommandations émises au sein du Code Middledext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- être un client, un fournisseur, un banquier :
 - o significatif de la Société ;
 - o ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

Au regard de ces critères, et contrairement aux éléments figurant dans le rapport du Président sur le contrôle interne, rapport établi en juillet 2010 et repris au paragraphe 16.5

ci-après, Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été qualifiés d'administrateurs indépendants.

Même si effectivement Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été historiquement présentés par la Société comme étant proches de l'actionnaire MI 29, d'un point de vue formel, ces deux administrateurs ne sont pas liés à cet actionnaire. En conséquence, lors de l'examen de leur situation par le Conseil d'administration du 10 novembre dernier, ceux-ci ont été désignés comme administrateurs indépendants.

Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action.

Administrateurs élus par les salariés du Groupe

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du capital social de la Société, l'Assemblée Générale n'est pas tenue à ce jour de procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu pour l'instant d'introduire dans les statuts la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la Société et de ses filiales directes ou indirectes françaises.

16.1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a mis en place le 28 juillet 2008 un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration.

Rôle et fonctionnement

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de l'entreprise et s'assure que les mesures prises par le Comité de Direction vont bien dans le sens des axes stratégiques qu'il a défini. Le Président du Conseil d'administration, qui est en contact direct et régulier avec l'ensemble des administrateurs, centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des administrateurs et donne au Comité de Direction la liste des points à préparer pour présentation au Conseil d'administration à venir.

Le Président est également responsable du Comité de Direction et s'assure à ce titre de l'application de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil d'administration, en s'appuyant notamment sur les procédures de contrôle interne.

Evaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010. Le taux de présence des administrateurs était de 83 %.

Règles de répartition des jetons de présence et montant individuel des versements effectués

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration. Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'administration du 6 février 2003 selon une répartition égalitaire entre ses membres.

Au titre de l'exercice 2009/2010, la Société a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant brut de 10.000 euros à titre de jetons de présence, soit 2.000 euros par administrateur.

Pour rappel, le montant global de jetons de présence alloués au Conseil d'administration avait été augmenté, passant de 6.000 euros à 10.000 euros, suite à la décision de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2008. Ce montant global a ensuite été maintenu à ce niveau par les différentes décisions d'Assemblée Générale.

16.2. Informations sur les contrats de services

Les informations concernant les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à BIGBEN INTERACTIVE ou à l'une quelconque de ses filiales sont disponibles au Chapitre 19. « *Opérations avec des apparentés* ».

Il est également précisé que :

- Monsieur Jean Marie DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société, contrat ayant engendré une facturation pour un montant total de 54 K€ au titre de l'exercice 2009/2010. Il est en effet précisé qu'au titre de ce contrat, compte tenu de l'évolution de ses missions, les honoraires mensuels perçus par Monsieur Jean Marie DE CHERADE ont été ramenés de 8 K€ à 2 K€ à compter du 1^{er} septembre 2009. Ce contrat a été reconduit pour l'exercice en cours.
- Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG n'ont pas reçu de rémunération directe, leurs prestations rendues faisant l'objet d'un contrat de prestations de services rendues par MI29. Ce contrat a expiré le 30 juin 2009, le montant total facturé au titre de l'exercice 2009/2010 par MI29 à la Société s'élevant à 51 K€.
- Le Groupe a réalisé des transactions avec la SCI Jafa (détenue à 25 % par Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration, et à 25 % par Madame Jacqueline DE VRIEZE, Administrateur), qui exploitait le magasin de la filiale ESPACE 3 GAMES situé à Valenciennes, magasin qui depuis a été fermé.

Les montants des loyers facturés sont de :

En K€	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2010
SCI FALC	29	-	-
SCI Jafa	41	42	38

Hors les contrats présentés au chapitre 19 du présent document de référence, et ceux présentés ci-avant et relatifs aux conventions réglementées, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3. Informations relatives aux Comités

16.3.1. Comités d'Audit et des Rémunérations

En date du 10 novembre 2010, après fixation des critères d'indépendance des administrateurs, le Comité d'Audit a été constitué, avec comme membres Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ.

Pour le bon fonctionnement de ce Comité d'Audit, Monsieur François BOZON, en sa qualité de Secrétaire Général, assiste aux travaux réalisés, sans toutefois prendre part aux délibérations.

Le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'administration sur les comptes semestriels et annuels.

Il n'existe pas aujourd'hui de Comité des Rémunérations au sein du Groupe.

16.3.2. Comités de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA et Groupe

Le Comité de Direction de la Société BIGBEN INTERACTIVE se réunit d'une manière générale deux fois par mois pour examiner la marche des affaires, suivre l'avancement des chantiers en cours sur la période (logistique, administration, contrôle de gestion, etc.) avec les responsables opérationnels et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Table 56. Composition du Comité de Direction de la Société au 1^{er} avril 2010

Comité Société	Fonction
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
François BOZON	Secrétaire Général
Yannick ALLAERT	Responsable Accessoires Europe
Laurent HONORET	Responsable Commercial Europe
Fabrice LEMESRE	Responsable Audio & Téléphonie

Le Comité de Direction Groupe se réunit mensuellement pour faire le point de la marche des affaires dans chaque territoire et au niveau du Groupe, suivre l'avancement des chantiers Groupe et d'une manière générale, prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Table 57. Composition du Comité de Direction du Groupe au 1er avril 2010

Comité Groupe	Fonction
Alain FALC	Président Directeur Général
François BOZON	Secrétaire Général
Yannick ALLAERT	Responsable Accessoires Europe
Laurent HONORET	Responsable Commercial Europe
Fabrice LEMESRE	Responsable Audio & Téléphonie
Daniel JANSSENS	Responsable BBI Belgium SA (Benelux)
Hans Josef LEY	Responsable BBI GmbH (Allemagne)
Roland DE SAINT VICTOR	Responsable BBI HK Ltd (Hong Kong)

16.4. Gouvernement d'entreprise

Pour mémoire, le mandat d'administrateur de Monsieur Maxence HECQUARD, représentant de MI29, est arrivé à expiration à l'Assemblée Générale du 28 juillet dernier. L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler Monsieur HECQUARD dans ses fonctions d'administrateur. L'Assemblée Générale a toutefois nommé Monsieur Richard MAMEZ au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur HECQUARD.

Le Conseil a également considéré nécessaire de tenir compte de l'évolution de l'actionnariat de la Société en proposant la nomination de Monsieur Sébastien BOLLORE, celui-ci représentant les intérêts de Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE.

La Société n'envisage pas de faire appel à d'autres administrateurs dans un avenir proche.

La Société, compte tenu de sa taille moyenne, ne se conforme pas à l'intégralité des dispositions mises en avant en termes de recommandations émises par le Code Middlednext pour les valeurs moyennes et petites (décembre 2009). Ainsi, il est précisé :

- que la répartition de jetons de présence (actuellement un forfait de 2.000 euros par personne) ne tient pas compte de l'assiduité conformément à la 14ème recommandation du Code ;
- que le Conseil d'administration n'a pas mis en place de procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15ème recommandation du Code.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration adopté en 2008/09 est en cours d'actualisation pour le mettre en conformité avec les 6ème, 7ème et 11ème recommandations du Code Middlednext.

16.5. Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

16.5.1. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37, alinéa du Code de Commerce, le Président du Conseil doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, de l'étendue des pouvoirs du Conseil d'administration et du Président Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités de participation des actionnaires aux Assemblées ;

– des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 21 mai 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

I – LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Notre Société se réfère désormais au Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com, dans la rubrique "Actualités"), ci-après le Code de référence. Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- Il n'y a pas d'administrateur indépendant à ce jour conformément à la 8ème recommandation du Code même si le Président a invité les administrateurs à faire des propositions dans ce sens, les nouvelles nominations proposées à l'Assemblée par le Conseil concernant des personnes liées respectivement au premier et au deuxième actionnaire de référence (*Point modifié en date du 10 novembre 2010, après fixation des critères d'indépendance des administrateurs, Cf paragraphe 16.1.2 du présent document*) ;
- La répartition de jetons de présence (actuellement un forfait de 2.000 euros par personne) ne tient pas compte de l'assiduité conformément à la 14ème recommandation du Code ;
- Le Conseil d'administration n'a pas mis en place de procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15ème recommandation du Code.

Le règlement intérieur du Conseil adopté en 2008/09 est en cours d'actualisation pour le mettre en conformité avec les 6ème, 7ème et 11ème recommandations du Code Middlenext.

1.1 – Le Conseil d'administration

– Structure juridique

La société BIGBEN INTERACTIVE SA est une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés Commerciales et le décret du 23 mars 1967. Les Statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de Commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration du 14/09/2006. Le Directeur Général Délégué nommé le 17 août 2006 avec une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle,

commerciale et financière a été révoqué par le Conseil du 22 janvier 2010 ; il n'a pas été remplacé depuis.

– Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

– Composition du Conseil d'administration

Les statuts disposent que le Conseil d'administration comprend entre 3 et 18 membres.

Le Conseil est aujourd'hui composé de 5 membres :

- deux administrateurs représentant l'actionnariat historique, dont le Président,
- trois administrateurs représentant le principal actionnaire financier. *Point modifié en date du 10 novembre 2010, après fixation des critères d'indépendance des administrateurs, Cf paragraphe 16.1.2 du présent document)*

Il n'y a pas d'administrateur indépendant. *Point modifié en date du 10 novembre 2010, après fixation des critères d'indépendance des administrateurs, Cf paragraphe 16.1.2 du présent document)*

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'administration figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six années. Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Le mandat d'un administrateur vient à échéance avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, son remplacement par un nouvel administrateur lié au premier actionnaire financier sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2010. De même, il sera proposé à cette Assemblée la nomination d'un administrateur supplémentaire représentant le deuxième actionnaire financier.

– Convocation du Conseil

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil d'administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Un calendrier des conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions

exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins cinq jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

– Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

– Information des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

– Invités du Conseil

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'administration et à l'intégralité des débats, il en assure le secrétariat.

– Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2009/2010.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne) au cours de l'exercice 2009/2010 a été de 83 %.

Le règlement intérieur adopté en 2008/09 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires.

– Existence de Comités

Les dispositions législatives relatives au comité d'audit (articles L. 823-19 et L. 823-20 du Code de commerce) entrant en vigueur à l'expiration d'un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008 au cours duquel un mandat au sein de l'organe d'administration vient à échéance. Deux mandats de membre du Conseil d'administration sont venus à échéance en 2008/2009 et ont été renouvelés par l'Assemblée du 30 juillet 2009 approuvant les comptes clôturés au 31 mars 2009, les dispositions législatives s'appliquent donc à compter du 30 novembre 2010.

En conséquence, le Comité d'audit se réunira pour la première fois en novembre 2010 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2010. Ce comité a pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière et la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

La création d'un comité des rémunérations n'a pas en revanche paru nécessaire, compte tenu de la coordination existant sur le sujet entre les différents acteurs du contrôle interne.

1.2 Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

1.3 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

– Rémunération des membres du Conseil d'administration (Jetons de présence)

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration. Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'administration du (06 février 2003) selon une répartition égalitaire entre ses membres.

Au titre de l'exercice 2009/2010, la Société a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant brut de 10.000 euros à titre de jetons de présence soit € 2.000 pour chaque administrateur.

– Rémunération des dirigeants mandataires

Le Conseil d'administration a examiné la situation de Monsieur Alain Falc au regard de son contrat de travail avec la Société BIGBEN INTERACTIVE SA et a considéré qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain Falc de renoncer, en raison de son mandat de Directeur Général de la Société, à ce contrat de travail avec la Société.

– Indemnités et avantages

Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans de stock options relatives à l'exercice des options.

Il n'y a pas de complément de retraite spécifiques aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

– Stock-options et attribution d'actions gratuites

Les mandataires ont reçu 198 000 BSA managers sur un total de 360 000 BSA au titre de l'émission réservée effectuée par le Conseil d'administration du 03 novembre 2008 selon la délégation reçue de l'AGE du 01 octobre 2008 (voir conditions dans paragraphe correspondant au chapitre 2 du rapport de gestion).

Un mandataire non bénéficiaire de BSA managers a reçu 1 000 actions au titre de l'attribution du 14 octobre 2008.

Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

1.4 Participation aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont définies aux articles 30 à 37 des statuts.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à l'Assemblée Générale des actionnaires ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale, est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de commerce et dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'Assemblée, par lettre recommandée, au siège social de la société.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction libérée du capital exigée par application des dispositions de l'article cité résultera soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire, soit du dépôt aux guichets de Banque Palatine du certificat d'inscription délivré par l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres comptes administrés.

Des formulaires de vote par procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes sont à votre disposition au siège social. La demande doit parvenir à la Société six jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement bancaire susvisé ou au siège de la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

1.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion, les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

2 – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'administration et les dirigeants de BIGBEN INTERACTIVE destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation de l'exécution des opérations dans le respect des orientations stratégiques et l'identification des risques inhérents à l'exploitation ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe ;
- la protection du patrimoine social et en particulier de la propriété intellectuelle.

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- le respect de la politique générale de l'entreprise,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les limiter considérablement.

2.2 Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Acteurs du contrôle interne

Pour l'exercice 2009/2010, l'organisation du contrôle interne au sein de la société a, comme pour l'exercice antérieur, reposé sur la combinaison suivante :

- Le Conseil d'administration:

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

- Le Comité Stratégique ou « Eurometing Group » :

Géré par la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, HongKong), avec le

Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe. Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil.

– Le Comité de Direction de la société-mère et les directions des filiales :

Ce comité est animé par les directions générales des sociétés avec la participation ponctuelle des responsables des activités Groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Des indications détaillées sur la composition du Comité Stratégique et du comité de direction de la maison mère figurent au chapitre figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

2.2.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a souscrit en 2007/2008 une police d'assurance « Responsabilité civile – Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe et il envisage éventuellement la mise en place d'une police d'assurance « Hommes-clés».

2.2.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité stratégique) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison-mère

Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société BIGBEN INTERACTIVE a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

Systemes d'information

Trésorerie

Le logiciel de prévision de trésorerie développé avec un conseil externe en février 2006 pour la société BIGBEN INTERACTIVE SA est devenu un outil de gestion courante, après avoir fait l'objet d'ajustements successifs afin d'obtenir la plus grande fiabilité possible. L'outil permet de corriger – des positions réelles à chaque fin de mois – le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence, il est complété d'un module permettant d'avoir une approche de la trésorerie Groupe.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Siège est facilitée par l'utilisation du logiciel dédié XRT mis en place au deuxième semestre de l'exercice 2007/2008.

Stocks

La procédure de suivi – à la ligne – des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle. L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007/2008 dans le cadre de l'automatisation du site logistique de Libercourt, a permis de n'effectuer plus qu'un seul inventaire physique annuel tout en obtenant un cadrage renforcé des stocks y compris l'analyse mensuelle des écarts.

Comptabilité analytique

La procédure et la base de données (TBBI) dédiées, mises en place par la Société en 2005/2006 pour assurer le suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec

remontée vers chaque responsable de service sont désormais intégrées dans la gestion courante de la Société.

Enfin la société BIGBEN INTERACTIVE SA dispose depuis l'ouverture de l'exercice 2006/2007 d'une comptabilité analytique (croisement Services et Métiers) permettant la production systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel.

Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support, la concentration clientèle, etc ont été complétés en 2008/2009 par une approche métiers. En 2009/2010 a été développée une approche par projet, la progression de l'investissement en Recherche&Développement exigeant un suivi

Informatique de Gestion

La Société s'est dotée du système intégré de gestion (ou ERP) AX Dynamics de Microsoft dont la mise en oeuvre a été préparée depuis juillet 2009 avec l'intégrateur GFI, l'objectif étant un basculement des systèmes d'information antérieurs vers le nouveau système au 01 juillet 2010.

Le système d'information choisi est à dessein un système multi-entreprises afin de permettre son extension progressive aux filiales internationales. Celles-ci ont été créées à un moment où la connexion globale et l'utilisation de progiciels communs n'étaient pas envisageables et ont donc chacune choisi des outils spécifiques adaptés à leurs propres besoins, solution aujourd'hui inadaptée à une organisation Groupe basée sur l'échange instantané d'informations. Le Groupe prévoit donc de mener l'extension du système vers l'Allemagne en 2011/2012 puis de poursuivre ce mouvement en 2012/2013 avec la filiale beneluxienne.

2.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour du processus budgétaire et de planification à moyen terme, du reporting mensuel et de la consolidation statutaire des comptes.

- Le processus budgétaire

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, BIGBEN INTERACTIVE s'appuie pour le processus budgétaire sur

- o une procédure visant à vérifier la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers de business plan à un an.
- o une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2009/2010, BIGBEN INTERACTIVE poursuivi le processus de planification pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et a produit un document prévisionnel de ce type.

Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement avec les entités Groupe pour actualiser le formatage des Flash Results et approfondir l'analyse des prévisionnels de trésorerie

– Le reporting mensuel

Le reporting consolidé mensuel du Groupe sous la forme de Flash results des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe) fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement afin de se rapprocher au plus près de l'atterrissage comptable.

Des ajustements périodiques de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, etc) ont été effectués afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat.

– La consolidation statutaire des comptes

La Direction Financière Siège fait – en amont des consolidations semestrielles et annuelles – parvenir aux filiales des instructions précisant le calendrier et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les filiales transmettent les éléments nécessaires (liasse de consolidation et documents annexes) à la Direction Financière Siège qui effectue les vérifications nécessaires et les retraitements de consolidation.

Des missions d'audit externe sont diligentées par chaque Filiale avant validation des liasses de consolidation par les Commissaires aux Comptes.

Depuis l'exercice 2006/2007, l'ensemble des entités du Groupe (France, Benelux, HongKong et Allemagne) produit des clôtures trimestrielles à usage interne, le Benelux ayant déjà une production mensuelle (cut-off et établissement régulier d'un compte de résultat synthétique, bilan à la demande).

La Société a été en mesure de respecter les obligations fixées par la Directive Transparence en matière de délais de production des informations financières à compter du 30 juin 2008, avec la sortie du chiffre d'affaires trimestriel consolidé dans le mois suivant la fin du trimestre et la production des résultats semestriels et annuels dans les deux mois des clôtures respectives.

Dans le cadre de la communication financière, BIGBEN INTERACTIVE a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

Après avoir fait enregistrer son premier document de référence au 31 mars 2006 par l'AMF le 12 décembre 2006, elle n'avait pas été en mesure de réitérer l'opération en 2007 mais s'est attachée depuis les services d'un prestataire externe pour assurer de manière récurrente la production de ce document. Le document relatif à l'exercice 2007/2008 a été enregistré par l'AMF le 29 septembre 2008 sous le numéro R.08-105, celui relatif à l'exercice 2008/2009 le 07 décembre 2009 sous le numéro R.09-091. Le document relatif à l'exercice 2009/2010 est en cours de finalisation pour un dépôt fin juillet 2010.

3 – LA GESTION DES RISQUES

3.1 Risques d'exploitation

– Référencement

La Direction Commerciale suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers et mesure l'activité par enseigne grâce à divers outils de mesure (y compris la rotation des linéaires, l'information terrain et la veille concurrentielle) permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité (y compris les états de CA et de marge) et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

– Rupture des approvisionnements ou sur-stockage

La Direction Développement Produits qui gère aussi les approvisionnements, vérifient les niveaux des lignes d'import et de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elles décident des réapprovisionnements en concertation avec la Direction Commerciale afin d'éviter à la fois les stocks excédentaires et les ruptures, la Direction Générale vérifiant l'adéquation du niveau de stock par rapport à l'activité.

– Provisions sur stocks

La Direction Développement Produits identifie régulièrement les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière et la Direction Financière Siège suit l'évolution des provisions sur stock (via le reporting mensuel). Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire avec la Direction Commerciale la synthèse des stocks à faible rotation et des solutions commerciales potentielles.

3.2 Risques industriels et environnementaux

– Risques environnementaux et sociaux

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Néanmoins, le Groupe procède chez ses sous-traitants à des audits environnementaux et sociaux destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables. Ils sont visités régulièrement et notés, les sous-traitants ne répondant aux critères minimum des bonnes pratiques environnementales et sociales sont exclus.

– Risque de non-respect de normes

La Direction Développement Produits du Siège effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement et s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur. Il se tient informé des évolutions des réglementations applicables et fait intervenir le Secrétariat Général pour effectuer un contrôle juridique.

3.3 Risques juridiques et fiscaux

– Risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les charges pouvant en découler et estimées probables font l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants, est analysé avec les conseils de l'entreprise.

– Propriété industrielle

La Société procède régulièrement au dépôt de brevets, marques et modèles afin de protéger le travail de Recherche et Développement du Groupe. Les marques et logos sont protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial, au niveau communautaire voire au niveau national.

La société est vigilante sur le respect de sa propriété intellectuelle et des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays.

3.4 Risques financiers

– Risque de liquidité

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BBI GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

La centralisation de leurs approvisionnements par la Société et la facturation au fil de l'eau des livraisons quotidiennes a néanmoins réduit leurs besoins au financement de leur seule exploitation commerciale.

Le suivi quotidien de leur activité (livraisons clients) et celui du recouvrement clients et de la trésorerie disponible sur base mensuelle permet de détecter un éventuel risque de liquidité.

– Risque de crédit

Les directions financières de chaque entité contrôlent toute ouverture de compte clients (recherche d'informations financières pour s'assurer de la solvabilité), les conditions de

paiement accordées tandis qu'un niveau d'encours est fixé en concertation avec les directions commerciales. Le reporting mensuel client permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

La Direction Financière du Siège s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe.

La Société est assurée pour les clients Export et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients. Les filiales sont assurées pour l'intégralité de leur clientèle.

La typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

3.5 Risques de marché

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des achats à terme de devises qui ont pour objectif la gestion du risque de change. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

– Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés ou de la dette rééchelonnée.

La normalisation de ses relations bancaires permet au Groupe d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. En revanche, la réduction régulière de la dette bancaire rééchelonnée par amortissement trimestriel, son échéance finale relativement proche (31 décembre 2012) et les anticipations sur l'évolution de la courbe des taux ne montrant pas de hausse significative à cet horizon, rendent peu attractive une telle couverture qu'il a été décidé de ne pas mettre en œuvre.

– Risque de change

Le risque de change est concentré sur la société faîtière BIGBEN INTERACTIVE SA du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes.

La Société se couvre sur le dollar à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement de termes fixes et dans certains cas d'instruments dérivés permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise.

Le Président

Alain FALC

16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BIGBEN INTERACTIVE SA et en application des dispositions l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225.37 du Code du commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225.37 du Code du commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante.

- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code du commerce.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 13 juillet 2010

Roubaix, le 13 juillet 2010

KPMG Audit

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA

Laurent Prévost

Jean-François Pansard

Associé

Associé

Chapitre 17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE se porte, fin mars 2010, à 161 personnes, contre 192 personnes fin mars 2009, soit une baisse sensible d'environ 16 % des effectifs. Cette évolution s'explique par la fin des activités de vente en magasins au sein de l'entité ESPACE 3 GAMES, dont l'effectif moyen sur l'année a baissé de près de 30 personnes.

En dehors de cette évolution, les effectifs des autres entités juridiques sont très stables.

Table 58. Répartition des effectifs par catégorie

Par catégorie	31-mars-08	31-mars-09	31-mars-10
Cadres	44	45	42
Employés	150	147	119
Total	194	192	161

Table 59. Répartition des effectifs par entité juridique

Par entité juridique	31-mars-08	31-mars-09	31-mars-10
BIGBEN INTERACTIVE	97	108	106
ESPACES 3 GAMES	42	35	6
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et NEDERLAND	14	16	18
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	13	14	12
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	28	19	19
Total	194	192	161

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres,...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre BIGBEN INTERACTIVE et ses salariés.

17.2. Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

17.2.1. Participations des mandataires sociaux et dirigeants

Il est rappelé qu'à la date du présent document, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 22,0 % du capital et 21,8 % des droits de vote, que MI29, qui détient 32,8 % du capital et 32,5 % des droits de vote de la Société, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Nicolas HOANG, et enfin que Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs

Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, qui détient 15,2 % du capital et 15,0 % des droits de vote, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Sébastien BOLLORE.

17.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe dont 21.750 pour les salariés et mandataires de la Société BIGBEN INTERACTIVE. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date. Madame Jacqueline DE VRIEZE, non bénéficiaire de BSA Managers, a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution gratuite du 14 octobre 2008.

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée au cours de l'exercice 2009/2010, que cela soit au profit des salariés ou au profit des mandataires sociaux.

17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux

Attribution de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Il a paru opportun de compléter le dispositif d'autorisations financières par une enveloppe d'émission réservée à un programme de bons de souscription d'actions (BSA) réservés à des hommes-clés de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 ayant validé ce projet. Au-delà des formules traditionnelles comme les stock-options ou les actions gratuites, un schéma de fidélisation des hommes-clés de la Société à travers des bons de souscription d'actions (BSA) les associe à sa réussite en leur permettant de souscrire des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce schéma témoigne en outre d'un engagement pécuniaire personnel des hommes-clés dès l'achat en numéraire des BSA, à la différence d'un schéma d'attribution de stock-options : la mise en place de plusieurs tranches avec des fenêtres d'exercice consécutives et l'absence de possibilités d'arbitrage dans l'intervalle du fait du caractère non coté de ces bons, motive leur engagement.

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Ces bons ont les caractéristiques suivantes :

Le programme de BSA Managers prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant

automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3.

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice :

- Croissance normative annuelle de CA : 2 %
- Endettement net : 18,8 M€ au 31 mars 2008 ramené à 0 au 31 mars 2010.
- Résultat opérationnel cible : 18,0 M€ au 31/03/2009, 18,5 M€ au 31/03/2010, 19,0 M€ au 31/03/2011.
- Dividendes attendus : aucun dividende en 2008 et 2009, distribution de 30 % du résultat en 2010, 2011 et 2012
- Volatilité non endettée de référence : 48,45 %
- Taux sans risque : rendement futur de l'OAT 10 soit de 4,04 % au 31 octobre 2008 à 4,63 % au 31 juillet 2012.
- Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la valorisation définitive et l'attribution par le Conseil le 03 novembre 2008: 6,13 euros donc en-deçà du minimum de 7,00 € minimums stipulés par l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée.

Le rapport de l'expert indépendant a fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52 €) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71 €) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80 €) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243.600 €.

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

En novembre 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles.

Postérieurement à l'exercice 2009/2010, la Société a constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première

ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles.

A la date d'établissement du présent document de référence, la tranche 1 des BSA Manager a été soit exercée, soit est devenue caduque.

Restent en circulation les tranches 2 et 3 des BSA Manager, soit 132.000 BSA pour des Administrateurs (ou ex Administrateur) et 108.000 BSA pour les salariés.

L'information relative aux détails des membres du Conseil d'administration bénéficiaires des BSA est indiquée au paragraphe 15.1.5.

Bons de souscription d'actions émis en décembre 2006 dans le cadre de la recapitalisation de la Société

Il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSAs et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société. Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9.790.173, l'exercice de la totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1.631.695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5.303.008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune.

Conformément au protocole en date du 14 janvier 2006, dans un souci d'incentive des différents managers du Groupe, le consortium d'investisseurs a cédé 5.450.000 BSA au Président Directeur Général, Monsieur Alain FALC, et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période. Monsieur Alain FALC et ses collaborateurs se sont engagés à ne pas céder plus d'un quart du nombre de BSA obtenus durant les six premiers mois de la signature du protocole le 14 janvier 2006, puis à ne pas céder plus d'un quart de ce même nombre de bons entre les septième et le douzième mois et enfin, à ne pas céder plus d'un troisième quart de ce même nombre de bons entre le treizième et le dix-huitième mois suivants cette signature. Cet engagement est donc éteint depuis le 14 juillet 2007. L'engagement ne couvrait que les BSA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2008 a, compte tenu des incertitudes pour les investisseurs liées à la crise financière, prorogé de 6 mois la date limite d'exercice des BSA émis le 29 décembre 2006. Celle-ci était fixée initialement au 31 décembre 2008 et a été portée au 30 juin 2009.

Au cours de l'exercice 2008/2009, 188.688 BSA 2006 ont été exercés donnant lieu à la création de 31.448 actions nouvelles.

En juillet 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.609.362 actions nouvelles. A l'issue de l'augmentation de capital, le capital était composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

Pour mémoire, 294.306 BSA 2006 avaient été exercés du 1er avril 2007 au 31 mars 2009, donnant lieu à la création de 49.051 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 98 K€ et des fonds propres (nominal et prime d'émission) à hauteur de 160 K€.

A la date du présent document de référence, plus aucun BSA 2006 n'est en circulation.

17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de BIGBEN INTERACTIVE

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

A la clôture de l'exercice 2009/2010, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 17.817 titres soit 0,16 % du capital social de la Société.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Compte tenu du mode de calcul de la participation qui ne peut être allouée qu'après avoir pris en compte les déficits fiscaux reportables, la Société n'a pu constituer de réserve de participation malgré le bénéfice de 11,6 M€ constaté au 31 mars 2010. De même, le calcul de la prime d'intéressement collectif pour l'exercice clos au 31 mars 2010 s'élève à 76 K€, soit un montant moyen par tête largement inférieur aux versements intervenus lors des exercices bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2002.

Le renouveau de l'actionnariat salarié après les années difficiles qu'a connues la Société étant particulièrement important, le Conseil d'administration a décidé le 21 mai 2010 d'attribuer un supplément d'intéressement de 150 K€ aux salariés, intéressement qui sera versé à tous les salariés suivant les règles d'attribution et d'ancienneté fixées par l'accord d'intéressement du 15 septembre 2009.

Cet accord prévoit par ailleurs un abondement 1 pour 1 à concurrence de 500 € pour tout investissement dans le Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE), ce qui compte tenu de l'effectif actuel représenterait une enveloppe maximum de 50 K€ si tous les salariés utilisaient cette faculté.

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010 – Délégation

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2010 a délégué au Conseil d'administration la faculté de procéder dans un délai de 26 mois à une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise existant dans la Société, à savoir le FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat. Le montant maximal de l'émission sera limité à 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale a autorisé ainsi le Conseil d'administration à augmenter le capital social par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de

la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.

17.3.3. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe dont 21.750 pour les salariés et mandataires de la Société BIGBEN INTERACTIVE. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée au cours de l'exercice 2009/2010, que cela soit au profit des salariés ou au profit des mandataires sociaux.

17.3.4. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés, actions gratuites

Attribution de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Le détail des modalités relatives à cette attribution est donné ci-avant au paragraphe 17.2.3. « Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux ». Compte-tenu des 198.000 BSA Managers attribués aux administrateurs de BIGBEN INTERACTIVE, les salariés ont reçu un total de 162.000 BSA Managers.

Table 57. Répartition des BSA émis le 3 novembre 2008 au profit des salariés non mandataires sociaux

	Nombre total de BSA accordés / exercés	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Pour rappel, nombre de bons consentis durant l'exercice 2008-2009 par l'émetteur aux dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux (BSA 2008)	162 000	54 000	54 000	54 000
Nombre de bons consentis durant l'exercice par l'émetteur aux dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux	-	-	-	-
Nombre de bons exercés durant l'exercice par les dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux (BSA 2008)	400	400	-	-

En novembre 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles.

Postérieurement à l'exercice 2009/2010, la Société a constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles.

A la date d'établissement du présent document de référence, la tranche 1 des BSA Manager a été soit exercée, soit est devenue caduque.

Restent en circulation les tranches 2 et 3 des BSA Manager, soit 132.000 BSA pour des Administrateurs (ou ex Administrateur) et 108.000 BSA pour les salariés.

Chapitre 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2010

18.1.1. Actionnariat au 31 mars 2010

Au 31 mars 2010, le capital de la Société était composé de 11.399.935 actions et 11.416.908 droits de vote.

Table 58. Actionnariat au 31 mars 2010

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention en Capital	Nombre de droits de vote	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	2 597 645	22,79%	2 597 745	22,54%
MI 29	Investisseur Institutionnel	3 773 498	33,10%	3 773 498	32,75%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	1 332 796	11,69%	1 332 796	11,57%
S3C	Investisseur Institutionnel	561 000	4,92%	561 000	4,87%
Jean-Claude Fabiani	Personne physique	730 000	6,40%	730 000	6,33%
Salariés		17 817	0,16%	17 817	0,15%
Public		2 350 041	20,61%	2 510 770	21,79%
Auto détention		37 138	0,33%	0	0,00%
TOTAL		11 399 935	100,0%	11 523 626	100,00%

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Le nombre d'actions détenues par les salariés et faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat) est de 17.817 titres au 31 mars 2010.

La société détient 37.138 actions propres acquises en 1999/2000 dans le cadre du contrat d'animation initial. Aucune acquisition ou cession n'a été réalisé par la société au cours de l'exercice écoulé. La direction de la Société a décidé d'affecter ces titres à l'objectif suivant : la réalisation d'opérations de croissance externe rémunérées en titres.

Au cours de l'exercice 2009/2010, le Conseil d'administration n'a attribué aucune option d'achat d'actions ni de souscription d'actions aux salariés du Groupe.

Pour rappel, les situations de l'actionnariat au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009 étaient les suivantes :

Table 59. Actionnariat au 31 mars 2008

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	17,1%	17,0%
Deutsche Bank	Investisseur Institutionnel	24,2%	24,0%
MI 29	Investisseur Institutionnel	28,5%	28,3%
Total Concert		52,7%	52,3%
Public		29,9%	30,7%
Auto détention		0,4%	-
TOTAL		100,0%	100,00%

Table 60. Actionnariat au 31 mars 2009

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	17,0%	17,0%
Deutsche Bank	Investisseur Institutionnel	3,5%	3,5%
MI 29	Investisseur Institutionnel	33,1%	33,1%
S3C	Investisseur Institutionnel	7,4%	7,4%
Jean-Claude FABIANI	Personne physique	7,4%	7,4%
Salariés		0,2%	0,2%
Public		31,1%	31,4%
Auto détention		0,4%	-
TOTAL		100,0%	100,00%

18.1.2. Modification de l'actionnariat intervenue post clôture

Par courrier reçu le 1er juillet 2010, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, et Monsieur Sébastien BOLLORE ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 25 juin 2010, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1.720.367 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote,

soit 15,09 % du capital et 15,07 % des droits de vote, et ce sur la base du capital social de la Société, avant prise en compte de l'exercice des BSA Manager, fin juin 2010.

En effet, postérieurement à l'exercice 2009/2010, fin juin 2010, la Société a constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles. Dans ce contexte, le nombre total d'actions composant le capital social a été porté 11.399.935 à 11.519.532.

Par ailleurs, par courrier reçu le 23 juillet 2010, la société anonyme JCF Invest (39 A, avenue Hamoir 1180 UCCLE, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juillet 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 6,3 % du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 730.000 actions détenues directement par Monsieur Jean Claude FABIANI au profit de la société JCF Invest. En définitive, Monsieur FABIANI n'a franchi aucun seuil, celui-ci détient aujourd'hui indirectement les 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE qu'il détenait auparavant directement.

Enfin, par courrier reçu le 30 juillet 2010, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle et Monsieur Sébastien BOLLORE ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 27 juillet 2010, le seuil de 15 % des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1.745.034 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,15 % du capital et 14,96 % des droits de vote, et ce sur la base du capital social de la Société, composé de 11.519.532 actions représentant 11.662.276 droits de vote.

Par ce même courrier, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle et Monsieur Sébastien BOLLORE ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 29 juillet 2010, le seuil de 15 % des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1.751.034 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,20 % du capital et 15,01 % des droits de vote de cette société, et ce sur la base du capital social de la Société, composé de 11.519.532 actions représentant 11.662.276 droits de vote.

A la date du présent document, l'actionnariat de la Société est ainsi le suivant :

Table 61. Actionnariat au 30 septembre 2010

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention en Capital	Nombre de droits de vote	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	2 534 445	22,00%	2 534 545	21,80%
MI 29	Investisseur Institutionnel	3 773 498	32,76%	3 773 498	32,46%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	1 751 034	15,20%	1 751 034	15,06%
S3C	Investisseur Institutionnel	0	0,00%	0	0,00%
JCF Invest	Investisseur financier	730 000	6,34%	730 000	6,28%
Salariés		17 897	0,16%	17 897	0,15%
Public		2 675 520	23,23%	2 818 164	24,24%
Auto détention		37 138	0,32%	0	0,00%
TOTAL		11 519 532	100,0%	11 625 138	100,00%

18.1.3. Déclarations de franchissement de seuils au cours des 3 derniers exercices

A la date d'enregistrement du présent document, la Société est principalement détenue par MI29, qui détient 32,8 % du capital et 32,5 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son ou ses actionnaires de référence, il est précisé que le Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Alain FALC, dispose de 22,0 % du capital et 21,8 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Table 62. Déclarations de franchissement de seuils au capital de BIGBEN INTERACTIVE au cours du dernier exercice

Publication	Date	N° d'enregistrement	Document
AMF	10/08/2010	210C0776	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention
AMF	02/08/2010	210C0740	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention
AMF	26/07/2010	210C0687	Franchissement(s) de seuil(s)
AMF	01/07/2010	210C0587	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention
AMF	21/12/2009	209C1516	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention
AMF	14/12/2009	209C1501	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention

Franchissement de seuils du 11 décembre 2009 – Enregistré le 14 décembre 2009

« 1 – Par courrier reçu le 11 décembre 2009, M. Vincent Bolloré, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, et M. Sébastien Bolloré ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 7 décembre 2009, les seuils de

10 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert, à cette date, 1 201 799 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 10,54 % du capital et 10,53 % des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Nord-Sumatra Investissements SA (2)	1 020 109	8,95	8,94
Sébastien Bolloré	181 690	1,59	1,59
Total concert	1 201 799	10,54	10,53

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE hors marché.

Au 10 décembre 2009, le concert susvisé détenait 1 232 143 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 10,81 % du capital et 10,79 % des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Nord-Sumatra Investissements SA (2)	1 050 453	9,21	9,20
Sébastien Bolloré	181 690	1,59	1,59
Total concert	1 232 143	10,81	10,79

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Vincent Bolloré, agissant tant pour lui-même qu'en qualité de Président administrateur délégué de la société Nord-Sumatra Investissements, déclare les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre vis-à-vis de cette société pour les six mois à venir. Il est précisé à cet égard :

- que les acquisitions des actions BIGBEN INTERACTIVE ont été effectuées par la société Nord-Sumatra Investissements sur ses fonds propres ;
- que Vincent Bolloré agissant tant pour lui-même que pour le compte de la société Nord-Sumatra Investissements ainsi que de toute autre société qu'il contrôle directement ou indirectement et Sébastien Bolloré agissent de concert en vertu d'une convention conclue en date du 7 septembre 2009 ;
- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE, en fonction des opportunités de marché ;
- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE ;

- que l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, le déclarant n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur, en dehors de relations commerciales courantes ;
- que le déclarant déclare également ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- qu'il ne sollicite pas de représentation au sein du Conseil d'administration de la société BIGBEN INTERACTIVE mais qu'il acceptera vraisemblablement un poste si on lui en fait la proposition. »

(1) Sur la base d'un capital composé de 11 399 535 actions représentant 11 416 908 droits de vote.

(2) Société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré. »

Franchissement de seuils du 18 décembre 2009 – Enregistré le 21 décembre 2009

« 1- Par courrier reçu le 18 décembre 2009, M. Vincent Bolloré, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements (1) qu'il contrôle, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 décembre 2009, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir individuellement 1 151 106 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 10,10 % du capital et 10,08 % des droits de vote de cette société (2).

M. Vincent Bolloré, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, et M. Sébastien Bolloré n'ont franchi de concert aucun seuil et détiennent de concert 1 332 796 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 11,69 % du capital et 11,67 % des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Nord-Sumatra Investissements SA (1)	1 151 106	10,10	10,08
Sébastien Bolloré	181 690	1,59	1,59
Total concert	1 332 796	11,69	11,67

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE hors marché.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Vincent Bolloré, agissant en qualité de Président administrateur délégué de la société Nord-Sumatra Investissements, déclare que ses intentions pour les six mois à venir sont les mêmes que celle publiées par l'AMF le 14 décembre 2009 (3).

En tant que de besoin, il est rappelé :

- que les acquisitions des actions BIGBEN INTERACTIVE ont été effectuées par la société Nord-Sumatra Investissements sur ses fonds propres ;
- que Vincent Bolloré agissant tant pour lui-même que pour le compte de la société Nord-Sumatra Investissements ainsi que de toute autre société qu'il contrôle directement ou indirectement et Sébastien Bolloré agissent de concert en vertu d'une convention conclue en date du 7 septembre 2009 ;
- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE, en fonction des opportunités de marché ;
- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- que l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, le déclarant n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur, en dehors de relations commerciales courantes ;
- que le déclarant déclare également ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- qu'il ne sollicite pas de représentation au sein du Conseil d'administration de la société BIGBEN INTERACTIVE mais qu'il acceptera vraisemblablement un poste si on lui en fait la proposition. »

(1) Société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.

(2) Sur la base d'un capital composé de 11 399 535 actions représentant 11 416 908 droits de vote.

(3) Cf. D&I 209C1501 du 14 décembre 2009.

Franchissement de seuils du 1^{er} juillet 2010 – Enregistré le 1^{er} juillet 2010

« 1- Par courrier reçu le 1er juillet 2010, M. Vincent Bolloré, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements (1) qu'il contrôle, et M. Sébastien Bolloré ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 25 juin 2010, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1 720 367 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,09 % du capital et 15,07 % des droits de vote de cette société (2), répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Nord-Sumatra Investissements SA	1 519 812	13,33	13,31
Sébastien Bolloré	200 555	1,76	1,76
Total concert	1 720 367	15,09	15,07

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché. »

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Vincent Bolloré, agissant en qualité de Président administrateur délégué de la société Nord-Sumatra Investissements, déclare les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre vis-à-vis de cette société pour les six mois à venir. Il est précisé à cet égard :

- que les acquisitions des actions BIGBEN INTERACTIVE ont été effectuées par la société Nord-Sumatra Investissements sur ses fonds propres ;
- que Vincent Bolloré agissant tant pour lui-même que pour le compte de la société Nord-Sumatra Investissements ainsi que de toute autre société qu'il contrôle directement ou indirectement et Sébastien Bolloré agissent de concert en vertu d'une convention conclue en date du 7 septembre 2009 ;
- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE, en fonction des opportunités de marché ;
- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- que l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, le déclarant n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur, en dehors de relations commerciales courantes ;

- que le déclarant précise également ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- que pleinement satisfait de la confiance témoignée par le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE à Sébastien Bolloré, dont la nomination en qualité d'administrateur a été proposée à l'Assemblée Générale convoquée pour le 28 juillet prochain, le déclarant ne sollicite pas de poste d'administrateur supplémentaire. »

(1) Société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.

(2) Sur la base d'un capital composé de 11 399 535 actions représentant 11 416 908 droits de vote.

Franchissement de seuils du 26 juillet 2010 – Enregistré le 26 juillet 2010

« Par courrier reçu le 23 juillet 2010, la société anonyme JCF Invest (1) (39 A, avenue Hamoir 1180 UCCLE, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juillet 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 6,34 % du capital et 6,26 % des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 730 000 actions détenues directement par Monsieur Fabiani au profit de la société JCF Invest. En définitive, Monsieur Fabiani n'a franchi aucun seuil, car il détient indirectement les 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE qu'il détenait auparavant directement. »

(1) Contrôlée par Jean-Claude Fabiani et ses enfants.

(2) Sur la base d'un capital composé de 11 519 532 actions représentant 11 662 276 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Franchissement de seuils du 2 août 2010 – Enregistré le 2 août 2010

« 1- Par courrier reçu le 30 juillet 2010, M. Vincent Bolloré, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements (1) qu'il contrôle, et M. Sébastien Bolloré ont déclaré avoir franchi de concert :

- en baisse, le 27 juillet 2010, le seuil de 15% des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert, à cette date, 1 745 034 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,15% du capital et 14,96% des droits de vote de cette société (2), répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Nord-Sumatra Investissements SA (1)	1 544 479	13,41	13,24
Sébastien Bolloré	200 555	1,74	1,72
Total concert	1 745 034	15,15	14,96

Ce franchissement de seuil résulte d'une réduction du nombre total de droits de vote de la société.

- en hausse, le 29 juillet 2010, le seuil de 15% des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1 751 034 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,20% du capital et 15,01% des droits de vote de cette société², répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Nord-Sumatra Investissements SA (1)	1 550 479	13,46	13,29
Sébastien Bolloré	200 555	1,74	1,72
Total concert	1 751 034	15,20	15,01

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché par la société Nord-Sumatra Investissements. »

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Vincent Bolloré, agissant en qualité de président administrateur délégué de la société Nord-Sumatra Investissements, déclare les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre vis-à-vis de cette société pour les six mois à venir. Il est précisé à cet égard :

- que les acquisitions des actions BIGBEN INTERACTIVE ont été effectuées par la société Nord-Sumatra Investissements sur ses fonds propres ;
- que Vincent Bolloré agissant tant pour lui-même que pour le compte de la société Nord-Sumatra Investissements ainsi que de toute autre société qu'il contrôle directement ou indirectement et Sébastien Bolloré agissent de concert en vertu d'une convention conclue en date du 7 septembre 2009 ;
- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE, en fonction des opportunités de marché ;
- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- que l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, le déclarant n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur, en dehors de relations commerciales courantes ;
- que le déclarant précise également ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- que pleinement satisfait de la confiance témoignée à Sébastien Bolloré dont la nomination en qualité d'administrateur a été décidée par l'assemblée générale de BIGBEN INTERACTIVE le 28 juillet dernier, le déclarant ne sollicite pas de poste d'administrateur supplémentaire. »

(1) Société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.

(2) Sur la base d'un capital composé de 11 519 532 actions représentant 11 662 276 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Franchissement de seuils du 10 août 2010 – Enregistré le 10 août 2010

Dans D&I susvisé, il fallait lire au paragraphe 1, 4^{ème} alinéa : « Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société » et non « Ce franchissement de seuil résulte d'une réduction du nombre total de droits de vote de la société ».

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

En dehors de la possibilité de disposer de droits de vote doubles, sous condition de détention des actions en position nominative pendant une période continue de plus de 3 ans, il n'existe pas de droits différents entre les actionnaires principaux de la Société.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive. Aucun mécanisme de ce type n'est en effet nécessaire, puisqu'à ce jour, comme précisé au paragraphe suivant 18.3, la Société n'est absolument pas contrôlée d'un point de vue capitalistique.

18.3. Contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du présent document, la Société est principalement détenue par MI29, qui détient 32,8 % du capital et 32,5 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son ou ses actionnaires de référence, il est précisé que le Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Alain FALC, dispose de 22,0 % du capital et 21,8 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Aucun actionnaire ne détenant plus de 50 % du capital ou plus de 50 % des droits de vote, il est indiqué que la Société n'est pas contrôlée par un actionnaire majoritaire.

18.4. Pactes, conventions entres actionnaires et actions de concert

Les déclarations suivantes ont été réalisées auprès de l'Autorité des marchés financiers :

Table 63. Pactes et conventions entre actionnaires

Publication	Date	N° d'enregistrement	Document
AMF	27/10/2009	209C1320	Pactes-Conventions entre actionnaires

Pactes – Conventions entres actionnaires du 2 février 2009 : Contrat entre Compagnie Financière MI29 et Monsieur Jean-Claude Fabiani - Déclaration à l'AMF le 27 octobre 2009

Il est rappelé que le 2 février 2009, la société anonyme Compagnie M.I 29 (1) a cédé à la société à responsabilité limitée S3C (2) le bénéfice partiel d'une option d'achat consentie par Deutsche Bank AG, à concurrence de 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, par le biais d'un « contrat de cession partielle d'un contrat d'option » (3).

Le prix de cession du contrat d'option comportait une part variable, plafonnée à 2 € par action, payable à la date de revente des actions BIGBEN INTERACTIVE par S3C et au plus tard le 31 janvier 2011.

Par courrier du 23 octobre 2009, l'Autorité des marchés financiers a été informée qu'un « avenant au contrat de cession partielle d'un contrat d'option en date du 2 février 2009 », a été conclu, le 16 octobre 2009, entre Compagnie M.I 29 et la société S3C.

En préambule, les parties constatent que le plafond de 2 € par action est obtenu pour une valeur de l'action BIGBEN INTERACTIVE de 8,35 €, cours atteint le 11 septembre 2009 et constamment dépassé depuis. Les parties « ont en conséquence décidé de simplifier leurs relations en procédant au règlement anticipé, pour solde de tout compte, de la partie variable du prix de cession de l'option Deutsche Bank ».

Dans ce cadre, l'avenant stipule que les parties conviennent de fixer à 1 460 000 euros la partie variable du prix de cession du contrat d'option et que le paiement de cette somme s'effectuera par une remise par S3C à MI29, à titre de dation en paiement, de 169 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, nombre de titres déterminé sur la base du cours de 8,64 euros constaté à la clôture de la séance de bourse du 13 octobre 2009.

(1) Contrôlée par M. Chuc Hoang.

(2) Contrôlée par M. Alain Baudeau.

(3) Cf. notamment D&I 208C1981 du 31 octobre 2008 et 209C0251 du 12 février 2009.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- L'actionnaire le plus important, après l'augmentation de capital consécutive à l'exercice des BSA 2006, est MI29 qui, au 31 mars 2010, détient 33,1 % du capital et 32,8 % des droits de vote ;
- Emission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué (ou déléguera pour les résolutions proposées pour l'augmentation de capital) au Conseil d'administration le pouvoir :
 - d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 10 M€ ;
 - d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 600.000 € de nominal ;
 - d'attribuer des actions gratuites dans la limite de 5 % du capital.

La loi prévoit la suspension en période d'offre publique de toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre.

Chapitre 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Description des conventions

L'ensemble de l'information concernant les opérations avec des apparentés est détaillé ci-après, dans le « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées* ». La Société n'a pas connaissance d'autres conventions réglementées avec des apparentés que celles exposées ci-après. D'autres opérations avec des parties liées sont détaillées au paragraphe 16.2. « *Informations sur les contrats de services* » et en note 6.17. présentée au paragraphe 20.3.5. « *Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives* ».

Il est précisé que l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 a approuvé les conventions réglementées suivantes :

- Convention conclue avec ESPACE 3 GAMES SAS concernant l'abandon de créances (Monsieur Alain FALC) ;
- Convention conclue avec ESPACE 3 GAMES SAS concernant la prestation de services (Madame Jacqueline DE VRIEZE) ;
- Convention conclue avec la Compagnie Financière MI29 concernant la prestation de services (Messieurs HOANG et HECQUARD) ;
- Convention de collaboration conclue avec Monsieur Jean-Marie DE CHERADE.

19.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code du Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient,

selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's SAS

Abandon de créance

- Personnes concernées :

Monsieur Alain Falc, Président Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE SA et Président de Espace 3 Game's SAS

Madame Jacqueline De Vrieze , Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE SA et Directeur Général de Espace 3 Game's SAS

- Nature et objet :

Abandon de créance financier sur avance en compte courant et autorisation du principe d'abandon de créance de nature commerciale sans clause de retour à meilleure fortune.

- Modalités :

Le conseil d'administration du 26 mars 2010 a autorisé :

Un abandon de créance financier sur l'avance en compte courant de 965 K€ pour la couverture du règlement de la TVA sur l'abandon de créance commercial accordé le 31 mars 2009 ;

Le principe de l'abandon de créance de nature commerciale (sans clause de retour à meilleure fortune) sur compte client d'un montant maximum de 147 K€ HT (175 K€ TTC).

Le montant définitif des abandons de créances cumulés au 31 mars 2010 devait correspondre à la situation nette négative projetée au 31 mars 2010, corrigée d'éventuelles dépréciations complémentaires d'actifs.

Du fait des résultats de la filiale au 31 mars 2010, le montant effectif de l'abandon de créance a été limité au montant du compte courant soit 965 K€.

Convention de prestations de services

- Personne concernée :

Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE SA et Directeur Général de Espace 3 Game's SAS.

- Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 01 avril 2007 entre BIGBEN INTERACTIVE SA et sa filiale Espace3 Game's SAS, détachant

Madame Jacqueline De Vrieze en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.

- Modalités :

Le contrat couvre son intervention pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 23 avril 2009.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par Espace 3 Game's SAS au titre de ce contrat se sont élevées à 39 K€.

Convention conclue avec la Compagnie Financière MI 29 SA

Convention de prestations de services

- Personne concernée :

Monsieur Maxence Hecquard, Administrateur de la société BIGBEN INTERACTIVE SA ; Monsieur Nicolas Hoang, Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE SA ; et la Compagnie Financière MI 29 SA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

- Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) conclu le 9 mai 2007, avec effet rétroactif au 1ER avril 2007 entre BIGBEN INTERACTIVE SA et son actionnaire la société Compagnie Financière MI 29 SA, détachant Monsieur Maxence Hecquard en tant que Directeur Général Délégué, et Monsieur Nicolas Hoang en tant que Conseiller auprès de la Direction Générale, pour effectuer chacun une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.

- Modalités :

Le contrat est un contrat global couvrant l'intervention de Monsieur Hecquard et de Monsieur Hoang pour une durée de 15 mois la première année et de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Le détachement prévu de messieurs Hecquard et Hoang n'ayant plus d'objet, le contrat a été remanié en une convention de prestations de services entre la société Compagnie Financière MI 29 SA et la société BIGBEN INTERACTIVE SA pour l'exercice 2008/2009, dans les mêmes termes que la convention d'origine.

Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration le 23 avril 2009.

Il a été ensuite convenu d'un commun accord entre la société Compagnie Financière MI 29 SA et la société BIGBEN INTERACTIVE SA d'arrêter définitivement la convention de prestations de services susvisée au 30 juin 2009.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par La Compagnie Financière MI 29 SA se sont élevées à 51 K€.

Convention conclue avec Jean-Marie de Chérade

Convention de collaboration

- **Personne concernée :**
Monsieur Jean-Marie de Chérade, Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE SA
- **Nature et objet :**
Contrat de collaboration du 9 mai 2007 entre BIGBEN INTERACTIVE SA et Monsieur Jean-Marie de Chérade, chargeant ce dernier de rechercher des réductions de coûts de structures et de mise en place de projets de développement auprès de la société BIGBEN INTERACTIVE SA.
- **Modalités :**
Le contrat a été conclu pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 23 avril 2009.
La facturation mensuelle était de 8K€ jusqu'au 31 août 2009, elle a été ramenée à 2K€ à compter du 1er septembre 2009.
Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 54 K€ plus les frais remboursés sur justificatifs.

Convention conclue avec la société BIGBEN INTERACTIVE GmbH

Activation de la clause de retour à meilleure fortune

- **Nature et objet :**
Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances à court terme détenues par la société BIGBEN INTERACTIVE SA sur la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH.
Au 30 septembre 2005, abandon de créance de 3000 K€ sur le prêt moyen terme susvisé (avec clause de retour à meilleure fortune en cas de retour à une situation nette positive).
La situation nette de BIGBEN INTERACTIVE GmbH étant redevenue positive à l'issue de l'exercice clos le 31 mars 2010, la clause de retour à meilleure fortune a été activée à hauteur de la quote part de situation nette positive.
- **Modalités :**
Compte tenu d'une situation nette positive de BIGBEN INTERACTIVE GmbH de 1490 K€ au 31 mars 2010, la clause de retour à meilleure fortune a été utilisée à hauteur de 1400 K€. Ce montant a été constaté en créance dans les comptes de BIGBEN INTERACTIVE SA au 31 mars 2010 et est payable au 31 mars 2011 avec une faculté de paiement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel en rémunération de cette créance est fixé à Euribor 3 mois + 1,5%.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la société Espace 3 Game's SAS

Convention de soutien de l'activité

- Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's SAS par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

- Modalités :

Le solde du compte client Espace 3 Game's SAS dans les livres de la société BIGBEN INTERACTIVE SA s'élève à 1131 K€ au 31 mars 2010, correspondant environ à un trimestre de chiffre d'affaires.

Bail de sous-location

- Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's SAS d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

- Modalité :

Les loyers perçus par la société BIGBEN INTERACTIVE SA s'élèvent à 12 K€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010.

Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société BIGBEN INTERACTIVE SA, en tant que société mère, et la société Espace 3 Game's SAS.

- Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même une économie d'impôt. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

Cette convention est sans effet sur l'exercice clos le 31 mars 2010 du fait de résultats fiscaux après imputation des déficits reportables qui sont déficitaires pour chacune des sociétés du groupe fiscal.

Convention conclues avec la société BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd

Conventions de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société BIGBEN INTERACTIVE SA envers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd.

- Modalités :

Le montant ainsi converti était de 6 000 K€, remboursable sur 48 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%.

Compte tenu de la liquidation en cours de la filiale, le montant des intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 est demeuré impayé et aucun intérêt n'a été calculé pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007, au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de 6 218 K€ au 31 mars 2009 et était déprécié à 100%.

La filiale BIGBEN INTERACTIVE UK a été liquidée le 30 octobre 2009 après versement d'un boni de liquidation dont 23,5K€ ont été imputés sur une créance détenue par BEI UK Holdings, 25,6 K€ en réduction d'honoraires d'administration judiciaire. La provision susvisée de 6218 K€ a donc été intégralement reprise pour l'apurement du prêt moyen terme.

Convention conclue avec la société BIGBEN INTERACTIVE GmbH

Conventions de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société BIGBEN INTERACTIVE SA envers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH.

- Modalités :

Le montant converti était de 8 000 K€, remboursable sur 60 mois après un différé d'un an, le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 3 mois + 1,5%.

Cette créance de 8000 K€ a fait ensuite l'objet d'un abandon de créance de 3 000 K€ en cas de retour à une situation nette positive) de la part la société mère au 30 septembre 2005.

Après l'octroi d'un nouveau différé d'amortissement à la filiale par le conseil d'administration du 9 mars 2007 avec une date de premier remboursement en capital prévue le 30 avril 2008, la créance résiduelle de 5 000 K€ a fait l'objet de

remboursement cumulés de 4 750 K€ au 31 mars 2010 dont 1 000 K€ au titre de l'exercice 2009-10.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 13 juillet 2010

Roubaix, le 13 juillet 2010

KPMG Audit

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA

Laurent Prévost

Jean-François Pansard

Associé

Associé

Chapitre 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Les informations financières individuelles de BIGBEN INTERACTIVE SA sont disponibles sur le site internet du « Bulletins des Annonces Légales Obligatoires (BALO) » : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/. Les comptes annuels ont été publiés le 20 juillet 2009 sous la référence 0905902.

20.2. Informations financières proforma

Néant.

20.3. Etats financiers consolidés

20.3.1. Bilan consolidé au 31 mars 2010

En k€		03/2009	03/2010
Actifs non courants			
Goodwills	5.1	1 372	1 156
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	1 882	2 165
Immobilisations corporelles	5.3	6 770	6 277
Part dans les entreprises associées	5.4	71	71
Autres actifs financiers	5.5	83	64
Actifs d'impôts exigibles		-	-
Actifs d'impôts différés	5.6	3 938	2 832
Actifs non courants		14 116	12 565
Actifs courants			
Stocks		16 043	21 796
Créances clients	5.7	19 358	20 549
Autres débiteurs	5.8	8 582	5 836
Actifs d'impôts exigibles		8	106
Actifs financiers	5.9	150	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	8 013	16 395
Actifs courants		52 154	64 682
TOTAL ACTIF		66 270	77 247
Capitaux propres Part du Groupe			
Capital		19 678	22 800
Primes		23 333	1 913
Réserves		(29 983)	7 068
Ecart de conversion		164	184
Résultat net		16 482	11 950
Capitaux propres Part du Groupe	4.3	29 674	43 915
Intérêts minoritaires	4.3	-	-
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	5.11	239	236
Passifs financiers à long terme	5.12	7 138	4 895
Autres Passifs non courants	5.13	1 818	243
Passifs non courants		9 195	5 374
Passifs courants			
Provisions à court terme	5.14	195	243
Passifs financiers à court terme	5.12	6 000	5 269
Fournisseurs		9 130	12 936
Autres créditeurs	5.15	11 622	9 239
Passif d'impôt exigible		454	271
Passifs courants		27 401	27 958
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		66 270	77 247

20.3.2. Comptes annuels consolidés au 31 mars 2010

En K€		03/2009	03/2010
Produits des activités ordinaires	6.1	98 493	93 792
Autres produits de l'activité	6.2	874	594
Achats consommés	6.3	(58 614)	(55 568)
Charges externes	6.4	(10 851)	(12 435)
Impôts et taxes		(677)	(636)
Charges de personnel	6.5	(8 992)	(8 904)
Amortissements des immobilisations		(1 694)	(2 687)
Autres produits opérationnels		-	-
Autres charges opérationnelles	6.6	(599)	(64)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	6.7	36	519
Pertes de valeur	6.8	(236)	-
Résultat opérationnel		17 740	14 611
Produits financiers		931	660
Charges financières		(2 135)	(1 384)
Coût de l'endettement financier net	6.9	(1 204)	(724)
Résultat avant impôt		16 536	13 887
Impôt sur les résultats	6.10	(54)	(1 937)
Résultat net		16 482	11 950
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			
Ecart de conversion		505	20
Résultat global		16 987	11 970

Résultat net	16 482	11 950
Part des minoritaires	-	-
Part du groupe	16 482	11 950

Résultat global	16 987	11 970
Part des minoritaires	-	-
Part du groupe	16 987	11 970

En Euros		
Résultat net – part du groupe par action	1.68	1.09
Résultat global – part du groupe par action	1.73	1.09

En Euros		
Résultat net dilué – part du groupe par action	1.58	1.08
Résultat global dilué – part du groupe par action	1.63	1.09

20.3.3. Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres part du groupe en K€	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2007	9 790 173	19 580	23 038	(41 575)	(168)	875
Résultat au 31 mars 2008				11 556		11 556
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(173)	(173)
Résultat global				11 556	(173)	11 383
Augmentation de Capital – BSA 2006	17 603	35	22			57
Frais d'augmentation Capital			(5)			(5)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2008	9 807 776	19 615	23 055	(30 019)	(341)	12 310
Résultat au 31 mars 2009				16 482		16 482
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					505	505
Résultat global				16 482	505	16 987
Augmentation de Capital – BSA 2006	18 513	63	39			102
Frais d'augmentation Capital			(5)			(5)
Prime BSA Managers 2008			244			244
Programme Actions gratuites				36		36
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2009	9 826 289	19 678	23 333	(13 501)	164	29 674
Résultat au 31 mars 2010				11 950		11 950
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					20	20
Résultat global				11 950	20	11 970
Augmentation de capital – BSA 2006	1 560 311	3 121	1 950			5 071
Augmentation de capital – BSA Managers 2008	400	1	2			3
Frais Augmentation de capital			(39)			(39)
Programme Actions gratuites				77		77
Dividendes versés aux actionnaires			(23 333)	20 492		(2 841)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2010	11 399 935	22 800	1 913	19 018	184	43 915

20.3.4. Tableau de variation des flux de trésorerie

En K€	31/03/2009	31/03/2010
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	16 482	11 950
Dotations aux amortissements	1 929	2 687
Variation des provisions	77	44
Plus et moins values de cession	(36)	152
Autres produits et charges sans incidence financière	-	(803)
Actions gratuites – IFRS2	36	78
Résultat net du financement	1 489	435
Impôts différés	(939)	1 109
Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts	19 038	15 652
Variation du Besoin en fonds de roulement	(6 534)	(3 865)
Stocks	(5 706)	(5 765)
Créances d'exploitation	(7 924)	1 531
Carry-back	3 683	-
Impôt sur le résultat payé	375	(1 108)
Dettes d'exploitation	3 556	1 653
Intérêts payés	(518)	(177)
Incidence des activités cédées	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 504	11 786
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition immobilisations incorporelles	(1 709)	(2 122)
Acquisition immobilisations corporelles	(305)	(209)
Cession immobilisations incorp. et corp.	814	52
Acquisition immobilisations financières	(4)	(5)
Cession immobilisations financières	26	23
Intérêts payés	-	(224)
Trésorerie nette sur cessions de filiales	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 178)	(2 485)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Augmentation de capital ou apports	341	5 074
Dividendes versés aux actionnaires	-	(2 841)
Emission d'emprunts	100	-
Actifs financiers	567	150
Remboursement d'emprunts	(9 715)	(2 446)
Intérêts payés	(970)	(258)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(9 677)	(321)
Incidence des variations de cours de devises	446	143
VARIATION DE TRESORERIE	2 095	9 123
Trésorerie à l'ouverture	2 350	4 445
Trésorerie à la clôture (Voir Note 5.11)	4 445	13 568

20.3.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives

IV – Notes aux états financiers consolidés

4.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers au 31 mars 2010 comprennent la société BIGBEN INTERACTIVE SA – domiciliée en France – et ses filiales (Groupe BIGBEN INTERACTIVE). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE (Ci-après dénommé « Le Groupe ») est le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 mai 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juillet 2010.

4.2. Faits marquants

4.2.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2010

a) Développement commercial

Pause de la croissance du secteur du jeu vidéo avant d'aborder la 2^{ème} partie du cycle d'une durée de vie moyenne de 5 ans pour les consoles de salon de même génération technique (avec les baisses de prix de septembre 2009 menant vers le mass-market), les consoles nomades approchant elles-mêmes la fin de cycle ;

Environnement difficile, toujours marqué par l'extrême prudence de l'ensemble des circuits de distribution et la concurrence d'une multiplicité d'acteurs;

Chiffre d'affaires consolidé en décroissance modérée au regard du contexte de marché (-4,8 % par rapport à la période de référence l'année dernière), le niveau des ventes s'établissant à un niveau supérieur (+11,5 %) à celui réalisé en 2007/2008 ;

Retour à une forte saisonnalité au 2^{ème} semestre de l'exercice en cours, avec un phénomène de rattrapage par rapport au 1^{er} semestre atone, les stocks dans les canaux de distribution étant à leur plus bas niveau historique avant la haute saison.

b) Moyens

Centralisation de la logistique « Accessoires » de la filiale belge Atoll Soft (devenue BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM) sur la plate forme de Libercourt à compter du 15 juillet 2009.

Réorientation de la filiale Espace 3 vers le commerce électronique, l'intégralité des 11 points de vente restant dans son réseau commercial ayant été fermée au cours de l'exercice.

c) Actionnariat

Exercice de 9.361.866 BSA du 01 avril 2009 au 30 juin 2009 donnant lieu à la création de 1.560 311 actions nouvelles permettant à la société de lever 5,07 M€, clôturant le programme d'augmentation de capital par exercice des BSA émis le 29 décembre le 2006 (période d'exercice 01 avril 2007-30 juin 2009)

Augmentation globale du capital de la société par exercice des BSA 2006 aboutissant à l'émission de 1.609.362 actions nouvelles sur l'ensemble de la période d'exercice soit une souscription à 99 % (134 001 BSA non exercés soit 22 333 actions non créées), ayant permis à la société de lever 5,23 M€.

Relèvement des fonds propres de la Société à plus de 26,8 M€ à l'issue de l'opération, les fonds propres sociaux s'établissant à 37,2 M€ à la clôture du 31 mars 2010 et les fonds propres consolidés à 43,9 M€.

Attribution de la qualification d'«Entreprise Innovante » le 29 octobre 2009 par OSEO Innovation, rendant l'action BIGBEN INTERACTIVE immédiatement éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation), dont 60 % des sommes investies doivent l'être dans des entreprises qualifiées innovantes.

d) Finances

Aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2009.

e) Liquidation de la filiale BIGBEN INTERACTIVE UK et opérations connexes

Versement en juin 2009 du boni de liquidation soit 51 k GBP s'appliquant à l'ensemble des créances détenues par la société sur sa filiale commerciale britannique.

Liquidation de la filiale le 31 octobre 2009

Paiement de 224 K€ d'intérêts à la suite d'un accord transactionnel entre les parties le 21 mai 2009 sur le règlement des Loan notes relatifs à BIGBEN INTERACTIVE UK HOLDINGS Ltd, l'impact sur le résultat de la période étant un produit de 672 K€ comptabilisé en « Résultats sur cessions d'actifs non courants »

f) Autres filiales

Changement de nom pour la filiale belge Atoll Soft et la sous filiale néerlandaise acquises en 1999, celles-ci devenant respectivement BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND à compter du 15 octobre 2009.

4.2.2 Evènements post clôture

Aucun fait marquant n'est intervenu depuis la clôture.

Projet d'acquisition d'un nouveau site logistique à Aubry (59) afin d'assurer une meilleure gestion des flux logistiques aujourd'hui traités sur le site de Libercourt (62).

4.3. Principales méthodes comptables

4.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont établis suivant les normes et interprétations édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board) dont l'application est obligatoire au 31 mars 2010, telles qu'elles sont publiées au 31 mars 2010. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos au 31 mars 2009 établies selon les mêmes règles.

Normes entrées en vigueur au cours de la période

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, en vigueur pour l'exercice ouvert le 1er avril 2009, et ont été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

IFRS 8 requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. Compte tenu de l'organisation du groupe, la mise en œuvre de IFRS 8 n'a pas un impact significatif sur la structure des secteurs opérationnels tels que précédemment présentés par le Groupe.

IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option constituant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée constitue un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe applique l'IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débute à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme. En conséquence, il n'y a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés du groupe.

IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » introduit la notion de résultat global qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. IAS 1 révisée qui est d'application obligatoire dans les états financiers 2009/2010 du Groupe n'a pas un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés.

Les "améliorations annuelles" de l'IASB ont amendé un certain nombre de normes existantes. Leur première application varie selon les normes mais devait principalement intervenir en 2009. Leur première application n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés.

Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IAS 1 « Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » et l'amendement IFRS2 Conditions d'acquisition des droits et annulations n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

Les normes IFRIC 13 'Programme de Fidélisation des clients', IFRIC 15 'Contrats de construction immobilière', IFRIC 16 'Couverture d'un investissement net' ne sont pas applicables au Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

Normes publiées et non encore en vigueur

IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises » comporte les modifications suivantes: la contrepartie éventuelle liée aux regroupements effectués doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures (compléments de prix par exemple) étant comptabilisées en résultat. Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus. Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat. Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction. IFRS 3 révisée qui est d'application obligatoire dans les états financiers consolidés pour les exercices ouverts à compter du 01 juillet 2009 soit pour le Groupe l'exercice 2010/2011, est appliquée de façon prospective et en conséquence n'a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés du Groupe.

IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés pour les exercices ouverts à compter du 01 juillet 2009 soit pour le Groupe l'exercice 2010/2011, n'ont pas d'impact significatif sur ceux-ci.

IFRIC 17 "distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires" a été publiée par l'IASB en novembre 2008. Elle est d'application prospective obligatoire aux distributions intervenues dans les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit 2010/2011 pour le groupe. En conséquence il n'y a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers 2009/2010 du groupe. »

4.3.2. Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

Modification de la présentation des comptes clos le 31 mars 2009/

La présentation de la prise en compte des contrats de crédit bail immobilier a été modifiée : la durée d'amortissement des emprunts de crédit bail correspond à la durée prévue dans les contrats, elle était auparavant alignée sur la durée d'amortissement économique de l'immobilisation. Cette modification engendre une diminution des dettes financières, en contrepartie d'une diminution des charges constatées d'avance à l'actif.

En conséquence, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ont été modifiés de la façon suivante :

Minoration du poste « Débiteurs divers » de 1 108 K€ ramenant le poste de 9 690 K€ à 8 582 K€.

Minoration du poste « Passifs Financiers à long terme » de 1 347 K€ ramenant le poste de 8 485 K€ à 7 138 K€.

Majoration du poste « Passifs financiers à court terme » de 218 K€ portant le poste de 5 782 K€ à 6 000 K€.

Majoration du poste « Autres créditeurs » rubrique « Produits constatés d'avance » de 21 K€ portant le poste de 11 601 K€ à 11 622 K€.

4.3.3. Principes de consolidation

4.3.3.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe BIGBEN INTERACTIVE exerce un contrôle direct ou indirect de droit et de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe BIGBEN INTERACTIVE, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

4.3.3.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2010, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.3.3.4 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les comptes de résultat sont convertis sur la base du cours de change en vigueur aux dates de transaction de l'exercice,
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le Groupe a opté, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, pour le reclassement en « réserves consolidées » des écarts de conversion accumulés au 1er avril 2004.

En cas de cession ultérieure des filiales, le résultat de cession ne comprendra pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er avril 2004.

4.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont

convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3.4. Goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels à la date des prises de participation.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 4.3.7.. Les goodwills sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat net. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les excédents de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût d'acquisition sont directement portés en compte de résultat.

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition soit le 1er avril 2004.

4.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels. Cependant, la majeure partie des frais engagés par les bureaux d'études sont comptabilisés en charges car les projets en cours de développement ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont susceptibles de remplir les critères d'activation d'IAS 38. En particulier, les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

4.3.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Le Groupe incorpore les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié dans le coût de cet actif, dès lors que la date de commencement pour l'incorporation au coût de cet actif des coûts d'emprunt est postérieure au 1er avril 2009. Antérieurement, le Groupe comptabilisait immédiatement en charges tous les coûts d'emprunt. Ce changement de méthode résultant de l'application d'IAS 23 (2007) Coûts d'emprunt est comptabilisé de façon prospective conformément aux dispositions transitoires de cette norme.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt au titre des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice 2009/2010.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Durées d'utilité, en années

Constructions	15 à 20
Matériels et outillages	5 à 8
Agencements constructions	10
Agencements installations	4 à 10

Matériels de transport	4
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10

4.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques achetées), ainsi que pour les immobilisations incorporelles en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe BIGBEN INTERACTIVE ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe BIGBEN INTERACTIVE, les UGT principales ont été définies comme les zones géographiques suivantes : France, Benelux, Allemagne, Hong-Kong.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les Goodwills affectés à l'U.G.T. puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

L'amendement d'IAS36, à caractère rétrospectif, prévoit que les goodwills ne pourront être affectés qu'à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ne dépassant pas un secteur opérationnel. A ce titre, le Groupe n'a constaté aucune dépréciation complémentaire de goodwill liée à l'application rétrospective d'IFRS8.

4.3.8. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

4.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Placements détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est importante ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classés en disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

Trésorerie et autres actifs financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

4.3.9. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.3.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à la vente sont classés sur une ligne distincte du bilan et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de la date où ils deviennent disponibles à la vente.

4.3.11. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.3.12. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

4.3.13. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à soixante cinq ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

4.3.14. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

En application de la norme IRFS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe.

4.3.15. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

4.3.16. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

4.3.17. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

4.3.18. Enregistrement du revenu

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens est transféré à l'acheteur.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'intégralité des coûts de prestations commerciales est présentée en réduction du chiffre d'affaires.

4.4. Politique du groupe en matière de gestion des risques

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion de capital.

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques ainsi que la gestion du capital.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

Risque de liquidité

Le groupe BIGBEN INTERACTIVE gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il sécurise ses ressources à court terme par le recours à l'affacturage et à l'escompte, selon les territoires et les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

La part du produit des activités ordinaires réalisée dans des monnaies autres que l'euro représente 7 % du chiffre d'affaires consolidé.

En revanche, deux tiers des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le groupe utilise pour l'essentiel des financements à taux variable basés sur l'Euribor ou équivalent.

En revanche, le Groupe n'a pas jusqu'ici –compte tenu des anticipations des opérateurs sur l'évolution des taux à moyen terme– estimé nécessaire d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. Cet endettement est pour l'essentiel une dette financière amortissable avec une échéance ultime le 31 décembre 2012.

Gestion du capital

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

La reconstitution des fonds propres du fait des résultats accumulés depuis 3 exercices permet au Groupe de disposer à compter de la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2010, de réserves disponibles pour financer un programme de rachat d'actions ; celui-ci serait néanmoins limité à 5 % du capital.

Autres risques de marché

La société est, conjointement avec l'actionnaire fondateur, partie à un contrat avec un animateur de marché permettant d'améliorer la liquidité de l'action. En 2009/10, dans le cadre de ce contrat d'animation, les volumes d'achat ont été de 137 367 actions et les volumes de vente ont été de 140 367 actions.

L'évolution des risques sur les 2 exercices 2008/09 et 2009/10 concerne essentiellement :

- le risque de liquidité qui s'est réduit avec le retour à une pratique normale dans les relations bancaires d'une part et l'amélioration de l'exploitation d'autre part ;
- le risque de change (achats de marchandises) qui peut être à nouveau couvert grâce à des achats à terme rendus possibles par la normalisation précitée de l'environnement bancaire.

4.5. Périmètre de consolidation

4.5.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés Cadonor et KS Multimedia, mises en équivalence.

Société	2008/2009	2009/10
	% de contrôle	% de contrôle
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère	Société mère
ESPACE 3 GAMES (SAS)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA (Belgique)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND (Pays Bas)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100%	100%

La filiale britannique BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd est exclue du périmètre de consolidation depuis le 31 mars 2006, du fait de sa mise sous Administration le 8 avril 2005 faisant perdre le contrôle de cette filiale à cette date. Cette société a été dissoute en date du 31/10/2009.

4.5.2. Changements du périmètre de consolidation

Aucune autre modification du périmètre de consolidation n'est à noter sur les périodes présentées.

4.6. Information sectorielle

4.6.1. Résultat par secteur

31 mars 2010	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	57 252	16 025	14 867	5 648		93 792
- ventes inter-segments	13 658	495	-	27 924	(42 077)	-
Total	70 910	16 520	14 867	33 572	(42 077)	93 792
Résultat sectoriel	9 188	1 576	1 900	1 947		14 611
Résultat financier						(724)
Impôts						(1 937)
Résultat						11 950
<i>Actifs sectoriels</i>						
Goodwills	68	1 088	-	-		1 156
Autres actifs non courants	8 226	234	60	56		8 576
Actifs courants	42 990	9 735	7 540	4 418		64 683
Actifs d'impôts différés	2 374	(31)	212	277		2 832
Actif total						77 247
<i>Passifs sectoriels</i>	9 670	6 361	2 035	4 831		22 897
Passif d'impôts						271
Dettes financières						10 164
Capitaux propres						43 915
Passif total						77 247
Perte de valeur						-
Investissements	2 474	30	13	8		2 525
Dotation aux amortissements	2 420	122	16	129		2 687

Un client du groupe représente plus de 10 % (11,1 %) du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec ce client concerne essentiellement le secteur « France ».

31 mars 2009	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	58 377	14 147	16 829	9 140	-	98 493
- ventes inter-segments	11 767	309	-	21 264	33 340	-
Total	70 144	14 456	16 829	30 404	33 340	98 493
Résultat sectoriel	10 443	1 156	3 327	2 814		17 740
Résultat financier						(1 204)
Impôts						(54)
Résultat						16 482
<i>Actifs sectoriels</i>						
Goodwills	284	1 087				1 372
Autres actifs non courants	8 229	326	63	188		8 806
Actifs courants	37 239	4 174	7 525	3 216		52 154
Actifs d'impôts différés	3 478	(32)	262	230		3 938
Actif total						66 270
<i>Passifs sectoriels</i>	15 444	1 760	1 952	3 848		23 004
Passif d'impôts						454
Dettes financières						13 138
Capitaux propres						29 674
Passif total						66 270
Perte de valeur	236					236
Investissements	2 006	74	22	211		2 313
Dotation aux amortissements	1 454	121	14	105		1 694

4.6.2. Autres informations (métiers)

2009/10	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	32 773	6 172	14 393	5 639	58 977
Dist. exclusive	10 182	9 264	269	-	19 715
Audio & Cadeaux	6 682	346	205	10	7 243
Non exclusif	7 615	242	-	-	7 857
Total des produits	57 252	16 024	14 867	5 649	93 792

2008/09	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	34 188	7 662	16 786	8 882	67 518
Dist. exclusive	5 268	6 427	-	-	11 695
Audio & Cadeaux	5 237	58	43	258	5 596
Non exclusif	13 684	-	-	-	13 684
Total des produits	58 377	14 147	16 829	9140	98 493

Trois clients représentent plus de 5 % et un seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe. Ces clients, intervenants majeurs de la grande distribution, ont une solvabilité avérée et reconnue.

Le reporting relatif au crédit client indique un DSO de 56 jours au 31 mars 2010 contre 48 jours au 31 mars 2009.

V – Notes complémentaires relatives aux comptes de bilan

5.1. Goodwills

Origine	Valeur nette 31/03/2009	Valeur brute 31/03/2010	Perte de valeur 31/03/2010	Valeur nette 31/03/2010
Atoll Belgique	1.088	1.088	-	1.088
Espace 3 Game's	216	-	-	-
Vox Diffusion	68	68	-	68
Total	1.372	1.156	-	1.156

Au 31 mars 2010, les goodwills résiduels sur Espace 3 Game's ont été passés en résultat, les magasins de détail ayant été fermés ou cédés sur l'exercice clos le 31 mars 2010. La perte constatée sur l'exercice est de 216 K€.

5.2. Autres Immobilisations incorporelles

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2010 est de 9 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2 %.

Exercice 2009/10	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	2.302	3.626	5.928
Acquisitions	-	2.122	2.122
Transferts	-	-	-
Diminutions / Sorties	1.146	140	1.286
Valeur brute fin de période	1.156	5.608	6.764
Amortissements cumulés début de période	-	1.744	1.744
Dotation aux amortissements	-	1.839	1.839
Diminutions / Amortissements	-	140	140
Amortissements cumulés fin de période	-	3.443	3.443
Perte de valeur cumulée début de période	930	-	930
Perte de valeur - Dotation	-	-	-
Perte de valeur - Reprise ou cessions	930	-	930
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-	-
Valeur nette fin de période	1.156	2.165	3.321

Les mouvements sur écarts d'acquisitions concernent la société Espace 3 Game's, l'activité des magasins de détail ayant été arrêtée dans le courant de l'exercice, soit par cession des fonds de commerce soit par arrêt pur et simple de l'activité.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2009 est de 9 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2 %.

Exercice 2008/09	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	2.530	1.944	4.474
Acquisitions	-	1.708	1.708
Transferts*	-	-	-
Diminutions / Sorties **	228	26	254
Valeur brute fin de période	2.302	3.626	5.928
Amortissements cumulés début de période	-	905	905
Dotation aux amortissements	-	863	863
Diminutions / Amortissements **	-	24	24
Amortissements cumulés fin de période	-	1.744	1.744
Perte de valeur cumulée début de période	845	-	845
Perte de valeur - Dotation	236	-	236
Perte de valeur - Reprise	151	-	151
Perte de valeur cumulée fin de période	930	-	930
Valeur nette fin de période	1.372	1.882	3.254

5.3. Immobilisations corporelles

En K€	03/2009	03/2010
Valeur brute début de période	12.479	12.800
Acquisitions	601	398
Actifs destinés à la vente	-	-
Ecart de Change	148	(24)
Diminutions / Sorties *	428	782
Valeur brute fin de période	12.800	12.392
Amortissements cumulés début de période	5.493	6.030
Dotation aux amortissements	831	847
Actifs destinés à la vente	-	-
Ecart de Change	134	(14)
Diminutions / Amortissements *	428	748
Amortissements cumulés fin de période	6.030	6.115
Perte de valeur cumulée début de période	-	-
Perte de valeur	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-
Valeur nette fin de période	6.770	6.277

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 K€ amortis pour 2 299 K€, soit une valeur nette de 3 838 K€.

La chaîne logistique de Libercourt (complément de 105 K€ sur l'exercice) ainsi que les chariots élévateurs informatisés (acquisition de 106 K€ sur l'exercice) sont financés par crédit bail, le coût de revient est de 949 K€ amorti pour 335 K€, soit une valeur nette de 614 K€ au 31 mars 2010. Le reste des acquisitions représentent essentiellement du matériel informatique et les coûts d'outillage (moules de fabrication).

*L'arrêt de l'activité de ventes au détail des magasins Espace 3 Game's se solde par la mise au rebut des installations pour un montant net de 34 K€ (brut pour 716 K€ amorti pour 682 K€).

5.4. Part dans les entreprises associées

Les sociétés Cadonor (filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA) et KS Multimédia (Filiale de BIGBEN INTERACTIVE GmbH) ont été mises en équivalence.

Principaux agrégats	(*)Cadonor	KS Multimédia
Capitaux propres	252	13
Chiffre d'affaires	629	-
Résultat net	39	(2)

(*) Données au 31 mars 2009

5.5. Autres actifs financiers non courants

	Prêts	Dépôts de garantie	Autres Titres	Total
A la clôture de l'exercice 2007/08	-	100	3	103
Acquisitions/ augmentations	-	3	-	3
Cessions	-	(26)	-	(26)
Change	-	3	-	3
A la clôture de l'exercice 2008/09	-	80	3	83
Acquisitions/ augmentations	-	5	-	5
Cessions	-	24	-	24
Change	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice 2009/10	-	61	3	64

Ce poste est composé essentiellement de dépôts de garantie.

5.6. Actifs d'impôts différés

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Déficits	3.862	2.446
Décalages Temporels	76	386
Total de l'impôt différé	3.938	2.832

Un actif d'impôt différé sur déficit fiscal a été pris en compte à hauteur de 2.234 K€ sur BIGBEN INTERACTIVE SA correspondant à l'activation en totalité du déficit reportable de l'intégration fiscale.

Il a été constaté un impôt différé sur déficit fiscal de 212 K€ sur BIGBEN INTERACTIVE GmbH, soit une activation totale du déficit fiscal.

Compte tenu des résultats bénéficiaires des sociétés disposant d'un déficit reportable, le groupe a constaté une charge d'impôt de 1 416 K€ correspondant à la désactivation des actifs d'impôts différés sur déficit fiscal.

Le groupe ne dispose donc plus de déficit fiscal non activé au 31 mars 2010 contre 5.4 M€ au 31 mars 2009.

5.7. Créances Clients

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Clients et effets en portefeuille	23.338	21.828
Perte de valeur pour créances douteuses	3.980	1.279
Total créances	19.358	20.549

Au 31 mars 2010

La ventilation de la valeur brute des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante

Ventilation Echu/Non échu	En K€	%
Créances Clients non échues	18.187	83.3%
Créances Clients échues	3.641	16.7%
Total créances	21.828	100%

Ventilation des créances échues	En K€	%
Moins de 1 mois	1.276	35.0%
De 1 à 3 mois	758	20.8%
De 3 mois à 1 an	38	1.0%
Plus d'1 an	(12)	-0.2%
Clients douteux	1.581	43.4%
Total créances	3.641	100%

Les Clients douteux (1.581 K€ TTC) sont provisionnés à hauteur de 1.279 K€ HT. Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risques particuliers et ne sont pas individuellement significatives.

La société faîtière BBI SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel des ses clients de la grande distribution à l'exception de trois enseignes parmi les plus grandes et à l'escompte pour les signatures non affacturées.

En Belgique et au Pays Bas, le groupe utilise la cession de créances en adossement à une ligne de crédit court terme, négociée auprès d'un partenaire financier indépendant.

En Allemagne, la banque de la filiale a abandonné le 29 janvier 2009 l'escompte sans recours des effets présentés par la filiale, du fait d'une trop forte concentration de risque sur le tiré, leader du secteur du jeu vidéo en Allemagne. La filiale BBI GmbH a de nouveau recours à l'escompte classique depuis cette date. L'encours escompté est de 3.901 K€ à la clôture du 31 mars 2010.

Au 31 mars 2009

Les clients en Allemagne comme au Benelux sont systématiquement assurés ce qui réduit le risque de crédit au 31 mars 2009 de 9 598 K€. Le poste Clients de la société faitière BIGBEN INTERACTIVE SA représente 9 657 K€ dont 2 262 K€ échus au 31 mars 2009.

5.8. Autres créances

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Etats et collectivités locales (hors IS)	2.452	741
Personnel	39	39
Ristournes Fournisseurs à recevoir	755	151
Créances sur cessions immobilisations	2	49
Affacturage	3.518	2.567
Charges constatées d'avance (*)	534	566
Acomptes et avances sur commandes	1.043	1.373
Acomptes Contrats de Distribution	150	150
Fournisseurs débiteurs et divers	89	200
Total	8.582	5.836

(*) Voir Note 4.3.2 Modification de la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

5.9. Actifs financiers

	31/03/2009	31/03/2010
Opcvm – BPN	150	–
Opcvm CIC	–	–
Total	150	–

Les actifs financiers au 31 mars 2009 étaient composés d'OPCVM monétaires donnés en garantie dans le cadre d'un contentieux fiscal.

5.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie (I)	8.013	16.395
Concours bancaires (II)	3.568	2.827
Intérêts courus (III)	–	–
Financements court termes (II)+(III)	3.568	2.827
Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I) –(II)	4.445	13.568

5.11. Engagements envers le personnel

31 Mars 2010	01/04/09	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/10
Retraites et assimilées	239	5	-	8	-	236
Total	239	5	-	8	-	236

31 Mars 2009	01/04/08	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/09
Retraites et assimilées	233	11	-	5	-	239
Total	233	11	-	5	-	239

Retraites et assimilés

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les filiales françaises. Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2007/08	2008/09	2009/10
Taux d'actualisation + d'inflation	2.5%	4.5%	4.6%
Turn Over	1%	1%	1%
Table de Mortalité	TV 88-90	TF et TH 00.02	TF et TH 00.02
Taux d'augmentation des salaires			
<i>Cadres & Agents de Maîtrise</i>	2.0%	4.0%	4.0%
<i>Employés</i>	3.0%	4.0%	4.0%

5.12. Passifs financiers courants et non courants

en K€	31/03/2010 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	4.794	1.758	3.036	-
Emprunts sur locations financement	2.543	684	1.859	-
Concours bancaires courants	2.827	2.827	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres financements à court terme	-	-	-	-
Total des passifs financiers	10.164	5.269	4.895	-

en K€	31/03/2009 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	6.567	1.780	4.787	-
Emprunts sur locations financement (*)	2.969	618	2.133	218
Concours bancaires courants	3.568	3.568	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres financements à court terme	34	34	-	-
Total des passifs financiers	13.138	6.000	6.920	218

(*) Voir Note 4.3.2 Modification de la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants.

Au 31 mars 2010, les tirages effectués auprès du factor français s'élevaient à 3.333 K€ contre 4.373 K€ au 31 mars 2009.

Sur la ligne disponible pour la Belgique, 968 K€ étaient affectés en garantie sans tirage tandis que 361 K€ étaient affectés auprès du factor Néerlandais sans tirage.

L'escompte en Allemagne présentait un encours de 3.901 K€ à la clôture, la banque de la filiale ayant abandonné le 29 janvier 2009 l'escompte sans recours des effets présentés par la filiale, du fait d'une trop forte concentration de risque sur le tiré, leader du secteur du jeu vidéo en Allemagne.

5.13. Autres passifs non courants

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Dettes sur immobilisations > 1an	1.436	-
Investisseurs privés > 1 an	382	243
Total	1.818	243

La disparition des dettes sur immobilisations est consécutive à un accord transactionnel sur le règlement des Loan notes relatifs à BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd (voir point (e) Liquidation de la filiale BIGBEN INTERACTIVE UK et Faits connexes dans les « Faits marquants »)

Au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010, la part relative aux investisseurs privés représente leur participation dans la dette bancaire résiduelle de 9.222 K€ rééchelonnée sur 5 ans à compter du 31 mars 2008.

5.14. Provisions courantes

	01/04/09	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/10
Plan de Restructurations	10	-	-	10	-	-
Autres provisions	185	75	17	-	-	243
Total	195	75	17	10	-	243

	01/04/08	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/09
Plan de Restructurations	28	-	-	18	-	10
Autres provisions	96	149	60	-	-	185
Total	124	-	-	-	-	195

5.15. Autres Crédeurs

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Etats et collectivités publiques (hors IS)	1.470	1.377
Personnel et Organismes sociaux	1.670	1.384
Remises clients et Clients Crédeurs	4.583	3.604
Dette sur immobilisations	-	456
Investisseur privé	139	139
Affacturage	3.190	2.189
Produits constatés d'avance	377	56
Crédeurs divers	193	34
Total	11.622	9.239

VI – Notes complémentaires au compte de résultat

6.1. Détail des produits des activités ordinaires

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Ventes de marchandises	98.493	93.561
Prestations de services	-	231
Total	98.493	93.792

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

En K€	31/03/2009		31/03/2010	
Allemagne	15.811	16.1%	13.288	14.2%
Belgique	7.526	7.6%	9.106	9.7%
France	51.276	52.1%	47.970	51.1%
Pays-Bas	6.608	6.7%	6.774	7.2%
Royaume-Uni	6.333	6.4%	4.852	5.2%
Autres	10.939	11.1%	11.802	12.6%
Total	98.493	100%	93.792	100%

6.2. Autres produits de l'activité

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Subventions	-	-
Autres produits	874	594
Total	874	594

6.3. Achats consommés

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Marchandises	57.844	58.718
Variation stock Marchandises	(2.469)	(4 449)
Perte de valeur sur stocks	3.239	1.299
Total	58.614	55.568

Les provisions pour dépréciation des stocks de fin d'exercice sont respectivement de 4.873 K€ au 31 mars 2010 contre 6.189 K€ au 31 mars 2009.

6.4. Charges externes

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Achats non stockés	630	653
Primes d'Assurances	276	272
Entretiens - Réparations	585	541
Loyers	646	600
Autres services extérieurs	170	287
Publicité	1.819	2.892
Transports sur ventes	2.448	2.623
Frais de Déplacements	694	712
Frais de Communication	454	701
Frais et services bancaires	216	143
Honoraires	1.935	1.994
Autres Charges externes	849	900
Dépenses de R&D	129	117
Total	10.851	12.435

La progression de la « Publicité » reflète l'effort réalisé pour la promotion des packs « Accessoire + Jeu ».

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par le groupe.

6.5. Charges de personnel

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Salaires et rémunérations	6.783	6.667
Charges sociales	1.931	1.827
Versements plans à cotisations définies	272	397
Augmentation de la provision pour prestations définies	6	13
Participation des salariés	-	-
Total	8.992	8.904

6.6. Autres charges opérationnelles

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Différences de gestion	120	64
Avances perdues sur Engagement Fournisseurs	145	-
Risques sur Créances irrécouvrables	334	-
Autres charges opérationnelles	599	64

6.7. Résultats sur cessions d'actifs non courants

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Résultat de cession d'autres actifs non courants	36	519
Total	36	519

Le résultat de cession du 31 mars 2010 correspond au profit de 672 K€ suite à la signature de l'accord transactionnel sur le paiement des Loan Notes ainsi que l'arrêt de l'activité des magasins de détail de la filiale Espace 3 dégagant notamment un résultat négatif de 127 K€ sur les incorporels.

6.8. Pertes de valeur

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	236	-
Total	236	-

Une perte de valeur sur écarts d'acquisition concernant la filiale Espace 3 été comptabilisée en résultat au titre de l'exercice 2008/2009.

6.9. Coût de l'endettement

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Intérêts sur financement moyen terme	(776)	(167)
Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances	(518)	(177)
Frais relatifs au crédit bail	(194)	(91)
Résultat net du financement (sous total)	(1.488)	(435)
Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	29	(4)
Carry Back (Effet de l'actualisation)	248	-
Autres produits financiers	17	119
Résultat de change	(9)	(404)
Produits financiers (sous total)	285	(289)
Total	(1.203)	(724)

En l'absence de couverture de taux, le groupe est exposé à un risque de hausse de taux pour l'intégralité de son endettement à taux variable, la hausse des taux d'intérêts majorant le coût de son endettement.

La simulation de l'exposition du groupe à une surcharge du fait des taux d'intérêts est la suivante :

- Position nette totale x 1 % x durée moyenne restant à couvrir fin d'exercice = 44 K€.
- Pour 1 % de hausse des taux d'intérêts : surcharge de frais financiers : 53 %

A contrario, en cas de diminution des taux, le groupe n'est pas soumis à un risque de perte d'opportunité en cas de baisse des taux Euribor.

6.10. Impôt sur les bénéfices

En K€	31/03/2009	31/03/2010
<i>Impôt exigible</i>	993	828
<i>Impôt différé</i>	(939)	1.109
<i>Total impôt</i>	54	1.937

En K€	31/03/2009	31/03/2010
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur	16.772	13.887
taux d'imposition de la SA BBI (Mère)	33.33%	33.33%
Impôt théorique	5.591	4.629
Impôt réel	54	1.937
<i>Ecart à analyser</i>	(5.537)	2.692
IS sur différences permanentes	1.873	262
Corrections antérieures d'IS	-	-
Déficit fiscal utilisé non activé	(2.359)	-
Déficits non activés	-	-
Activation de déficits antérieurs	(3.862)	1 997
Différence de taux	(1.189)	433
<i>Ecart analysé</i>	(5.537)	2.692

6.11. Résultat par action

	31/03/2009	31/03/2010
Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril	9 807 776	9 839 224
Incidence des actions propres	37 138	37 138
Actions émises en cours d'exercice *	31 448	1 560 711
Nombre d'actions ordinaires au 31 Mars	9 839 224	11 399 935
Prorata temporis Actions émises	22 797	1 170 655
Nombre moyen d'actions en circulation	9 793 435	10 972 741
Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions"	-	-
Exercice des BSA (1 action pour 1 BSA)**	612 155	42 971
Nombre moyen d'actions après dilution	10 405 590	11 015 712
Nominal des actions (en euros)	2,00	2,00

* : Correspond à l'exercice des BSA 2006 et la 1ère tranche des BSA Managers 2008. Les BSA 2006 étaient exerçables jusqu'au 30 juin 2009.

** : au 31 mars 2010 correspond aux BSA Managers 2008.

BSA managers

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3.

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice :

Croissance normative annuelle de CA : 2 %

Endettement net : 18,8 M€ au 31 mars 2008 ramené à 0 au 31 mars 2010.

Résultat opérationnel cible : 18,0 M€ au 31/03/2009, 18,5 M€ au 31 /03/2010, 19,0 M€ au 31/03/2011.

Dividendes attendus : pas de dividende en 2008 et 2009, distribution de 30 % du résultat en 2010, 2011 et 2012

Volatilité non endettée de référence : 48,45 %

Taux sans risque : rendement futur de l'OAT 10 soit de 4,04 % au 31 octobre 2008 à 4,63 % au 31 juillet 2012.

Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la valorisation définitive et l'attribution par le Conseil le 03 novembre 2008 : 6,13 euros donc en-deçà du minimum de 7,00 minimums stipulés par l'AGE précitée.

Le rapport de l'expert indépendant fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52€) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71€) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80€) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243 600 €.

Les bénéficiaires des BSA managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Exercice tranche 1 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2008/2009 supérieur à 14,0 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 1 des BSA peut être exercée à compter du 01 juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010 pour un total de 120 000 BSA.

400 BSA de la tranche 1 ont été exercés au cours de l'exercice 2009/2010, donnant lieu à la création de 400 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 1 K€ et des fonds propres (nominal + prime d'émission) à hauteur de 3 K€. Les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés sur cette prime. Le solde à exercer sur la tranche 1 est donc de 119 600 BSA au 31 mars 2010, la date limite d'exercice étant le 30 juin 2010.

Exercice tranche 2 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2009/2010 supérieur à 14,5 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 2 des BSA pourra être exercée à compter du 01 juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2011 pour un total de 120 000 BSA.

6.12. Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions

Options de souscription

Il n'y a plus aucun stock option en vigueur au 31 mars 2010.

Actions gratuites

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 44.600 actions gratuites au personnel de la Société et du Groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 14 octobre 2010, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 14 octobre 2012.

Date de l'Assemblée Générale	AGE du 20/07/07
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	44.600
Nombre d'actions attribuées au 31 mars 2010	42.850
Date d'attribution des actions gratuites	14/10/08
Fin de la période d'acquisition	14/10/10
Fin de la période de conservation	14/10/12

6.13. Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

	31/03/2009	31/03/2010
Montant des dividendes proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires	2.460 K€	4.560 K€
- Valeur unitaire par action ordinaire	0,25 €	0.40

Le montant des dividendes non versés sur actions propres au titre de l'exercice 2009/2010 sera affecté au compte de report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 11.399.935 actions composant le capital au 31 mars 2010, le montant global des dividendes sera ajusté et le montant affecté au compte de report à nouveau sera déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

6.14. Engagement hors bilan

	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
Engagements donnés			31/03/2009	31/03/2010	
Nantissement de titres BBI UK Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	1.113	0	Emission de caution bancaire
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	172	103	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	150	0	Redressement IS de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	106	0	Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)

Les marques BIGBEN, BIGBEN INTERACTIVE, BIGBEN TELECOM et BIGBEN SPORTS ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank AG en garantie d'une ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juillet 2006.

Compte tenu du remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008/2009, les nantissements des marques et des actions des filiales Espace3, Atoll et BBI GmbH n'a plus lieu d'être depuis le 31 mars 2009.

Autres engagements :

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette positive de la filiale allemande BBI GmbH au 31 mars 2010, la déclaration de subordination de 2 M€ du 23 octobre 2008 est caduque à la clôture de cet exercice.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 K€. Le solde restant dû au 31 mars 2010 est de 213 K€.

	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
Engagements reçus			31/03/2009	31/03/2010	
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	1.113	0	Acquisition BBI UK HOLDINGS
Caution	MI29	Bail Actéa	500	500	Ligne de colisage automatique

Date de clôture	31/03/2009			31/03/2010		
Echéance	Moins 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Moins 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	386	336	0	283	501	0

Crédits documentaires import : Au 31 mars 2010 étaient en place 3 opérations, échéance mai à juillet 2010 pour un montant total de 595 k USD soit 441 K€.

Couverture de change : Au 31 mars 2010 était en place :

– une couverture de change (achat à terme) de 1.000 K USD échéance avril 2010 soit 742 K€.

– une couverture de Change (accumulateur à rebond) de 1 040 K USD de notionnel échéance Février 2010, le montant accumulé au 31 mars 2010 étant de 100 K USD soit 74 K€.

Cette couverture a été annulée le 06/05/2010.

Une couverture de change (vente à terme) de 700 K GBP échéance avril 2010 soit 787 K€.

6.15 Instruments financiers (Compléments sur l'application de IFRS 7)

31 mars 2010	Valeur comptable au bilan	Juste valeur *	Niveau Evaluation **	Actif ou passif financier à la juste valeur	Placements	Prêts et Créances
Autres actifs non courants	64	64	3			64
Créances clients	20.549	20.549	3			20.549
Autres créances	5.836	5.836	3			5.836
Actifs financiers à court terme	-	-	-	-	-	-
Equivalents de Trésorerie	16.395	16.395	3	16.395	-	-
Total Actifs financiers	42.844	42.844		16.395	-	26.449
Dettes financières à long terme	4.895	4.895	3	-	4.895	-
Dettes financières à court terme	5.269	5.269	3	2.827	2.442	-
Autres passifs non courants	243	243	3		243	-
Fournisseurs	12.936	12.936	3		-	12.936
Autres dettes	9.239	9.239	3	-	139	9.100
Total Passifs financiers	32.582	32.582		2.827	7.719	22.036

31 mars 2009	Valeur comptable au bilan	Juste valeur *	Niveau Evaluation **	Actif ou passif financier à la juste valeur	Placements	Prêts et Créances
Autres actifs non courants	83	83	3	-	-	83
Créances clients	19.358	19.358	3	-	-	19.358
Autres créances	8.582	8.582	3	-	-	8.582
Actifs financiers à court terme	150	150	1	150	-	-
Equivalents de Trésorerie	8.013	8.013	3	8.013	-	-
Total Actifs financiers	36.186	36.186		8.163	-	28.023
Dettes financières à long terme	7.138	7.138	3	-	7.138	-
Dettes financières à court terme	6.000	6.000	3	3.567	2.433	-
Autres passifs non courants	1.818	1.818	3	-	381	1.437
Fournisseurs	9.130	9.130	3	-	-	9.130
Autres dettes	11.622	11.622	3	-	139	11.483
Total Passifs financiers	35.708	35.708		3.567	10.091	22.050

(*) Le groupe considère que la valeur comptable des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres comptes débiteurs et créditeurs correspond à la juste valeur.

(**) 1 - Cotation boursière 2 - Formule de calcul reposant sur des cotations de marché 3 - Cotations « privées »

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 mars 2010 – hors concours bancaires courants – l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

En K€	0 à 3 mois	3mois à 1 an	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Plus 5 ans	Total
Passifs financiers	668	1.969	2.580	1.902	360	244	-	7.723
Autres passifs non courants			148	107	-	-	-	255
Fournisseurs	12.936		-	-	-	-	-	12.936
Autres créiteurs	6.638	2.609	-	-	-	-	-	9.247
Passif impôt exigible	271		-	-	-	-	-	271
Loyers non annulables	71	212	283	218				784
Total Passifs Financiers	20.584	4.790	3.011	2.227	360	244	-	31.216

6.16 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en K€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2009/10	236	0	0	8	0	0	0
2008/09	244	0	0	4	0	0	0

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en K€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2009/10	684	0	0	2	0	0	10
2008/09	662	0	0	2	0	0	18

MI29 :

Une convention de prestations de services entre MI29 et la Société avait remplacé pour l'exercice 2008/2009 un contrat antérieur de mise à disposition de personnel, les honoraires facturés par MI29 au 31 mars 2009 étant de 204 K€.

Les honoraires comptabilisés au 31 mars 2010 s'élèvent à 51 K€, la convention de prestations de services ayant été, d'un commun accord, résiliée au 30 juin 2009.

BSA managers

Quatre administrateurs se sont vus attribuer des BSA managers par le Conseil du 03 novembre 2008 selon les allocations personnelles suivantes : MM Alain Falc (90.000), Maxence Hecquard (45.000), Nicolas Hoang (45.000) et Jean-Marie de Chérade (18.000). Aucun exercice de BSA n'est à signaler pour cet exercice.

Monsieur Falc et Madame De Vrieze :

Par ailleurs le Groupe a réalisé des transactions avec la SCI Jafa (détenue à 25 % par Monsieur Alain Falc, Président du Conseil d'administration, et à 25 % par Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes. Ce magasin a été vendu par la SCI et le bail d'Espace 3 a été résilié à compter du 31/01/2010.

En K€	31/03/2009	31/03/2010
SCI Jafa	42	38

Deutsche Bank :

En janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank avait renoncé au règlement en cash d'une quote-part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles. Par conséquent, en application des dispositions d'IAS 32.16, une quote-part de la dette d'origine avait été reclassée en capitaux propres au 31 mars 2006 pour 20,3 M€ alors même que la livraison des actions est intervenue le 29 décembre 2006. Le solde de la dette soit 8.528 K€ devient de la dette long terme à l'issue de l'opération.

Au cours de l'exercice 2008/2009, la ligne de crédit « New Money 1 » de 3 M€ à 3 ans accordée le 06 avril 2006 a été remboursée par anticipation le 09 mai 2008 à concurrence

de 2.767 K€ en faveur de Deutsche Bank, l'escompte de la créance de carry-back fiscal inscrite au bilan pour 3.931 K€ ayant permis d'obtenir les fonds nécessaires à ce remboursement anticipé.

De même, le solde (700 K€) de la ligne de crédit « New Money 2 » de 3 M€ amortissables mensuellement a été remboursé par anticipation le 10 septembre 2008.

Enfin, il n'a été demandé aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2008 ni pour celle de Noël 2009.

Aucun des crédits accordés ne fait l'objet de covenant, qu'il s'agisse de la consolidation de la dette résiduelle après l'augmentation de capital souscrite par les investisseurs ou des lignes de crédit « new money » ou des crédits de campagne.

Compte tenu de l'amortissement du prêt Deutsche Bank le dernier jour de chaque trimestre et de l'absence d'autres concours bancaires au 31 mars 2009, il n'y a pas d'intérêt couru à cette date.

Les frais financiers comptabilisés en faveur de Deutsche Bank au 31 mars 2010 sont détaillés ci-dessous :

<i>En K€</i>	Montant tiré	Intérêts 2009/10	Encours au 31 mars 2010
Dette bancaire LT	8.528	134	4.690

C. – Résultat des 5 derniers exercices

Nature des Indications (en euros)	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
1- Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 080 342	19 580 346	19 615 552	19 678 448	22 799 870
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 540 171	9 790 173	9 807 776	9 839 224	11 399 935
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par attribution d'actions gratuites	-	-	-	44 000	42 850
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit de souscription	60 316	43 250	11 700	-	-
- Par exercice de bons de souscriptions (BSA 2006) *	-	1 631 695	1 604 092	1 582 644	-
- Par exercice de bons de souscriptions (BSA 2008) *	-	-	-	360 000	359 600
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 042 771	39 739 855	52 442 800	69 537 863	69 920 881
Résultats avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(13 631 198)	(4 187 613)	5 202 538	6 944 216	(8 664 565)
Impôts sur les bénéfices	89 250	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(23 106 308)	274 295	7 775 252	14 877 242	11 568 988
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	2 840 599
3- Résultats par action					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(3.88)	(0.43)	0.67	0.71	(0.76)
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6.53)	0.03	0.79	1.51	1.01
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	0.25
4-Personnel					
Nombre de salariés	126	94	99	104	106
Montant de la masse salariale	3 337 088	2 884 699	3 004 674	3 436 610	3 636 786
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 430 557	1 232 933	1 247 527	1 464 736	1 522 319

(*) BSA 2006 :1 action pour 6 BSA

(*) BSA 2008 Managers :1 action pour 1 BSA

20.4. Vérification des informations financières consolidées annuelles

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BIGBEN INTERACTIVE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des données figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 4.3.7. aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note 4.3.7. donne une information appropriée.

- Les notes 4.3.11 et 5.6. de l'annexe exposent l'approche retenue par le groupe en matière de suivi de la valorisation des impôts différés, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en note 4.3.9. de l'annexe et d'autres provisions charges tel que décrit en note 4.3.12 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 13 juillet 2010

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Laurent Prévost

Associé

Roubaix, le 13 juillet 2010

Fiduciaire Métropole Audit

Jean-François Pansard

Associé

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières disponibles datent du 30 septembre 2010 et sont exposées dans le présent document de référence (comptes intermédiaires de l'exercice en cours).

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1. Bilan consolidé au 30 septembre 2010

En K€	Notes	09/2009	03/2010	09/2010
Actifs non courants				
Goodwills	5.6.1	1 156	1 156	1 156
Autres immobilisations incorporelles	5.6.2	2 596	2 165	2 793
Immobilisations corporelles	5.6.3	6 598	6 277	6 131
Part dans les entreprises associées		71	71	58
Autres actifs financiers non courants		76	64	150
Actifs d'impôts exigibles		-	-	-
Actifs d'impôts différés	5.6.5	4 044	2 832	2 806
Actifs non courants		14 541	12 565	13 094
Actifs courants				
Stocks	5.6.4	22 556	21 796	28 535
Créances clients	5.6.6	19 392	20 549	23 381
Autres débiteurs	5.6.7	6 755	5 836	8 446
Actifs d'impôts exigibles		8	106	77
Autres actifs financiers courants		-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.6.8	1 878	16 395	2 986
Actifs destinés à la vente		-	-	-
Actifs courants		50 589	64 682	63 425
Total Actif		65 130	77 247	76 519
Capitaux propres				
Capital		22 799	22 800	23 039
Primes		1 912	1 913	2 511
Réserves consolidées		7 030	7 068	14 468
Résultat de la période		1 437	11 950	1 885
Ecart de conversion		(50)	184	201
Capitaux propres part du groupe	III	33 128	43 915	42 104
Intérêts minoritaires		-	-	-
Engagements envers le personnel		212	236	236
Passifs financiers à long terme	5.6.9	6 055	4 895	3 690
Autres passifs non courants		312	243	173
Passifs d'impôts différés		-	-	-
Passifs non courants		6 579	5 374	4 099
Provisions à court terme	5.6.10	183	243	357
Passifs financiers à court terme	5.6.9	4 538	5 269	4 734
Fournisseurs		9 767	12 936	13 638
Autres créditeurs	5.6.11	10 360	9 239	11 212
Passifs d'impôts exigibles		575	271	375
Passifs destinés à la vente		-	-	-
Passifs courants		25 423	27 958	30 316
Total Passif et Capitaux propres		65 130	77 247	76 519

20.6.2. Comptes intermédiaires consolidés au 30 septembre 2010

En K€	Notes	09/2009	09/2010
Produits des activités ordinaires	5.7.1	31 078	37 306
Autres produits opérationnels		270	635
Achats consommés	5.7.2	(19 281)	(24 198)
Charges externes	5.7.3	(5 011)	(5 762)
Impôts et Taxes		(288)	(298)
Charges de Personnel	5.7.4	(4 120)	(4 204)
Amortissements des immobilisations et pertes de valeur	5.6.2 et 5.6.3	(964)	(852)
Autres charges opérationnelles		(26)	(176)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	5.7.5	(99)	7
Résultat opérationnel		1 559	2 458
Produits financiers		609	844
Charges financières		(601)	(1 192)
Coût de l'endettement financier net	5.7.6	8	(348)
Résultat avant impôt		1 567	2 110
Charge d'impôt	5.7.7	(130)	(225)
Résultat net		1 437	1 885
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			
Ecart de conversion		(214)	17
Résultat global		1 223	1 902

Résultat net			
Part des minoritaires		-	-
Part du groupe		1 437	1 885
Résultat global			
Part des minoritaires		-	-
Part du groupe		1 223	1 902

Résultat par action (en euros)	5.7.8	0.14	0.17
Résultat global par action		0.12	0.16
Nombre d'actions retenues pour le calcul		10.582.883	11 393 196
Résultat dilué par action (en euros)	5.7.8	0.13	0.17
Résultat global dilué par action		0.11	0.17
Nombre d'actions retenues pour le calcul		10.662.572	11 446 322

20.6.3. Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres part du groupe en k€	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2009	9 839 224	19 678	23 333	(13 501)	164	29 674
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					(214)	(214)
Résultat 30 septembre 2009				1 437		1 437
Résultat global				1 437	(214)	1 223
Augmentation de capital	1 560 311	3 121	1 950			5 071
Frais sur Augmentation de Capital			(38)			(38)
Programme Actions gratuites				39		(39)
Distribution de Dividendes			(23 333)	20 492		(2 841)
Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2009	11 399 535	22 799	1 912	8 467	(50)	33 128

Capitaux propres consolidés au 31 mars 2009	9 839 224	19 678	23 333	(13 501)	164	29 674
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					20	20
Résultat 31 mars 2010				11 950		11 950
Résultat global				11 950	20	11 970
Augmentation de capital - BSA 2006	1 560 311	3 121	1 950			5 071
Augmentation de capital - BSA Managers 2008	400	1	2			3
Frais sur Augmentation de Capital			(39)			(39)
Programme Actions gratuites				77		77
Distribution de Dividendes			(23 333)	20 492		(2 841)
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2010	11 399 935	22 800	1 913	19 018	184	43 915

Capitaux propres consolidés au 31 mars 2010	11 399 935	22 800	1 913	19 018	184	43 915
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					17	17
Résultat 30 septembre 2010				1 885		1 885
Résultat global				1 885	17	1 902
Augmentation de capital	119 597	239	598			837
Programme Actions gratuites				43		43
Distribution de Dividendes				(4 593)		(4 593)
Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2010	11 519 532	23 039	2 511	16 353	201	42 104

20.6.4. Tableau de variation des flux de trésorerie

En k€	30/09/09	30/09/10
<i>Flux de Trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	1 437	1 885
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	963	852
Variation des provisions	(39)	127
Plus et moins values de cessions	99	(7)
Coûts des paiements fondés sur des actions	39	43
Résultat net du financement	211	160
Autres produits et charges sans incidence financière	(132)	-
Impôts différés	(116)	20
Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts	2 462	3 080
Variation du besoin en fonds de roulement	(6 685)	(9 692)
Stocks	(6 450)	(6 702)
Créances d'exploitation	1 579	(5 483)
Impôt sur le résultat payé	(125)	74
Dettes d'exploitation	(1 629)	2 483
Intérêts payés	(60)	(67)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(4 223)	(6 615)
<i>Flux de Trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 053)	(1 124)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(236)	(191)
Cession d'immobilisations incorporelles	-	-
Cession d'immobilisations corporelles	2	7
Acquisition d'immobilisations financières	-	(88)
Cession d'immobilisations financières	5	6
Intérêts payés	(224)	-
Trésorerie nette sur cessions ou acquisitions de filiales	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 506)	(1 390)
<i>Flux de Trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Augmentation de capital ou apports	5 071	837
Dividendes versés aux actionnaires	(2 841)	(4 593)
Emission d'emprunts	190	-
Actifs financiers	150	-
Remboursements d'emprunts	(1 124)	(1 220)
Intérêts payés	(149)	(92)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	1 297	(5 068)
Incidence des variations de cours de devises	(91)	183
VARIATION DE TRESORERIE	(4 523)	(12 890)
Trésorerie à l'ouverture	4 445	13 568
Trésorerie à la clôture (1)	(78)	678

20.6.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives

V – Notes aux états financiers condensés

5.1. Déclaration de conformité

Les états financiers condensés du Groupe Bigben Interactive sont établis suivant les normes et interprétations édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board) dont l'application est obligatoire au 30 septembre 2010, telles qu'elles sont publiées au 30 septembre 2010.

Les comptes consolidés semestriels sont établis conformément à la norme IAS34 « information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2010. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2010 sont disponibles sur demande au siège social de la Société située rue de la Voyette, CRT 2, 59818 Lesquin cedex ou sur le site Bigben Interactive www.bigben.fr, rubrique Corporate.

Les états financiers condensés au 30 septembre 2010 comprennent, à titre comparatif, les données relatives à la période du 1er avril au 30 septembre 2009 établies selon les mêmes règles.

5.2. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers condensés comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France – et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (ci-après dénommé « Le Groupe ») est un acteur majeur de la distribution de logiciels de jeux vidéo et le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les états financiers condensés pour la période du 1er avril au 30 septembre 2010 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 novembre 2010.

5.2. Faits marquants

a) Développement commercial

Pause de la croissance du secteur du jeu vidéo depuis le début de l'année calendaire 2009 soit 21 mois, l'activité décroissant en moyenne de 10 à 20 % selon les territoires européens ;

Bonne santé commerciale de la console de salon Playstation®3 de Sony dans sa phase de maturité mais déclin des consoles nomades (DS™ de Nintendo et PSP® de Sony) en fin de vie et essoufflement de la console de salon Wii™ de Nintendo, à l'aube d'une nouvelle génération de consoles ;

Environnement difficile, toujours marqué par l'extrême prudence de l'ensemble des circuits de distribution et la concurrence d'une multiplicité d'acteurs;

Croissance du chiffre d'affaires au premier semestre de l'exercice (+20,0%) et forte progression du résultat opérationnel par rapport au premier semestre 2009-10 ;

Retour attendu à une saisonnalité classique au 2ème semestre de l'exercice en cours, les stocks dans les canaux de distribution étant à un très faible niveau avant la haute saison.

b) Moyens

Signature le 09 septembre 2010 d'une promesse réciproque avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour l'acquisition d'un terrain de 6,3 ha à Lauwin Planque (59) destiné à accueillir le nouveau site logistique du Groupe, la plate-forme de Libercourt (62) s'avérant insuffisamment dimensionnée pour traiter des volumes en forte croissance.

c) Actionnariat

Exercice de 119.597 BSA Managers du 01 avril 2010 au 30 juin 2010 donnant lieu à la création de 119.597 actions nouvelles.

Franchissement par le Groupe Bolloré le 25 juin 2010 du seuil des 15 % du capital et des droits de vote de la société.

d) Finances

Aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2010.

Evénements post-clôture

Signature le 07 octobre 2010 d'un contrat de promotion immobilière pour la construction de la 1ère tranche de 18.000 m² sur le futur site logistique de Lauwin Planque.

5.3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources potentielles d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010.

En particulier, au cours des six mois écoulés au 30 septembre 2010, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

la valeur recouvrable des goodwill (voir note 5.6.1),

les actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir note 5.6.5)

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés Cadonor et KS Multimedia, mises en équivalence.

Société	% de contrôle
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère
ESPACE 3 GAMES (SAS)	100%
BIGBEN BELGIUM (Belgique)	100%
BIGBEN NEDERLAND (Pays Bas)	100%
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100%
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100%

La filiale belge Atoll Soft et la sous filiale néerlandaise acquises en 1999 sont devenues respectivement Bigben Interactive Belgium et Bigben Interactive Nederland à compter du 15 octobre 2009.

5.4.2. Changements du périmètre de consolidation

Aucun changement de périmètre de consolidation n'est intervenu sur la période du 1er avril au 30 septembre 2010.

5.5. Information sectorielle

5.5.1. Résultat par secteur

30 septembre 2010	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires						
– de l'activité	24 609	4 851	5 411	2 435	–	37 306
– ventes inter-segments	6 061	34	–	16 496	(22 591)	–
Total	30 670	4 885	5 411	18 931	(22 591)	37 306
Résultat sectoriel	2 173	(275)	(242)	802		2 458
Résultat financier						(348)
Impôts						(225)
Résultat						1 885
Actifs sectoriels						
Goodwills	68	1 088	–	–		1 156
Autres actifs non courants	8 823	203	44	63		9 133
Actifs courants	51 103	4 868	5 095	2 358		63 424
Actifs d'impôts différés	1 851	32	509	414		2 806
Actif total						76 519
Passifs sectoriels	13 159	2 606	2 387	7 839		25 991
Passif d'impôts						–
Dettes financières						8 424
Capitaux propres						42 104
Passif total						76 519
Perte de valeur	–	–	–	–		–
Investissements	1 392	16	4	15		1 427
Dotation aux amortissements	790	47	8	7		852

30 septembre 2009	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires						
– de l'activité	18 585	5 396	4 560	2 537	–	31 078
– ventes inter-segments	4 416	418		12 277	(17 111)	–
Total	23 001	5 814	4 560	14 814	(17 111)	31 078
Résultat sectoriel	766	384	(115)	525		1 560
Résultat financier						8
Impôts						(130)
Résultat						1 437
Actifs sectoriels						
Goodwills	68	1 088	0	0		1 156
Autres actifs non courants	8 783	290	60	208		9 341
Actifs courants	39 584	5 211	4 434	1 360		50 589
Actifs d'impôts différés	3 553	(31)	263	259		4 044
Actif total						65 130
Passifs sectoriels	12 351	2 490	1 754	4 814		21 409
Passif d'impôts						–
Dettes financières	10 241	138	214	0		10 593
Capitaux propres						33 128
Passif total						65 130
Perte de valeur	145	–	–	–		145
Investissements	1 213	24	3	172		1 412
Dotation aux amortissements	620	60	7	132		819

5.5.2. Autres informations (métiers)

La communication du Groupe est organisée prioritairement de manière géographique. L'information par métiers est restreinte à la communication du chiffre d'affaires pour des raisons de confidentialité.

1er avril - 30 septembre 2010	France	Benelux	Allemagne	Autres	Total
Accessoires	13 733	2 524	4 990	2 429	23 676
Dist. exclusive	4 722	1 917	353	-	6 992
Audio Cadeaux	3 628	271	68	6	3 973
Dist. non exclusive	2 526	139	-	-	2 665
Total	24 609	4 851	5 411	2 435	37 306

1er avril - 30 septembre 2009	France	Benelux	Allemagne	Autres	Total
Accessoires	11 453	2 192	4 515	2 527	20 687
Dist. exclusive	2 715	2 969	-	-	5 684
Audio Cadeaux	2 098	113	45	10	2 266
Dist. non exclusive	2 319	122	-	-	2 441
Total	18 585	5 396	4 560	2 537	31 078

5.6. Notes complémentaire relatives aux comptes de bilan :

5.6.1 Goodwills

Origine	Valeur brute 30/09/2010	Perte de valeur	Valeur nette 30/09/2010	Valeur nette 31/03/2010	Valeur nette 30/09/2009
Atoll Belgique	1.088	-	1.088	1.088	1.088
Espace 3 Game's	-	-	-	-	362
Vox Diffusion	68	-	68	68	68
Total	1.156	-	1.156	1.156	1.518

Les tests d'impairment au 30.09.2010 réalisés sur les UGT présentant des indices de perte de valeur ont mis en évidence une dépréciation complémentaire des Goodwills sur la société Espace 3 Game's à hauteur de 145 k€. L'UGT concernée est la France.

5.6.2 Immobilisations incorporelles:

1er avril - 30 septembre 2010	Goodwills	Autres	Total
Valeur brute début de période	1.156	5.608	6.764
Acquisitions	-	1.131	1.131
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Diminutions / Sorties	-	-	-
Valeur brute fin de période	1.156	6.739	7.895
Amortissements cumulés début de période	-	3.444	3.444
Dotation aux amortissements	-	502	502
Diminutions / Amortissements	-	-	-
Amortissements cumulés fin de période	-	3.946	3.946
Perte de valeur cumulée début de période	-	-	-
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-
Diminutions / Sorties	-	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-	-
Valeur nette fin de période	1.156	2.793	3.949

1er avril – 31 mars 2010	Goodwills	Autres	Total
Valeur brute début de période	2.302	3.626	5.928
Acquisitions	-	2.122	2.122
Transferts	-	-	-
Diminutions / Sorties	1.146	140	1.286
Valeur brute fin de période	1.156	5.608	6.764
Amortissements cumulés début de période	-	1.744	1.744
Dotations aux amortissements	-	1.839	1.839
Diminutions / Amortissements	-	140	140
Amortissements cumulés fin de période	-	3.443	3.443
Perte de valeur cumulée début de période	930	-	930
Perte de valeur - Dotation	-	-	-
Perte de valeur - Reprise ou cessions	930	-	930
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-	-
Valeur nette fin de période	1.156	2.165	3.321

1er avril – 30 septembre 2009	Goodwills	Autres	Total
Valeur brute début de période	2.302	3.626	5.928
Acquisitions	–	1.053	1.053
Actifs destinés à la vente	–	–	–
Diminutions / Sorties	(784)	(21)	(805)
Valeur brute fin de période	1.518	4.658	6.176
Amortissements cumulés début de période	–	1.744	1.744
Dotation aux amortissements	–	339	339
Diminutions / Amortissements	–	(21)	(21)
Amortissements cumulés fin de période	–	2.062	2.062
Perte de valeur cumulée début de période	930	–	930
Actifs destinés à la vente	–	–	–
Perte de valeur de la période	145	–	145
Diminutions / Sorties	(713)	–	(713)
Perte de valeur cumulée fin de période	362	–	362
Valeur nette fin de période	1.156	2.596	3.752

5.6.3 Immobilisations corporelles

En k€	09/2008	03/2010	09/2010
Valeur brute début de période	12.800	12.800	12.399
Acquisitions	359	398	205
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Ecarts de Change	(114)	(17)	(14)
Diminutions / Sorties	(286)	782	(1)
Valeur brute fin de période	12.759	12.399	12 589
Amortissements cumulés début de période	6.030	6.030	6.122
Dotation aux amortissements	480	847	350
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Ecarts de Change	(97)	(7)	(14)
Diminutions / Amortissements	(252)	748	-
Amortissements cumulés fin de période	6.161	6.122	6.458
Perte de valeur cumulée début de période	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-
Perte de valeur cumulée fin de période	-	-	-
Valeur nette fin de période	6.598	6.277	6.131

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 k€ amortis pour 2 447 k€, soit une valeur nette de 3.690 k€ au 30/09/2010.

La chaîne logistique de Libercourt ainsi que les chariots élévateurs informatisés sont financés par crédit bail, le coût de revient est de 949 k€ amorti pour 396 k€, soit une valeur nette de 553 k€ au 30/09/2010. Les acquisitions représentent essentiellement du matériel informatique et les coûts d'agencements mobiliers.

5.6.4 Stocks

En k€	30/09/2009	31/03/2010	30/09/2010
Valeur brute	28.088	26.670	33.779
Dépréciation de stock	5.532	4.874	5.244
Valeur nette	22.556	21.796	28.535

5.6.5 Actifs d'impôts différés

En k€	30/09/2009	31/03/2010	30/09/2010
Déficits	3.862	2.446	2.230
Décalages temporaires	182	386	576
Total de l'impôt différé	4.044	2.832	2.806

Il a été constaté essentiellement des impôts différés actifs de 2 230 k€ sur la société faitière BBI SA et BBI Allemagne du fait des perspectives de profitabilité dans un délai jugé raisonnable de 12 mois.

Le groupe ne dispose plus de déficit fiscal non activé au 30 septembre 2010.

5.6.6 Créances Clients

En k€	30/09/2009	31/03/2010	30/09/2010
Clients et effets en portefeuille	20.883	21.828	24.622
Perte de valeur pour créances douteuses	(1.491)	(1.279)	(1.241)
Total créances	19.392	20.549	23.381

Au 30 septembre 2010, la ventilation de la valeur brute des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante

Ventilation Echu/Non échu	En k€	% 09/2010	% 09/2009
Créances Clients non échues	20.810	84.5%	83.9%
Créances Clients échues	3.812	15.5%	16.1%
Total créances	24.622	100%	100%

Ventilation des créances échues	En k€	30/09/2010	30/09/2009
Moins de 1 mois	1.599	41.9%	39.4%
De 1 à 3 mois	425	11.1%	3.2%
De 3 mois à 1 an	230	6.0%	16.4%
Plus d'1 an	1.558	41.0%	41.0%
Total créances	3.812	100.0%	100%

Les créances à plus de 3 mois (1.788k€) sont provisionnées à hauteur de 1.241 k€ HT. Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risques particuliers et ne sont pas individuellement significatives.

5.6.7 Autres débiteurs

En k€	30/09/2009	31/03/2010	30/09/2010
Etats et collectivités locales (hors IS)	921	741	1.131
Personnel	41	39	40
Ristournes Fournisseurs à recevoir	343	151	303
Créances sur cessions immobilisations	7	49	49
Affacturage	2.280	2.567	3.061
Charges constatées d'avance	512	566	645
Acomptes et avances sur commandes	2.223	1.373	2.598
Acomptes Contrats de Distribution	306	150	380
Fournisseurs débiteurs et divers	122	200	239
Total	6.755	5.836	8.446

5.6.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	30/09/2009	31/03/2010	30/09/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie (I)	1.878	16.395	2.986
Concours bancaires (II)	1.956	2.827	2.308
Intérêts courus (III)	-	-	-
Financements court termes (II)+(III)	1.956	2.827	2.308
Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I) - (II)	(78)	13.568	678

5.6.9 Passifs financiers courants et non courants

en k€	30/09/2010 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme (1)	3.912	1.729	2.183	-
Emprunts sur locations financement	2.204	697	1.507	-
Concours bancaires courants	2.308	2.308	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres financements	-	-	-	-
Total des passifs financiers	8.424	4.734	3.690	-

en k€	31/03/2010 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme (1)	4.794	1.758	3.036	-
Emprunts sur locations financement	2.543	684	1.859	-
Concours bancaires courants	2.827	2.827	-	-
Intérêts courus non échus	-	--	-	-
Autres financements	-	-	-	-
Total des passifs financiers	10.164	5.269	4.895	-
en k€	30/09/2009 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme (1)	5.681	1.740	3.941	-
Emprunts sur locations financement	2.765	651	2.050	64
Concours bancaires courants	1.956	1.956	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres financements	191	191	-	-
Total des passifs financiers	10.593	4.538	5.991	64

(1) La part à court terme des emprunts d'origine long terme prend en compte la conversion prévue des deux tiers de la dette bancaire de BBI SA soit 20.313k€ en capital et de la consolidation à long terme (7 ans) de la dette bancaire résiduelle de BBI SA avec un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2008.

5.6.10 Provisions courantes

	01/04/2010	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	30/09/2010
Autres provisions	243	130	16	-	-	357
Total	243	130	16	-	-	357

	01/04/2009	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/2010
Plan de Restructurations	10	-	-	10	-	-
Autres provisions	185	75	17	-	-	243
Total	195	75	60	18	-	243

	01/04/2009	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	30/09/2009
Plan de Restructurations	10	-	-	10	-	-
Autres provisions	185	15	17	-	-	183
Total	195	15	17	10	-	183

5.6.11 Autres créditeurs

En k€	30/09/2009	31/03/2010	30/09/2010
Etats et collectivités publiques (hors IS)	1.453	1.377	1.644
Personnel et Organismes sociaux	1.080	1.384	1.106
Remises clients et Clients Crédeurs	4.029	3.604	4.692
Investisseur privé	139	139	139
Dettes sur immobilisations	1 171	456	480
Produits constatés d'avance	447	56	67
Affacturage	1.906	2.189	2.955
Créditeurs divers	135	34	129
Total	10.360	9.239	11.212

5.7. Notes complémentaires au compte de résultat

5.7.1 Détail des produits des activités ordinaires

En k€	30/09/2009	30/09/2010
Ventes de marchandises	30.973	37.167
Prestations de services	105	139
Total	31.078	37.306

A compter du 1er avril 2010, la provision pour retour de produits défectueux (comptabilisée en Provisions pour risques dans les comptes sociaux et retraité en correction du revenu dans les comptes IFRS) est calculée dorénavant sur les chiffres cumulés des exercices précédents et non sur la dernière année, ce calcul permettant de lisser l'impact de la structure des produits vendus, sachant que certains produits, essentiellement composés de produits électroniques, sont plus susceptibles de générer des produits défectueux.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

En k€	30/09/2009		30/09/2010	
Allemagne	4.081	13.1%	4.631	12.4%
Australie	660	2.1%	1.862	5.0%
Belgique	3.035	9.8%	2.984	8.0%
Espagne	428	1.4%	1.453	3.9%
France	15.895	51.1%	18.998	50.9%
Italie	1.037	3.3%	1.461	3.9%
Pays-Bas	2.315	7.4%	1.784	4.8%
Royaume-Uni	1.763	5.7%	1.069	2.9%
Autres	1.864	6.1%	3.064	8.2%
Total	31.078	100%	37.306	100%

Les autres produits opérationnels comprennent le Crédit impôt recherche de l'année civile 2009 soit 293 k€, dont le montant n'était pas définitivement arrêté au 31 mars 2010 et non provisionné par prudence, ainsi que 50% du Crédit impôt recherche de l'année civile 2010 soit 173 k€.

5.7.2 Achats consommés

En k€	30/09/2009	30/09/2010
Marchandises	25.766	30.900
Variation stock Marchandises	(5.794)	(7.072)
Perte de valeur consommée	(691)	370
Total	19.281	24.198

5.7.3 Charges externes

En k€	30/09/2009	30/09/2010
Achats non stockés	256	262
Autres services extérieurs	92	360
Primes d'Assurances	126	129
Entretiens – Réparations	329	255
Loyers	346	189
Publicité	1.061	1.118
Transports sur ventes	868	1.228
Frais de Déplacements	392	393
Frais de Communication	262	303
Frais et services bancaires	69	51
Honoraires	794	683
Frais de R&D	53	225
Autres Charges externes	363	566
Total	5.011	5.762

5.7.4 Charges de personnel

En k€	30/09/2009	30/09/2010
Salaires et rémunérations	3.043	3.171
Charges sociales	972	879
Versements plans à cotisations définies	132	146
Augmentation de la provision pour prestations définies	(27)	8
Participation des salariés	-	-
Total	4.120	4.204

5.7.5 Résultats sur cessions d'actifs non courants

En k€	30/09/2009	30/09/2010
Plus value de cession sur immobilisations	(99)	7
Total	(99)	7

5.7.6 Coût de l'endettement

En k€	30/09/2009	30/09/2010
Intérêts sur financement moyen terme	(99)	(57)
Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances	(60)	(67)
Frais relatifs au crédit bail	(52)	(35)
Résultat net du financement (sous total)	(211)	(159)
Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	(5)	2
Actualisation Carry back	-	-
Autres produits financiers	117	44
Dotation sur Immobilisations financières	-	(13)
Résultat de change	107	(222)
Produits financiers (sous total)	219	(189)
Total	8	(348)

Malgré la réduction de 37% de l'endettement financier, l'impact de taux durablement bas sur une dette exclusivement à taux variable et l'absence de tout crédit de campagne pour Noël 2010, la progression des frais financiers sur la période est à rapporter à l'effet de change euro/dollar.

5.7.7 Impôt sur les bénéfices

En k€	30/09/2009	30/09/2010
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur	1 712	2.110
taux d'imposition de la SA BBI (Mère)	33.33%	33.33%
Impôt théorique	571	703
Impôt réel	130	225
Ecart à analyser	(441)	(478)
IS sur différences permanentes	(519)	(97)
Corrections antérieures d'IS	-	-
Déficit fiscal utilisé non activé	579	-
-Déficit fiscal utilisé et activé antérieurement	(351)	-
Activation Différences temporaires antérieures	(66)	-
Activation des déficits pour la période	-	(300)
Différence de taux	(84)	(81)
Ecart analysé	(441)	(478)

5.7.8 Résultat par action

	30/09/2009	30/09/2010
Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril	9 839 224	11 399 935
Incidence des actions propres	37 138	37 138
Actions émises en cours d'exercice	1 560 311	119 597
Soit Nombre prorata temporis	780 797	30 399
Nombre moyen d'actions de 2 euro en circulation	10 582 883	11 393 196
Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions"		
Exercice des BSA Managers (1 action pour 1 BSA)	79 689	53 126
Nombre moyen d'actions après dilution	10 662 572	11 446 322
Nominal des actions (en euros)	2.0	2.0

5.7.9 Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions 005 2004

Actions gratuites

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 44.600 actions gratuites au personnel de la Société et du Groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 14 octobre 2010, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 14 octobre 2012.

Date de l'Assemblée Générale	AGE du 20/07/07
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	44.600
Nombre d'actions attribuées au 30 septembre 2010	41.350
Date d'attribution des actions gratuites	14/10/08
Fin de la période d'acquisition	14/10/10
Fin de la période de conservation	14/10/12

BSA Managers

Les 360.000 bons offerts au titre du programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243 600 €. Les bénéficiaires des BSA managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Ce programme de BSA Managers prévoit 3 tranches égales de 120.000 bons exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche. La situation est la suivante au 30 septembre 2010 :

- les BSA de la 1 ère tranche (120 000) ont été exercés pour un total de 119 997 entraînant l'émission de 119 997 actions nouvelles (2 euros en capital et 5 euros en prime d'émission par action) ;
- les conditions d'exercice de la 2ème tranche sont réunies depuis le 01 juillet 2010 mais aucun exercice de BSA correspondant n'a été constaté au 30 septembre 2010, la période d'exercice se terminant le 30 juin 2011 ;
- la 3ème tranche sera exerçable à compter du 01 juillet 2011 si le résultat opérationnel est au moins de 15,0 M€ au 31 mars 2011.

5.7.10 Engagement hors bilan

	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
Engagements donnés			30/09/2010	30/09/2009	
Nantissement de titres Espace 3	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	0	New Money 1 + 2 pour BBI SA
Nantissement de titres AtollSoft et BBI GmbH	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	0	New Money 2 pour BBI SA
Nantissement de marques Bigben	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	0	New Money 2+3 pour BBI SA
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft SA	CBC Banque	74	138	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation

Compte tenu du remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008-09, les nantissements des marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Télécom et Bigben Sports et des actions des filiales Espace3, Atoll et BBI GmbH n'ont plus lieu d'être depuis le 31 mars 2009. Ces nantissements sont néanmoins maintenus dans la présente note, la mainlevée de ces éléments n'ayant toujours pas été obtenue à ce jour.

Autres engagements :

Déclaration de subordination : La maison mère BBI SA avait, compte tenu de la situation nette négative de la filiale allemande BBI GmbH, signé le 23 octobre 2008 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant réduit à 2.000 k€, celle-ci étant toujours valable au 30 septembre 2009. La situation nette de la filiale

étant redevenue positive au 31 mars 2010, la déclaration de subordination précitée est donc caduque à compter de cette date.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 k€.

	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
Engagements reçus			30/09/2010	31/03/2010	
Caution	MI29	Bail Actéa	162	213	Ligne de colisage automatique

Crédits documentaires import : Au 30 septembre 2010 étaient en place 2 opérations libellées en USD, échéance décembre 2010 et janvier 2011, pour un montant total de 325 k USD soit 238 k€.

Couverture de change : Au 30 septembre 2010 était en place au CIC une couverture de change (achat à terme) de 1.000 k USD échéance au 15 octobre 2010 soit 770 k€, ainsi qu'une couverture de change (vente à terme) de 30 kGBP soit 36 k€.

La société a souscrit auprès de Natixis les produits structurés suivants :

Produit	Date	Echéance	Notionnel	Accumulé au 30/09/10	Conditions particulières
Accumulateur 2	15/04/2010	07/04/2011	1.040	160	Doublement si Dollar > 1.41
Accumulateur 3	28/06/2010	07/10/2010	1.000	1.000	
Tarn	07/07/2010	21/07/2011	25.200	1.800	
Tarn discret	12/08/2010	14/07/2011	1.800	720	

Autres engagements : Le 09 septembre 2010 a été signée une promesse réciproque avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour l'acquisition d'un terrain de 6,3 ha à Lauwin Planque (59) destiné à accueillir le nouveau site logistique du Groupe. Le prix du terrain est de 756 k€ dont 10 % soit 76 k€ ont été réglés à la signature.

Loyers non annulables

En k€	30/09/2009			31/03/2010			30/09/2010		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	362	534	-	283	501	-	402	387	-

5.7.11 Instruments financiers (Compléments sur l'application de IFRS 7)

30 septembre 2010	Valeur comptable au bilan	Juste valeur *	Niveau Evaluation **	Actif ou passif financier à la juste valeur	Placements	Prêts et Créances
Autres actifs non courants	150	150	3	-	-	150
Créances clients	23.381	23.381	3	-	-	23.381
Autres créances	8.446	8.446	3	-	-	8.446
Actifs financiers à court terme	-	-		-	-	-
Equivalents de Trésorerie	2.986	2.986	3	2.986	-	-
Total Actifs financiers	34.963	34.963		2.986	-	31.977
Dettes financières à long terme	3.690	3.690	3	-	3.690	-
Dettes financières à court terme	4.734	4.734	3	2.308	2.426	-
Autres passifs non courants	173	173	3	-	173	-
Fournisseurs	13.638	13.638	3	-	-	13.638
Autres dettes	11.212	11.212	3	-	139	11.073
Total Passifs financiers	33.447	33.447		2.308	6.428	24.711

31 mars 2010	Valeur comptable au bilan	Juste valeur *	Niveau Evaluation **	Actif ou passif financier à la juste valeur	Placements	Prêts et Créances
Autres actifs non courants	64	64	3			64
Créances clients	20.549	20.549	3			20.549
Autres créances	5.836	5.836	3			5.836
Actifs financiers à court terme	-	-	-	-	-	-
Equivalents de Trésorerie	16.395	16.395	3	16.395	-	-
Total Actifs financiers	42.844	42.844		16.395	-	26.449
Dettes financières à long terme	4.895	4.895	3	-	4.895	-
Dettes financières à court terme	5.269	5.269	3	2.827	2.442	-
Autres passifs non courants	243	243	3		243	-
Fournisseurs	12.936	12.936	3		-	12.936
Autres dettes	9.239	9.239	3	-	139	9.100
Total Passifs financiers	32.582	32.582		2.827	7.719	22.036

(*) Le groupe considère que la valeur comptable des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres comptes débiteurs et créditeurs correspond à la juste valeur.

(**) 1 - Cotation boursière 2 - Formule de calcul reposant sur des cotations de marché 3 - Cotations « privées »

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 30 septembre 2010 - hors concours bancaires courants - l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

En k€	0 à 3 mois	3mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus 5 ans	Total
Emprunts et dettes	656	1.928	2.502	885	354	71	-	6.396
Autres passifs non courants	-	-	142	35	-	-	-	177
Fournisseurs	13.638	-	-	-	-	-	-	13.638
Autres créditeurs	7.647	3.565	-	-	-	-	-	11.212
Passif impôt exigible	375	-	-	-	-	-	-	375
Loyers non annulables	101	301	320	67	-	-	-	789
Total Passifs Financiers	22.417	5.794	2.964	987	354	71	-	32.587

5.7.12 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux premiers semestres des exercices aux montants suivants en k€ :

En k€	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2010-2011	119	-	-	8	-	-	-
2009-2010	119	-	-	8	-	-	-

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers semestres s'est élevée aux montants suivants en k€ :

Les chiffres de 2009/2010 ont été actualisés pour tenir compte de l'élargissement des membres du Comité de Direction Groupe avec notamment l'intégration des Directions commerciales et de la Direction de la Logistique de la société mère.

En k€	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2010-2011	539	-	-	4	-	-	5
2009-2010	529	-	-	4	-	-	5

Le magasin de la filiale Espace 3, situé à Valenciennes et loué à la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain Falc, Président du conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline de Vrieze, administrateur), a été fermé pour le 31 mars 2010. Les montants respectifs des loyers facturés sont de :

En k€	30/09/09	30/09/10
SCI Jafa	18	-

Monsieur Jean-Marie de Chérade intervenait comme consultant externe avant sa nomination comme Administrateur le 06 mai 2008. Son contrat de service venant à échéance le 30 juin 2009 a été renouvelé pour l'exercice 2009-10. La charge d'honoraires pour le 1er semestre s'élève à 42 k€ contre 48k€ à la même période de l'exercice précédent. Son contrat de service se renouvelant par tacite reconduction, il a fait pour l'exercice 2010-11 l'objet d'une nouvelle autorisation par le conseil d'administration en sa réunion du 26 avril 2010.

Deutsche Bank :

Deutsche Bank n'est plus actionnaire de la société depuis le 31 mars 2009 et n'est donc plus une partie liée.

20.7. Vérification des informations financières consolidées intermédiaires

Comptes intermédiaires au 30 septembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Bigben Interactive S.A., relatifs à la période du 1er avril 2010 au 30 septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Marcq en Baroeul, le 30 novembre 2010

Roubaix, le 30 novembre 2010

KPMG Audit

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost

Jean-François Pansard

Associé

Associé

20.8. Compléments aux informations comptables historiques

Information relative au Goodwill :

En complément des notes 5.1 et 5.6.1 des comptes annuels 2009–2010 et comptes intermédiaires 2010–2011, respectivement, il est précisé que la Société n'a pas identifié au niveau de sa filiale belge d'indice de perte de valeur pouvant justifier d'éventuelle dépréciation au niveau de cet actif incorporel.

Ainsi, les perspectives d'activité et de rentabilité de cette filiale n'implique aucun risque de dépréciation, y compris après analyse de sensibilité de la valorisation de cette filiale.

Information relative aux risques de marché :

En complément de la note 4.4 des comptes annuels 2009-2010, il est précisé que des éléments d'informations chiffrées sur les risques de taux, de change et actions ont été présentés en dehors de comptes annuels, et ce au sein du chapitre 4 du présent document de référence.

Information relative à la ventilation des dettes financières :

En complément de la note 5.12 des comptes annuels 2009-2010, les tableaux ci-dessous précisent la ventilation de l'échéancier des dettes financières affichées par la Groupe à la dernière clôture, au 31 mars 2010 :

En K€	Taux fixe	Taux variable	Total
Échéance exercice 2010/2011	736	4 533	5 269
Échéance exercice 2011/2012	750	1 706	2 456
Échéance exercice 2012/2013	573	1 279	1 852
Échéance exercice 2013/2014	345		345
Échéance exercice 2014/2015	242		242
Au-delà			0
Total	2 646	7 518	10 164

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours	
1er trimestre 2010/2011	3 440
2ème trimestre 2010/2011	610
3 ème trimestre 2010/2011	608
4 ème trimestre 2010/2011	611
Total	5 269

Information relative aux impôts différés actifs :

En complément des notes 5.6 et 5.6.5 des comptes annuels 2009-2010 et comptes intermédiaires 2010-2011, respectivement, la Société entend pouvoir exploiter dans les deux ans à venir le solde de ses déficits reportables, que cela soit au niveau de son entité française ou au niveau de son entité allemande.

Information relative à la répartition sectorielle des activités :

Il est précisé que la Société a revu récemment la répartition sectorielle de ses activités, lors de la publication de ses résultats intermédiaires au 30 septembre 2010, information présentée au chapitre 12 du présent document de référence (paragraphe 12.1.2).

20.9. Politique de distribution des dividendes

Alors que la Société n'avait pas distribué historiquement de dividende, compte tenu de la reconstitution des fonds propres à hauteur de 23,5 M€ au 31 mars 2009 et des perspectives de résultat de la Société, il avait été servi aux actionnaires un dividende de 2 460 K€, soit 0,25 € par action, au titre de l'exercice 2008/2009. Ce dividende a été voté par l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 et a été mis en paiement le 7 août 2009.

De même, après les résultats satisfaisants enregistrés au cours de l'exercice 2009/2010, l'Assemblée Générale du 28 juillet dernier s'est prononcé en faveur de la distribution d'un dividende de 4 559 K€, soit 0,40 € par action. Ce dividende a été mis en paiement en date du 5 août 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est signalé dans le tableau ci-dessous l'historique de distribution au cours des trois derniers exercices :

	31 mars 2008 Normes IFRS	31 mars 2009 Normes IFRS	31 mars 2010 Normes IFRS
Dividende global (en K€)	0	2 460	4 559
Dividende par action (en €)	0,00	0,25	0,40

Compte tenu du retour à la rentabilité de la Société, il a été anticipé, si la Société est bien en mesure de le faire, un niveau de distribution de dividendes de l'ordre de 30 % du résultat net pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

20.10. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.11. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lesquels les états financiers vérifiés ont été publiés.

Chapitre 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Capital social (article 7 des statuts)

« Le capital social est fixé à la somme de vingt trois millions trente neuf mille soixante quatre (23.039.064) euros. Il est divisé en 11.519.532 actions de 2 Euros chacune, entièrement libérées. ».

Fin juin 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,1 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.560.311 actions nouvelles, soit la conversion de 9.361.866 BSA 2006.

Toujours au cours de l'exercice 2009/2010, l'exercice de 400 BSA Manager émis en novembre 2008 ont donné lieu à la création de 400 actions nouvelles.

Postérieurement à l'exercice 2009/2010, la Société a constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles.

Nantissements, garantie et sûreté des actifs

A l'exception de la garantie du financement de BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM (anciennement ATOLL SOFT), il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan.

21.1.2. Actions non-représentatives du capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3. Acquisition par la Société de ses propres actions

Au cours de l'exercice, la Société n'a procédé à aucune cession en bourse des actions détenues pour compte propre.

Au 31 mars 2010, la Société détient 37.138 actions propres pour une valeur de 569 K€ évaluée aux cours d'achat. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 74.276 € représente 0,32 % du capital actuel. La valeur de marché des titres détenus au 31 mars 2010 étant de 301 K€, une provision est inscrite à hauteur de 268 K€.

Récemment, en date du 28 juillet dernier, l'Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE a voté favorablement la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions. Ainsi, l'autorisation a été donnée au Conseil

d'administration de racheter jusqu'à 10 % de ses propres actions, sur la base d'un prix maximum de rachat fixé à 12,30 € par action, dans la limite d'un montant global de 5 M€.

Les objectifs poursuivis par la Société au travers de la mise en place de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société ;
- réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers.

Un contrat de liquidité sera prochainement mis en place avec un intermédiaire afin de favoriser la liquidité du titre Bigben Interactive, et ce conformément au programme de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 28 juillet dernier.

Avant la mise en place effective de ce nouveau contrat, la liquidité sur le titre restera assurée au travers d'un contrat existant conclu entre l'actionnaire Alain FALC et Oddo.

21.1.4. Instruments dilutifs

Attribution de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Les informations relatives à l'attribution de 360.000 BSA 2008 sont disponibles aux paragraphes 15.1.5, 17.2.3 et 17.3.4 du présent document de référence.

Attribution gratuite d'actions

Les informations relatives à l'attribution d'actions gratuites sont disponibles aux paragraphes 17.2.2 et 17.2.3 du présent document de référence.

Dilution potentielle

Après l'augmentation de capital liée à la conversion des BSA 2006 en juillet 2009, mais également l'exercice de la tranche 1 des BSA Manager émis en novembre 2008, la dilution potentielle est limitée à 284.600 actions nouvelles :

- 240.000 BSA Managers donnant accès à 240.000 actions nouvelles ;
- 44.600 actions attribuées à titre gratuit.

Sur la base d'un capital social composé de 11.519.532 actions, la dilution potentielle est donc de 2,4 %.

21.1.5. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires des 30 juillet 2009 et 28 juillet 2010 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Table 64. Délégations de compétence en cours de validité

Date de l'Assemblée Générale	Délégation de compétence donné au Conseil d'administration pour décider...	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation		Modalités de fixation du prix d'émission des titres
30-juil-09	...l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	10 000 000 € *	26 mois	29-sept-11	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé
30-juil-09	...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	5 000 000 € * ; 10 % du capital de la Société au moment de l'utilisation en cas de rémunération d'apports.	26 mois	29-sept-11	Prix d'émission des actions sera au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances)
30-juil-09	...l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	10 000 000 € *	26 mois	29-sept-11	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et autres règlements applicables.
28-juil-10	Emission d'actions gratuites au profit des salariés	120 000 €	38 mois	27-sept-14	na
28-juil-10	Emission d'actions réservée aux salariés (FCPE)	2 % du capital social	26 mois	27-sept-12	Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances)

* : s'imputera sur le plafond global de 10 000 000 € fixé à la quinzième résolution comme montant nominal maximal des augmentations de capital

Les délégations précisées ci-dessus, en cours de validité, n'ont pas été utilisées par le Conseil d'administration.

21.1.6. Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Hors les différents mécanismes optionnels décrits ci-avant au paragraphe 21.1.4. « *Instruments dilutifs* », il n'existe plus à la date d'établissement du présent document de référence d'option ou de contrat plaçant tout ou partie du capital de la Société sous option.

21.1.7. Evolution récente du capital social

Les mouvements significatifs intervenus au cours des derniers exercices et concernant le capital social de BIGBEN INTERACTIVE sont détaillés ci-après.

Table 65. Evolution du capital social de la Société

Date de l'opération ou du conseil d'administration constatant l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
29-déc.-06	Augmentation de capital par émission d'ABSA et conversion de créances	6 250 002	2,00 €	7 812 502,50 €	19 580 346,00 €	9 790 173
27-août-07	Augmentation de capital par exercice de BSA	11 684	2,00 €	14 605,00 €	19 603 714,00 €	9 801 857
6-mai-08	Augmentation de capital par exercice de BSA	5 919	2,00 €	7 398,75 €	19 615 552,00 €	9 807 776
31-mars-08	Augmentation de capital par exercice de BSA	31 448	2,00 €	39 310,00 €	19 678 448,00 €	9 839 224
30-juin-09	Augmentation de capital par exercice de BSA	1 560 311	2,00 €	1 950 388,75 €	22 799 070,00 €	11 399 635
24-avr.-10	Augmentation de capital par exercice de BSA	400	2,00 €	500,00 €	22 799 870,00 €	11 399 935
26-juil.-10	Augmentation de capital par exercice de BSA	5 997	2,00 €	7 496,25 €	22 811 864,00 €	11 405 932
	Augmentation de capital par exercice de BSA	113 600	2,00 €	142 000,00 €	23 039 064,00 €	11 519 532

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la conception et le négoce d'accessoires, de consoles et de logiciels de jeux,
- la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et la réparation principale d'horlogerie et d'objets de nature électronique,
- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 18 à 24 des statuts)

« ARTICLE 18 - CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de Commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

ARTICLE 19 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

ARTICLE 20 - VACANCES - COOPTATIONS - RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 21 - PRESIDENCE DU CONSEIL

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ARTICLE 22 - DELIBERATION DU CONSEIL - PROCES-VERBAUX

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires. Par exception avec ce qui précède, cette faculté n'est pas applicable pour toutes délibérations du Conseil pour lesquelles la loi interdit le recours à la visioconférence ou à des moyens de télécommunication ainsi que pour les décisions relatives à la nomination ou la révocation du Président du Conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué ou d'un administrateur. Par ailleurs, un tiers des administrateurs en fonction pourra s'opposer à la tenue d'une réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette opposition devra être notifiée au Président du Conseil d'administration par tout moyen écrit permettant de s'assurer la preuve de la réception par le destinataire ou par tout moyen admis par les dispositions réglementaires.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement participent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

ARTICLE 23 - POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 24 - DIRECTION GENERALE

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la

société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués. »

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 à 15 et article 37 des statuts)

« ARTICLE 11 - LIBERATION DES ACTIONS - SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition légale particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans décompté conformément à la loi, sur appels du Conseil d'administration aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant desdites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le Conseil d'administration, les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par la loi et les règlements.

ARTICLE 12 - FORME DES ACTIONS - TITRES IDENTIFIABLES AU PORTEUR

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions du code monétaire et financier et plus particulièrement sera tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette Assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

ARTICLE 14 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de

leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

ARTICLE 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création. »

« ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.»

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Il est précisé que les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

21.2.5. Conditions régissant les convocations des Assemblées Générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)

« ARTICLE 30 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES - NATURE DES ASSEMBLEES »

Les Assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'Assemblées spéciales. Les Assemblées Extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres Assemblées sont des Assemblées Ordinaires.

ARTICLE 31 - ORGANE DE CONVOCATION - LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une Assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

ARTICLE 32 - AVIS DE REUNION - CONVOCATION DES ASSEMBLEES - FORMES ET DELAIS

Si elle fait appel public à l'épargne, la société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis de réunion prévu par la loi. Cet avis doit, au préalable, être adressé à l'Autorité des marchés financiers.

La convocation proprement dite est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi, si la société fait appel public à l'épargne, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date des insertions contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Une insertion unique peut tenir lieu d'avis de réunion et de convocation proprement dite. Elle doit alors être publiée 30 jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée et contenir toutes les mentions prévues pour la convocation. La convocation est alors valable, sous réserve que les actionnaires n'aient pas demandé l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

ARTICLE 33 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 34 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES

Le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter est subordonné :

- en ce qui concerne les actionnaires titulaires de titres nominatifs, à la libération de ces titres de tous versements exigibles et à leur inscription à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion,
- en ce qui concerne les actionnaires propriétaires de titres au porteur, du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, cinq jours au moins avant la date de cette réunion.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

ARTICLE 35 - REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

ARTICLE 36 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. A défaut elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

A chaque Assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'Assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'Assemblée, être soumises au vote souverain de l'Assemblée elle-même.

ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les Assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

ARTICLE 38 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée Générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

ARTICLE 39 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'Assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

ARTICLE 40 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête.

ARTICLE 41 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales ordinaires sont celles fixées par l'article L.225-98 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

ARTICLE 42 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'Assemblée Extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration.

ARTICLE 43 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales Extraordinaires sont celles fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

ARTICLE 44 - ASSEMBLEES SPECIALES

Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par l'article L.225-99 du code de commerce.

ARTICLE 45 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion. »

21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.8. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)

« ARTICLE 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. »

Chapitre 22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

Chapitre 23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le présent document de référence.

Chapitre 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents listés ci-après peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de BIGBEN INTERACTIVE, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de BIGBEN INTERACTIVE et de ses filiales pour l'exercice précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

La cotation du titre BIGBEN INTERACTIVE est publiée dans plusieurs quotidiens d'information générale, économique et financière, dans lesquels la Société publie également, en tant que de besoin, ses communiqués.

L'information permanente concernant la Société est diffusée par le réseau HUGIN via Euronext.

La publication au BALO et à l'Autorité des marchés financiers est réalisée conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2008-258 du 13 mars 2008 relatif à la publication de l'information financière réglementée et Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

La Société a mis en place un site internet : www.BIGBEN.fr, où peuvent être également consultés les communiqués.

Parallèlement à ces moyens d'information réguliers, la Société ne manquerait pas de renforcer sa politique de communication à l'occasion de toute opération significative, ou de toute évolution de son environnement ou de sa politique.

Responsable de l'information financière :

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00

Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

24.2. Publication des 12 derniers mois

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Publication à l'Autorité des marchés financiers depuis avril 2009

Ces informations sont disponibles sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Table 66. Publication à l'Autorité des marchés financiers depuis le 1^{er} avril 2009

Publication	Date	N° d'enregistrement	Document
AMF	26/07/2010	210C0687	Franchissement(s) de seuil(s)
AMF	01/07/2010	210C0587	Franchissement(s) de seuil(s)
AMF	21/12/2009	209C1516	Franchissement(s) de seuil(s)
AMF	14/12/2009	209C1501	Franchissement(s) de seuil(s)
AMF	03/11/2009	209C1346	Franchissement(s) de seuil(s)
AMF	11/09/2009	209C1175	Franchissement(s) de seuil(s)
AMF	15/07/2009	209C0992	Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention
AMF	27/10/2009	209C1320	Pactes-Conventions entre actionnaires

Publication au bulletin des annonces légales obligatoires

Ces publications sont disponibles sur le site internet du « Bulletins des Annonces Légales Obligatoires (BALO) » : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/.

Table 67. Publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires depuis le 1^{er} avril 2009

Publication	Date	N° d'enregistrement	Document
BALO	23/06/2010	10003840	Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts
BALO	30/09/2009	0907257	Compte rendu Assemblée d'actionnaires et rapports des CAC
BALO	21/08/2009	0906661	Avis divers
BALO	20/07/2009	0905902	Comptes annuels
BALO	13/07/2009	0905777	Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts
BALO	24/06/2009	0904938	Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts

Publication à Euronext (Hugin)

Ces publications sont disponibles sur le site internet d'Euronext : www.euronext.com.

Table 68. Publication au réseau HUGIN et à Euronext depuis le 1^{er} avril 2009

Publication	Date	N° d'enregistrement	Document
HUGIN	20/07/2010	CN#168506	Rapport financier 2009/2010
HUGIN	25/05/2010	CN#166811	Résultats annuels 2009/2010
HUGIN	26/04/2010	CN#165433	CA annuel de 93,8 millions d'euros
HUGIN	01/04/2010	CN#164622	BIGBEN INTERACTIVE se diversifie dans la téléphonie
HUGIN	15/02/2010	CN#163211	Rapport d'activité trimestriel
HUGIN	26/01/2010	CN#162439	CA trimestriel de 42,3 millions d'euros
HUGIN	08/12/2009	CN#161211	Document de référence 2008/2009
HUGIN	30/11/2009	CN#160897	Rapport financier semestriel
HUGIN	17/11/2009	CN#160527	Résultat semestriel positif et maintien des objectifs annuels
HUGIN	16/11/2009	CN#160482	Labellisation OSEO
HUGIN	27/10/2009	CN#159679	CA semestriel de 31,1 millions d'euros
HUGIN	09/09/2009	CN#158238	BIGBEN INTERACTIVE annonce sa présence au Midcap Events
HUGIN	28/07/2009	CN#156470	CA du 1 ^{er} trimestre 2009/2010
HUGIN	07/07/2009	CN#155759	Résultats de l'exercice des BSA 2006
HUGIN	25/05/2009	CN#154084	Résultats annuels 2008/2009
HUGIN	26/04/2009	CN#152325	CA annuel de 98,5 millions d'euros (+ 17,0 %)

Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille

Les formalités relatives à l'exercice 2009/2010 ont été réalisées postérieurement à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire correspondante.

Ces informations sont disponibles sur : <http://www.infogreffe.com>.

Chapitre 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Un organigramme du groupe est présenté au Chapitre 7. « Organigramme » du présent document.

25.1. Société faîtière et autres filiales

L'activité des entités du Groupe en France est en progression avec un chiffre d'affaires passé de 58,4 M€ à 57,2 M€. Leur contribution au résultat opérationnel est passée de 10,4 M€ en 2008/2009 à 9,2 M€ en 2009/2010 et quant à leur contribution au résultat Groupe, celle-ci est passée d'un profit de 10,4 M€ à un profit de 7,5 M€.

La contribution de la société faîtière BIGBEN INTERACTIVE SA au chiffre d'affaires est passée de 55,6 M€ à 54,9 M€, le résultat opérationnel est passé de 12,0 M€ à 10,9 M€ et le résultat comptable de 12,0 M€ en 2008/2009 à 9,67 M€ au titre de l'exercice 2009/2010, et ce avant abandon de créances de 1,0 M€ en faveur de la filiale ESPACE 3 GAMES et constatation d'un retour à meilleure fortune de 1,4 M€ sur la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH. Ce résultat traduit la résilience de l'activité Accessoires, le succès de la stratégie d'Édition au sein du segment de la Distribution Exclusive ainsi que l'accélération de la croissance du segment Audio.

Table 69. Tableau des filiales et participations

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>Capital</i>	<i>Capitaux propres autres que le capital</i>	<i>Quote-part du capital détenu en %</i>	<i>Valeur comptable brute des titres détenus</i>	<i>Valeur comptable Nette des titres détenus</i>	<i>Prêts et avances consentis</i>	<i>Montant des cautions et avals donnés pour la société</i>	<i>Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé</i>	<i>Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)</i>	<i>Dividendes encaissés au cours de l'exercice</i>
Filiales (détenues à + de 50 %)										
Espace 3 Game's S.A.S.	2 000	-2 169	100%	2 849	-	-	-	2 367	-230	-
Bigben Interactive Belgium, Belgique	300	1 838	100%	2 896	2 896	-	-	13 977	898	-
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	191	2 608	100%	269	269	-	-	33 573	1 875	1 594
Bigben Interactive GmbH Allemagne	500	-408	100%	500	-	1 650	305	14 867	426	-
Participations (détenues entre 10 et 25 %)										
Cadonor Sarl (*)	13	239	25%	46	46	-	-	629	39	-

* Etats financiers disponibles au 31 mars 2009

ESPACE 3 GAMES SAS

La filiale française ESPACE 3 GAMES SAS, contrôlée à 100 % par la société mère sur l'exercice, a enregistré une réduction de sa contribution au chiffre d'affaires consolidé liée à la fermeture de ses derniers magasins au cours de l'exercice. Il faut toutefois rappeler que l'activité de cette filiale est aujourd'hui réorientée vers le commerce électronique, dont les premières ventes sont encourageantes.

Elle clôture ainsi son exercice sur un chiffre d'affaires de 2,4 M€ contre 2,8 M€ en 2008/2009 tandis que la perte opérationnelle se réduit de -1,6 M€ à -1,3 M€ et la perte de l'exercice de -1,6 M€ en 2008/2009 à -1,3 M€, cela même avant l'abandon de créance de 1,0 M€ accordé par la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA.

BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND

Le sous groupe constitué par la filiale belge BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM ainsi que sa sous-filiale BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND, contrôlé à 100 %, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 16,0 M€ (contre 14,2 M€ en 2008/2009),

La filiale BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM qui voit son résultat opérationnel s'établir à +1,6 M€ (contre +1,2 M€ en 2008/2009) et son résultat avant impôt à +1,5 M€ (contre +1,4 M€ en 2008/2009), confirme le retour à la profitabilité avec un résultat comptable de +1,1 M€ (contre 1,0 M€ en 2008/2009).

La part de marché atteinte sur le métier de l'Accessoire et le doublement des activités d'Edition (en progression de 104 %) ont permis d'améliorer les ratios opérationnels au Benelux et l'essor régulier de l'Edition devrait permettre une nouvelle évolution favorable du résultat en 2010/2011.

BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd et BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd

Le sous groupe constitué par la filiale britannique BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd (ex PLANET HOLDINGS Ltd) ainsi que sa sous-filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd, contrôlées à 100 %, n'a enregistré aucune activité et ses entités constitutives ont été liquidées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

BIGBEN INTERACTIVE GmbH

La filiale allemande BIGBEN INTERACTIVE GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 14,9 M€ (contre 16,8 M€ en 2008/2009), son résultat opérationnel s'élève à +1,9 M€ (contre +3,3 M€ en 2008/2009), le résultat avant impôt se montant à +1,8 M€ (contre +3,0 M€ en 2008/2009) et le résultat comptable s'élevant à +1,8 M€ (contre +2,6 M€ en 2008/2009) avant constatation du retour à meilleure fortune de 1,4 M€ en faveur de la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA.

La gestion drastique de leurs stocks par les distributeurs allemands a induit un fort décalage de leurs commandes, l'activité Accessoires ne retrouvant la croissance qu'en décembre 2009. Le leadership de marché confirmé en Allemagne et en Autriche ainsi que le démarrage des activités de Distribution Exclusive (Edition) devraient permettre une amélioration des résultats en 2010/2011.

BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd

La filiale BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd, contrôlée à 100 %, a enregistré une activité en progression par rapport à celle de l'exercice précédent tandis que ses prestations de conception - développement d'accessoires et de gestion industrielle continuaient à se développer au profit du groupe. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd, a réalisé au 31 mars 2010 un chiffre d'affaires en contre-valeur de 5,7 M€ (contre 9,1 M€ en 2008/2009), son résultat opérationnel s'élève à 1,9 M€ (contre 2,8 M€ en 2008/2009), le résultat avant impôt se montant à 1,9 M€ (contre 2,8 M€ en 2008/2009) et le résultat comptable s'élevant à 1,6 M€ (contre 2,5 M€ en 2008/2009).

Participations minoritaires

Il est par ailleurs rappelé les éléments suivants :

La société Cadonor Sarl, détenue à 25 % par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, est une société lilloise spécialisée dans le cadeau promotionnel avec un chiffre d'affaires annuel de 629 K€ au 31 mars 2009. Elle n'a jamais distribué de dividendes depuis la prise de participation de BIGBEN INTERACTIVE et n'est pas un partenaire commercial significatif pour le Groupe.

La société KS Multimedia GmbH, détenue à 100 % par la filiale allemande BIGBEN INTERACTIVE GmbH qui l'avait créée en 2000 en vue d'éventuelles opérations de négoce de produits électroniques tiers, est une structure en sommeil depuis l'exercice 2001/2002, sans aucun chiffre d'affaires ni résultat.

Les sociétés Cadonor et KS Multimedia ont été mises en équivalence dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés au 31 mars 2010 tels que présentés dans le présent document de référence.

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

TABLE 1.	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX.....	13
TABLE 2.	DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES	14
TABLE 3.	EVOLUTION DU COURS DE BOURSE 2009/2010 VS. 2008/2009	17
TABLE 4.	EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE DU 1 ^{ER} AVRIL 2009 AU 20 MAI 2010.....	18
TABLE 5.	CONCENTRATION DE LA CLIENTELE DE BIGBEN INTERACTIVE.....	20
TABLE 6.	SAISONNALITE DE L'ACTIVITE	23
TABLE 7.	ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (SOCIAL).....	24
TABLE 8.	ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (CONSOLIDE).....	24
TABLE 9.	ENDETTEMENT NET ET COUT D'ENDETTEMENT.....	25
TABLE 10.	VENTILATION DU RISQUE DE TAUX (EN K€).....	26
TABLE 11.	ENGAGEMENTS HORS BILAN - SOCIETE	27
TABLE 12.	ENGAGEMENTS HORS BILAN - GROUPE.....	28
TABLE 13.	POLICES EN VIGUEUR AU 15 JUILLET 2010	34
TABLE 14.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2009/2010 : ELEMENTS DU BILAN CONSOLIDE	38
TABLE 15.	REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR TYPE DE PRODUITS.....	42
TABLE 16.	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES.....	42
TABLE 17.	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE CLIENTS.....	48
TABLE 18.	MARCHE FRANÇAIS DES JEUX VIDEOS, CONSOLES ET ACCESSOIRES	51
TABLE 19.	MARCHE FRANÇAIS DE LA CONSOLE DE JEUX	53
TABLE 20.	PART DE MARCHE EN VOLUME ENTRE JANVIER ET DECEMBRE 2009 EN FRANCE	56
TABLE 21.	PART DE MARCHE EN VALEUR ENTRE JANVIER ET DECEMBRE 2009 EN FRANCE.....	56
TABLE 22.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIE DU GROUPE	59
TABLE 23.	CONTRATS DE BAIL TOUJOURS EN COURS A LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT DOCUMENT	62
TABLE 24.	EVOLUTION DE L'ACTIVITE	64
TABLE 25.	REPARTITION PAR TYPE DE PRODUITS	64
TABLE 26.	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES.....	64
TABLE 27.	EFFET SAISONNALITE.....	65
TABLE 28.	COMPTE DE RESULTATS SYNTHETISE.....	67
TABLE 31.	DETAIL DES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES	68
TABLE 32.	EVOLUTIONS DES POSTES COMPOSANT LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE BIGBEN INTERACTIVE	70
TABLE 33.	CALCUL DU GEARING DE LA SOCIETE	71
TABLE 34.	CALCUL DU GEARING DE LA SOCIETE APRES RETRAITEMENT RELATIF A L'EXERCICE 2008/2009	71
TABLE 35.	TABLEAU SYNTHETIQUE DES FLUX DE TRESORERIE	72

TABLE 36.	ENGAGEMENTS DONNES.....	74
TABLE 37.	ENGAGEMENTS REÇUS	75
TABLE 38.	LOYERS NON ANNULABLES.....	75
TABLE 39.	BUDGETS OPERATIONNELS R&D	83
TABLE 40.	SYNTHESE DES BREVETS DEPOSES A CE JOUR PAR LA SOCIETE	84
TABLE 41.	SYNTHESE DES MODELES DEPOSES A CE JOUR PAR LA SOCIETE.....	85
TABLE 42.	SYNTHESE DES MARQUES DONT DISPOSE AUJOURD’HUI LE GROUPE	88
TABLE 44.	CHIFFRE D’AFFAIRES DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2010/2011.....	90
TABLE 45.	REPARTITION DE L’ACTIVITE PAR TYPE DE PRODUITS AU COURS DU 1ER SEMESTRE 2010/2011	91
TABLE 46.	CHIFFRES CLES CONSOLIDES AU 1ER SEMESTRE 2010/2011.....	93
TABLE 47.	ANCIENNE ET NOUVELLE PRESENTATION DE LA REPARTITION DE L’ACTIVITE PAR TYPE DE PRODUITS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2010/2011 (EN VALEUR)	95
TABLE 48.	ANCIENNE ET NOUVELLE PRESENTATION DE LA REPARTITION DE L’ACTIVITE PAR TYPE DE PRODUITS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2010/2011 (EN POURCENTAGE).....	96
TABLE 49.	MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION.....	101
TABLE 50.	REMUNERATIONS PERÇUES AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES.....	106
TABLE 51.	DETAILS DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES.....	107
TABLE 52.	DETAILS DES EVENTUELS AVANTAGES CONSENTIS AU PROFIT DE MONSIEUR ALAIN FALC.....	108
TABLE 53.	JETONS DE PRESENCE VERSES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES.....	108
TABLE 54.	DETAIL DES BSA MANAGERS ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS AU COURS DE L’EXERCICE 2008/2009.....	110
TABLE 55.	MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION.....	112
TABLE 56.	COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE LA SOCIETE AU 1 ^{ER} AVRIL 2010.....	117
TABLE 57.	COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DU GROUPE AU 1ER AVRIL 2010	117
TABLE 58.	REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE	134
TABLE 59.	REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ENTITE JURIDIQUE	134
TABLE 57.	REPARTITION DES BSA EMIS LE 3 NOVEMBRE 2008 AU PROFIT DES SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	139
TABLE 58.	ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2010	141
TABLE 59.	ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2008	142
TABLE 60.	ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2009	142
TABLE 61.	ACTIONNARIAT AU 30 SEPTEMBRE 2010	144
TABLE 62.	DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS AU CAPITAL DE BIGBEN INTERACTIVE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	144
TABLE 63.	PACTES ET CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES	152
TABLE 64.	DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE.....	241
TABLE 65.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE.....	242
TABLE 66.	PUBLICATION A L’AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2009.....	259

TABLE 67. PUBLICATION AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2009	259
TABLE 68. PUBLICATION AU RESEAU HUGIN ET A EURONEXT DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2009	260
TABLE 69. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	262